

JOURNAL SPÉCIAL DES SOCIÉTÉS

Samedi 11 décembre 2021 – numéro 87

Journal Officiel d'Annonces Légales, d'Informations Générales, Juridiques, Judiciaires et Techniques depuis 1898

Les rendez-vous des transformations du droit



C'était un rendez-vous attendu. Le 1^{er} octobre, rappelez-vous, le Conseil d'État et la Cour de cassation ont sifflé le coup d'envoi de l'open data des décisions de justice. La révolution a pris son temps : le chantier était inscrit dans la loi pour une République numérique – oui, oui, du 7 octobre 2016. Quoi qu'il en soit, désormais, les deux plus hautes juridictions mettent gratuitement leurs arrêts à disposition du public, dans le respect des règles de pseudonymisation. Ainsi, le nouveau moteur de recherche « Judilibre » est alimenté au fur et à mesure, quand la trivialement dénommée « *Décisions de la justice administrative* », simple plateforme pour l'heure, est abondée, deux fois par mois, par une série... de liens au format XML.

Quant aux autres juridictions, le calendrier est progressif. Rendez-vous au premier semestre 2022 pour les décisions des cours administratives d'appel, des cours d'appel en matière civile, sociale et commerciale, et des tribunaux administratifs ; puis entre juin 2023 et décembre 2025 pour les décisions rendues par les conseils de prud'hommes, les tribunaux de commerce et les décisions de première instance en matière pénale, les décisions de première instance en matière

civile, et pour les procédures criminelles et les cours d'appel en matière pénale.

D'ici trois ans, pour la première fois, la France offrira donc à ses justiciables l'accès à l'ensemble de sa jurisprudence. Au total, près de 4 millions de décisions annuelles devraient être libérées sur la toile. Jusqu'alors, la quantité de données disponibles via le légendaire Légifrance était infinitésimale, compte tenu du nombre de décisions rendues – faille dans laquelle se sont d'ailleurs engouffrées les legaltech. Or, pouvoir accéder aux décisions de justice est nécessaire dans une société démocratique ; d'autant qu'il est urgent d'endiguer la défiance des citoyens vis-à-vis de la justice. Par ailleurs, cette ouverture devrait également profiter aux magistrats. Si certains redoutent que les décisions les plus importantes ne se noient dans la masse, aidés par les algorithmes, les juges participeront au contraire à l'émergence d'une plus grande cohérence, limitant le caractère aléatoire souvent reproché à la justice. Enfin, l'open data sera, à n'en pas douter, l'occasion, pour le système judiciaire, d'abolir les cloisons, laissant davantage de place à la transparence et à la collaboration.

Bérengère Margaritelli

Open data des décisions de justice : où en est-on ?

Estelle Jond-Necand, directrice du projet Open Data à la Cour de cassation fait le point - p.6



Michèle Bernard-Requin, première magistrate filmée

Une femme juge sur pellicule - p.16



Journal habilité pour les départements de Paris, Yvelines, Essonne, Hauts-de-Seine, Seine-Saint-Denis, Val-de-Marne et Val-d'Oise — Parution : mercredi et samedi
8, rue Saint Augustin — 75002 PARIS — Internet : www.jss.fr

Téléphone : 01 47 03 10 10

Télécopie : 01 47 03 99 00

E-mail : redaction@jss.fr / annonces@jss.fr

Salon Transfodroit

Innovation juridique : face au potentiel de la donnée, la France doit encore faire un « saut technologique »

Les Rendez-vous des transformations du droit ont accueilli 2 800 participants, les 18 et 19 novembre derniers. Au programme, deux jours de rencontres avec les acteurs de l'innovation juridique. Alors que le secteur des legaltech s'est emparé de la data depuis quelques années, l'État veut se mettre au diapason et instaurer une vraie politique publique des données. S'il affiche ses ambitions et mise sur les partenariats, les ressources s'avèrent, pour l'heure, insuffisantes, ont constaté plusieurs spécialistes lors de la plénière d'ouverture.

Lors de cette plénière d'ouverture, le 18 novembre, Renaud Vedel, coordonnateur de la stratégie nationale pour l'intelligence artificielle (IA) au ministère de l'Économie, des Finances et de la Relance, le souligne : bien qu'il y ait un peu d'exagération autour de l'intelligence artificielle, « *l'un des mots du moment* », « *ce n'est pas un effet de mode, mais une technologie d'usage général qui peut changer beaucoup de modes de production* ». En 2019, un rapport commandité par la Direction générale des entreprises dressait ainsi une liste des 15 secteurs les plus prometteurs pour l'économie française en lien avec l'IA, parmi lesquels le marché des legaltech. Rien d'étonnant : ces dernières années, de nouveaux algorithmes (appelés « Transformers ») ont énormément progressé sur le traitement automatisé du langage, et affichent un gros potentiel en matière d'aide à la lecture, d'analyse de document et d'aide à la production sémantique, particulièrement utiles pour le monde juridique. « *Il ne faut pas exagérer leurs capacités – nous sommes loin du juge prédictif –, mais il y a beaucoup de choses qui peuvent être faites pour aider les professions du droit, et il faut capitaliser là-dessus. D'autres écosystèmes internationaux s'organisent, et nous devons conserver notre autonomie juridique de production de conception et en faire un secteur*



économique florissant », assure Renaud Vedel. Oui mais voilà, pour faire de l'IA en droit, encore faut-il de la donnée juridique. Une nécessité dont la France semble de plus en plus consciente, tout en prenant acte de la quantité de data détenue par les juridictions et des possibilités qui lui sont attachées. En parallèle de la montée progressive des start-up spécialisées sur ce créneau, le gouvernement cherche aujourd'hui à cultiver une « *forte dimension du commun numérique* ». Désormais, estime le coordonnateur de la stratégie nationale pour l'IA au ministère de l'Économie, le capital immatériel des données, des procédures, des processus, devient la richesse de toutes les organisations, et elles ne peuvent plus l'ignorer.

VERS UNE POLITIQUE PUBLIQUE DES DONNÉES ||| Vice-présidente « Communs » de l'association Open Law, Marie Bernard rappelle qu'après la présentation à Jean Castex, il y a tout juste un an, du rapport du député LRM Éric Bothorel sur la politique publique de la donnée, le Premier ministre a adressé courant avril à tous les ministres une circulaire reprenant une partie des recommandations émises. Le texte les enjoignait à définir une politique publique des données et à travailler sur des codes sources et des algorithmes publics, le tout en respectant trois piliers : l'ouverture des données à tous, leur circulation entre les administrations, et une meilleure exploitation, synthétise Paul-Antoine

Chevalier. Responsable du pôle données à Etalab, l'un des départements de la Direction interministérielle du numérique (DINUM), ce dernier encadre les différents ministères et opérateurs de l'État sur l'utilisation de l'IA. Il rapporte qu'en réponse à la circulaire, chaque ministère a présenté une feuille de route, actant ainsi une « *institutionnalisation du sujet* », approuve-t-il.

Au ministère de la Justice, c'est Anne-Florence Canton, cheffe du service numérique et administratrice ministérielle de la donnée, qui a été chargée de proposer une feuille de route : « *une véritable opportunité pour exploiter notre patrimoine* », se réjouit-elle. Au sein de ce document librement accessible sur data.gouv.fr, le ministère s'engage à faire de la donnée un levier de transformation de la justice à travers une trentaine d'actions : cartographie des acteurs de la donnée, renforcement de l'open data, partage des informations via un hub des données de justice, industrialisation de projets innovants, constitution de référentiels partagés de l'administration pénitentiaire ou encore sécurisation du partage des informations pour faciliter les enquêtes terroristes et les agressions sexuelles.

Au titre des enjeux, selon Anne-Florence Canton, l'acculturation, mais aussi la démythification, en premier lieu. « *Il faut commencer par expliquer et par montrer les usages que l'on fait de la data dans d'autres secteurs, en vue de libérer ce potentiel au ministère* », assure-t-elle.

L'ouverture des données est d'ailleurs l'occasion pour le ministère de la Justice de repenser certaines politiques publiques au regard des données mises à disposition par d'autres administrations. À l'instar, par exemple, des informations fiscales émises par la Direction générale des finances publiques, lesquelles se sont avérées fortement utiles dans le cadre du calcul

de l'aide juridictionnelle : « *le fait de réaliser qu'il y avait une interface de programmation permettant de récupérer automatiquement le revenu fiscal de référence nous a amenés à nous fonder sur ces données* », raconte la cheffe du service numérique. Objectif : une demande d'AJ pré-remplie, dématérialisée, pour un temps de traitement réduit.

Anne-Florence Canton revient également sur l'une des premières réalisations concrètes au ministère de la Justice pour ouvrir les données : l'open data des décisions de justice [voir à ce sujet l'interview p.6]. Une première étape importante « *pour redonner confiance dans la justice* » via plus de transparence, affirme-t-elle. Paul-Antoine Chevalier accompagne justement, à ce titre, la Cour de cassation pour la justice judiciaire et le Conseil d'État pour la justice administrative. Il explique que des algorithmes d'IA, développés en partenariat avec Etalab, sont chargés d'y détecter des éléments à occulter dans le cadre de la pseudonymisation (rendant impossible l'identification directe), pour pouvoir ensuite diffuser massivement ces décisions et « *rendre le droit accessible à tous* ».

OPTIMISATION INFORMATIQUE, AIDE À LA DÉCISION : QUELQUES CAS D'USAGE |||||

Cependant, la data dont dispose pour l'heure le ministère de la Justice a beau être considérable, il s'agit de données textuelles, trouvées dans les procédures, dans les décisions de justice, et produites dans des systèmes d'information plus tout jeunes. Sans nouveaux outils, impossible de véritablement en tirer parti, estime Anne-Florence Canton.

Si la priorité affichée par la cheffe du service numérique est de développer des produits numériques datacentriques, car « *pour que les données soient réutilisables par des algorithmes,*

VIE DU DROIT

Salon Transfodroit – Innovation juridique : face au potentiel de la donnée, la France doit encore faire un « saut technologique » 2

INTERVIEW

Open data des décisions de justice : où en est-on ? Estelle Jond-Necand, directrice du projet Open Data à la Cour de cassation, fait le point 6
« *Notre ambition est de promouvoir une intelligence juridique qui associe l'humain et la technologie* » Entretien avec Philippe Carillon, CEO LexisNexis Europe Middle East and Africa 9

AGENDA 7

ÉLECTIONS

Christine Valès élue au bureau de l'Union internationale des huissiers de justice 11

TRIBUNE

Droit de préemption du locataire lors d'une vente de local commercial, ou à usage artisanal 12
Le projet de « la Grande sécu » : solution ou danger ? 14
Zoom sur le nouvel accord-cadre pour la formation professionnelle 20

PORTRAIT

Michèle Bernard-Requin, première magistrate filmée Une femme juge sur pellicule 16

AU FIL DES PAGES

Le livre de maître M6 19

PALMARÈS

L'AMF décerne son prix 2021 du jeune chercheur en économie à Paul Karehnke 21

ÎLE-DE-FRANCE

L'agence de notation Standard & Poor's rétablit la note de la capitale à « AA » avec perspective stable. . . 21
Le street art mis à l'honneur à Vitry-sur-Seine . . . 22
Espérer 95, l'association qui accompagne les personnes placées sous main de justice 22

ANNONCES LÉGALES 23

JOURNAL SPÉCIAL DES SOCIÉTÉS
anciennement
LES ANNONCES DE LA SEINE

Éditeur : S.P.P.S.
Société de Publications et de Publicité pour les Sociétés SAS
8, rue Saint Augustin – 75080 PARIS cedex 02
R.C.S. PARIS 552 074 627
Téléphone : 01 47 03 10 10 — Télécopie : 01 47 03 99 00
Internet : www.jss.fr — e-mail : redaction@jss.fr

Directrice de la publication : **Myriam de Montis**
Directeur de la rédaction : **Cyrille de Montis**
Secrétaire générale de rédaction : **Cécile Leseur**

Commission paritaire : 0622183461
I.S.S.N. : 2491-1897
Périodicité : bihebdomadaire (mercredi/samedi)
Imprimerie : SIEP – ZA les Marchais 77590 Bois le Roi

Vente au numéro : 1,50 €
Abonnement annuel papier : 99 €
Abonnement annuel numérique : 55 €



COPYRIGHT 2021
Sauf dans les cas où elle est autorisée expressément par la loi et les conventions internationales, toute reproduction, totale ou partielle du présent numéro est interdite et constituerait une contrefaçon sanctionnée par les articles 425 et suivants du Code pénal.

elles doivent être structurées », c'est-à-dire organisées et formatées ; en attendant, l'objectif est de mieux exploiter les données existantes (et non structurées) contenues dans les systèmes d'information historiques. « Aujourd'hui, nous avons une opportunité de réexploiter les décisions de justice et d'aller détecter automatiquement des dates, des lieux, des montants d'indemnisation, etc. Les fins auxquelles nous allons les mettre à profit ne relèvent pas de la justice prédictive, mais plus de la jurimétrie, de l'aide à la décision et surtout de l'aide au travail au quotidien, pour ne pas être obligé de ressaisir des données, mais être capable de les sortir automatiquement dans les textes », explique la cheffe du service numérique. Cette dernière nuance : la méthode ne sera pas parfaite, cependant, l'algorithme devrait être « à 90 % » capable de reconnaître correctement les informations et d'aider le greffier.

Exemple avec les décisions de divorce. Il s'agit de textes qui ne contiennent pas, de manière formatée, des informations telles que le montant des pensions alimentaires. Pour autant, ces données doivent être transmises à la Caisse d'allocations familiales. Aujourd'hui, la CAF a mis à disposition du ministère de la Justice une interface dans laquelle les greffiers doivent re-saisir ces données après avoir lu la décision. Une « perte de temps sans valeur ajoutée pour le greffier », estime Anne-Florence Canton. « L'algorithme sera capable de lire la décision, et d'extraire des informations assez simples à reconnaître. Certes il y aura toujours un contrôle humain, mais on va soulager le greffier dans cette tâche. Ici, on est plus sur de l'optimisation informatique. »

Pour sa part, Paul-Antoine Chevalier revient sur deux tests menés par Etalab. Le département a notamment expérimenté, auprès du Conseil d'État, un algorithme qui détecterait des contentieux portant

sur les mêmes questions de droit. « Les résultats préliminaires ont montré que ce n'était pas toujours facile à identifier, mais cela prouve au moins que c'est possible. Reste à voir ce que le Conseil d'État voudra en faire et comment il souhaitera l'utiliser, mais cela pourrait constituer une véritable aide à la décision », souligne le responsable du pôle données. Une expérience similaire a eu lieu à la Cour de cassation, sur les décisions de justice cette fois. « La Cour de cassation a pour mission de faire en sorte qu'il n'y ait pas de divergences dans l'interprétation du droit, et la question de savoir si deux décisions sont divergentes n'est pas si facile à identifier », indique Paul-Antoine Chevalier. Etalab a donc entamé des travaux avec l'Inria (Institut national de recherche en informatique et en automatique). Afin de détecter ces divergences, il s'agit de passer par des étapes intermédiaires, notamment savoir de quoi parle la décision, et donner des « titres » à celle-ci, à partir du résumé, du sommaire. Une étape préalable pour pouvoir ensuite regrouper les décisions parlant des mêmes questions. « Puis à partir du moment où des décisions "proches" ont pu être rassemblées, la question va être de se demander si elles disent la même chose. » Paul-Antoine Chevalier voit là une possibilité sérieuse pour aider les métiers du droit.

DES RESSOURCES ENCORE TROP LIMITÉES |||

Les possibilités d'utilisation ne manquent donc pas. D'autre part, note Anne-Florence Canton, « nous sommes entrés dans une ère et nous ne ferons pas demi-tour ». Toutefois, la cheffe du service numérique au ministère de la Justice pointe le manque de ressources en France, en particulier en termes d'infrastructures informatiques. « Nous devons absolument archiver cette donnée. Le paradigme s'est inversé : le numériquement natif, voilà ce qui

va faire foi demain, et des systèmes doivent garantir la conservation de ce patrimoine. » Pour Renaud Vedel, la France doit donc accomplir « un saut technologique ». D'autant que toutes les normes juridiques ne sont pas présentées dans un format calculable, et que tout n'est pas encore suffisamment dématérialisé. Il y a donc « un gros effort à faire », affirme-t-il. « Depuis 20 ans, nous avons assisté à une succession d'innovations numériques, et nous ne les avons pas toutes digérées, alors même que de nouvelles arrivent », alerte le coordonnateur de la stratégie nationale pour l'intelligence artificielle au ministère de l'Économie.

Pour endiguer ce flux, des ressources en capital humain sont également indispensables. Sur ce point, Renaud Vedel mise sur la formation. « On a un problème, chez nous : d'un côté, le droit reste dans les facultés de droit, de l'autre, l'informatique reste dans les écoles d'ingénieurs – même si c'est un peu moins vrai actuellement. L'enjeu, aujourd'hui, est de créer une nouvelle génération de juristes informaticiens. C'est absolument nécessaire. Il faut créer des filières, des licences, des masters, des doctorats dans ces domaines », martèle-t-il. Et cela tombe bien : Frédérique Vidal, ministre de l'Enseignement supérieur, de la Recherche et de l'Innovation, a justement annoncé, le 8 novembre, que 776 millions d'euros seraient dévolus aux formations dans l'intelligence artificielle et l'informatique en général.

Il faut dire que le besoin en experts de la donnée, déjà fortement courtisés, devrait exploser dans les prochaines années, pointe Paul-Antoine Chevalier. Et ce n'est pas Anne-Florence Canton qui dit le contraire : « Au ministère de la Justice, on cherche à recruter des data engineers, capables de nettoyer la donnée, de la présenter et de l'exploiter en déroulant dessus les algorithmes qui existent. » Ces ingénieurs de la donnée

interviennent donc en amont des fameux « *data scientists* », pour « préparer le terrain ». « *On se rend compte que l'on a besoin de ces profils-là* », confie la cheffe du service numérique au ministère de la Justice. Car d'ici 2025, en matière d'open data des décisions de justice, le ministère mise sur « *une montée en puissance progressive mais rapide* ». Objectif : passer de 20 000 décisions annuelles aujourd'hui à 2 millions d'ici 2025. D'où la nécessité de mettre en place « *une vraie politique pour rendre l'État plus attractif* », souligne Paul-Antoine Chevalier.

« **HYBRIDER LES CULTURES** »

ET METTRE EN COMMUN |||||

Pour « monter en puissance », le responsable du pôle données chez Etalab plaide pour la mise en commun des ressources, ces dernières étant, pour l'heure, limitées : le département fait en sorte que ce qu'il développe « *soit le plus possible utilisable par d'autres et le plus documenté* ». Par exemple, sur la pseudonymisation des décisions de justice, le service a mis au point un algorithme dont le code est ouvert, et a réalisé un guide détaillant le concept de la pseudonymisation et la méthode utilisée. « *Les retours sont les bienvenus !* », ajoute Paul-Antoine Chevalier.

Par ailleurs, constatant qu'il existe beaucoup de cas d'usage relevant du traitement automatique du langage naturel et peu de ressources nativement francophones, Etalab a crowdsourcé (comprendre : délégué au public) un jeu de données de questions/réponses en français et ouvert à tous, lequel permet ainsi d'entraîner les algorithmes pour faire des moteurs de recherche intelligents. Au total, le projet PIAF (Pour des IA Francophones) recense 9 500 annotations proposées par 700 contributeurs. Le défi pour les administrations consiste désormais à s'approprier ce jeu de données.



Renaud Vedel approuve lui aussi le partage d'expérience. Le coordonnateur de la stratégie nationale pour l'IA au ministère de l'Économie n'hésite pas à se rapprocher des legaltech et des grands groupes d'édition juridique. « *J'interagis également avec des centres interdisciplinaires de l'intelligence artificielle, notamment à Nice, avec la chaire Droit économique et Intelligence artificielle portée par Marina Teller* », projet qui ambitionne d'explorer, analyser et critiquer la *deep tech* – autrement dit, les start-up misant sur l'innovation de rupture – sous l'angle juridique. Dans le même sens, Renaud Vedel témoigne mener un rôle de veille concurrentielle : « *Je regarde par exemple ce qui se fait en Californie, au Stanford Center for Legal Informatics (CodeX), et je me dis que l'on aurait bien besoin en France de créer ou de renforcer ce type de plateforme où se rejoignent à la fois des praticiens du droit, des universitaires, des informaticiens et des praticiens administratifs.* »

En plus d'apprendre des autres, l'homme entend « *bousculer les décideurs publics* ». Actuellement, le Conseil d'État rédige une étude à laquelle Renaud Vedel participe, au même titre que Paul-Antoine

Chevalier. « *On peut espérer que cette institution prescriptrice aura une certaine influence sur les décideurs publics, ainsi que sur les professions du droit et les juridictions, qui interagissent elles-mêmes avec de nombreux acteurs privés.* »

À son sens, ce n'est que dans le cadre d'une coopération public/privé qu'on pourra faire émerger « *un secteur de la legaltech puissant, riche, créateur de valeur* ».

Anne-Florence Canton rejoint cette idée de travail collaboratif. Au ministère de la Justice, des partenariats ont commencé à se mettre en place. La Cour de cassation, par exemple, s'entoure d'instituts de recherche, de Polytechnique, etc., pour aller plus loin en matière d'intelligence artificielle. « *Nous avons besoin de ce soutien pour être plus efficaces. Nous avons besoin de scientifiques pour ouvrir nos chakras !* » Et Paul-Antoine Chevalier d'abonder : « *Il faut que l'on hybride les cultures et que l'on travaille tous davantage ensemble.* » Les espoirs placés dans la collaboration et le « *team work* » sont donc nombreux, reste à savoir s'ils seront suivis d'effet.

Bérengère Margaritelli

2021-7987

Open data des décisions de justice : où en est-on ?

Estelle Jond-Necand, directrice du projet Open Data à la Cour de cassation, fait le point

Depuis le 1^{er} octobre, environ 480 000 décisions rendues publiquement par la Cour de cassation sont accessibles gratuitement sur le nouveau site de l'institution. La Cour de cassation est en effet responsable de la mise à disposition du public des décisions judiciaires. Quels en sont les enjeux ? Quels sont les principaux défis à relever ? Et quelles pourraient être les conséquences de cette ouverture des données sur la justice elle-même ? Réponses avec la magistrate Estelle Jond-Necand, directrice du projet Open Data à la Cour de cassation.

Pour commencer, pouvez-vous revenir sur les motivations de l'open data des décisions de justice ? Quelles décisions sont spécifiquement concernées ?

Le régime de l'open data a été posé par l'article 21 de la loi n° 2016-1321 du 7 octobre 2016 pour une République numérique, puis précisé par l'article 33 de la loi n° 2019-222 du 23 mars 2019 de programmation 2018-2022 et de réforme pour la justice, et enfin par le décret n° 2020-797 du 29 juin 2020 relatif à la mise à la disposition du public des décisions des juridictions judiciaires et administratives.

Le premier volet de la loi pour une République numérique d'octobre 2016, dite « loi Lemaire », vise à favoriser la « circulation des données et du savoir ». Le premier objectif annoncé lors de l'adoption de l'amendement est un objectif de transparence de la vie publique. Dans un souci d'intérêt général, garantir l'accès aux décisions de justice par les citoyens permet de participer à l'accroissement de leur confiance en la justice.

Le second objectif est d'ordre économique : ouvrir et permettre la circulation des données crée inévitablement de la valeur.

Pour ce qui est des décisions concernées par cette mise à disposition par le public, vous avez raison de poser la question, car il est important de savoir de quoi on parle. Seules les décisions rendues publiquement sont concernées par la mise en open data. C'est-à-dire que les décisions rendues non publiquement, comme les décisions du juge des affaires familiales concernant la garde d'enfant, par exemple,



Estelle Jond-Necand

ne seront pas accessibles en open data, et ce par souci de protection des mineurs. Ces décisions n'étaient déjà pas ouvertes au public, et ne le seront donc toujours pas, même avec l'ouverture des données.

Dans le prolongement de sa mission de diffusion de la jurisprudence, la Cour de cassation est responsable de la mise à disposition du public des décisions judiciaires. À ce titre, quel est clairement son rôle ? Et quels sont les principaux défis à relever ?

La Cour de cassation est en effet responsable de la diffusion et de la mise à disposition des décisions rendues par l'ordre judiciaire et est, à ce titre, également responsable du traitement automatisé des

décisions de justice de l'ordre judiciaire. De son côté, le Conseil d'État est responsable de la diffusion et de la mise à disposition des décisions rendues par l'ordre administratif.

Le premier défi à relever est purement juridique, et concerne la sécurité et le respect de la vie privée des personnes physiques. En effet, avant d'être publiées sur notre site, les décisions sont pseudonymisées, une tâche qui peut s'avérer plus ou moins complexe en fonction des indications du juge (voir réponse suivante, ndlr).

Environ 15 000 décisions publiques sont rendues chaque année par la Cour de cassation, ce qui fait donc 15 000 décisions à pseudonymiser et à mettre à disposition du public. Sachant que ce chiffre est amené à s'accroître, puisque, dès avril 2022, s'ajouteront les 230 000 décisions rendues par an par les cours d'appel en matière civile, sociale et commerciale. Au total, la Cour de cassation sera amenée dès décembre 2025 à traiter pas moins de 3 millions de décisions rendues chaque année par l'ensemble de l'ordre judiciaire. Vous l'aurez compris, le second défi est donc naturellement d'ordre technologique !

Avec deux *data scientists* et deux développeurs notamment, nous avons ainsi conçu et mis en place un certain nombre d'outils venant automatiser ce travail de pseudonymisation et faciliter l'accès aux données via la création d'un moteur de recherche performant : un travail colossal mais passionnant.

Comment procédez-vous à la pseudonymisation des décisions mises à la disposition du public sur votre site ?

Notre plus grande difficulté réside dans les différents degrés de pseudonymisation. On l'a vu, pour protéger la vie privée des personnes, et conformément à l'article L. 111-13 du Code de l'organisation judiciaire, chaque décision est pseudonymisée avant d'être mise en ligne. Cela concerne les noms et prénoms des parties, mais aussi des témoins. Nous disposons donc d'un dispositif qui permet l'occultation systématique de ces données, que nous appelons « socles ». Toutefois, d'autres informations considérées comme réidentifiantes peuvent également être concernées, et ce, dans un souci de protection des personnes physiques. Ces occultations dites « complémentaires » ont été prévues par le décret du 29 juin 2020, sans en préciser la nature. La Cour de cassation a alors mis en place des groupes de travail pour identifier ces données : il s'agit notamment des adresses et localités, des dates civiles (naissances, mariages, décès), des plaques d'immatriculation, des comptes bancaires, des numéros de Sécurité sociale, ou encore des adresses mail et des numéros de téléphone. En réalité, tout ce qui permet d'identifier une personne. C'est au magistrat ayant rendu ladite décision de les identifier. Ce travail sur mesure complexifie inévitablement notre procédure, dans le sens où c'est du cas par cas.

Les noms et prénoms des magistrats, du personnel de greffe et des avocats ne sont pas occultés, sauf si cela porte atteinte à la vie privée de ces personnes, par exemple dans le cas de procès terroriste. En ce cas, la décision d'occultation revient au chef de juridiction.

Quelles sont aujourd'hui les différentes étapes de traitement des décisions de justice avant leur mise à disposition ?

Pour ce qui est de la pseudonymisation, un moteur d'intelligence artificielle a été développé pour pseudonymiser automatiquement des éléments de ré-

identification (dont les noms et prénoms des personnes physiques) dans les décisions de justice. Un contrôle est ensuite opéré par un agent et une interface recréée récemment vérifie la bonne exécution, en fonction des instructions des magistrats. En fonction des décisions, la relecture est plus ou moins exhaustive.

Puis, les décisions sont mises sur une API (Application programming interface ou Interface de programmation d'application) pour permettre aux personnes individuelles de retrouver les informations via un moteur de recherche, ou via une interface de téléchargement utilisée par les legaltechs et les éditeurs juridiques, permettant alors de télécharger en lot.

Les décisions de la Cour de cassation publiées au bulletin sont mises en ligne le jour même, à 14h, sur le site de l'institution. Les autres sont publiées dans la semaine.

Pour ce qui est des cours d'appel – qui correspondent à un traitement de volume plus important –, l'objectif serait de les mettre en ligne dans la semaine, ou dans les 10 jours maximum. Officiellement, dans le texte, la mise en open data doit être faite dans les six mois.

Auparavant, comment le justiciable pouvait-il accéder à une décision de justice ?

Avant la mise en open data, certaines données étaient directement accessibles sur Légifrance, mais pour la majorité des décisions, le justiciable devait faire une demande identifiée au greffe. La décision devait ainsi être connue, ce qui pouvait largement complexifier la recherche.

Aujourd'hui, la Cour a mis à disposition sur son site 480 000 décisions rendues publiquement par la Cour de cassation. Cependant, nous procédons à une mise à disposition progressive, ce fonds est donc amené à s'enrichir. Dès juin 2023, par exemple, les décisions de justice des conseils de prud'hommes seront également mises en open data, et accessibles sur le site de la Cour de cassation.



MOUVEMENT DES ENTREPRISES DE FRANCE

La REF thema Transatlantique

14 décembre 2021

100 % digital

Renseignements : 01 53 59 19 19

contact@medef.fr

www.laref.org

2021-5327

AFJE

Le droit au coeur de la présidentielle

15 décembre 2021

À distance

association@afje.org

afje.org/agenda/a-distance-a-distance-le-droit-au-coeur-de-la-presidentielle--2355

2021-4335

BARREAU DE PARIS

Des dérogations à la protection animale

17 décembre 2021

Webinar

Renseignements : 01 80 21 19 20

us02web.zoom.us/join/9123456789

[Afz-fzqOIQwAlW2HSbn-Flw](https://www.afje.org/agenda/a-distance-a-distance-le-droit-au-coeur-de-la-presidentielle--2355)

2021-4333

ÉCOLE NATIONALE DE LA MAGISTRATURE

Colloque Droit du travail

30/31 décembre 2021

À distance

Renseignements : 05 56 00 10 10

formation.enm.justice.fr/Pages/Accueil.aspx

2021-4332

LES RENCONTRES DIGITALES

2^e édition des Rencontres digitales de la franchise

19/21 janvier 2022

À distance

contact@lesrencontresdigitales.fr

www.rencontres-digitales-franchise.fr

2021-4328

En ce qui concerne les recherches professionnelles, les magistrats utilisent les bases de données jurisprudentielles *JuriNet* et *JuriCA*, gérées par la Cour de cassation. Ils pourront aussi, utiliser ce nouveau moteur de recherche développé par la Cour de cassation.

Pouvez-vous nous parler plus spécifiquement de ce moteur de recherche ? Des enrichissements peuvent-ils être apportés aux décisions de justice ?

Ces enrichissements tendent à fournir des informations supplémentaires en établissant des liens. Par exemple, pour les décisions publiées, des liens vers les bulletins seront ajoutés. Concernant les décisions des formations plénières et mixtes, les rapports du rapporteur et les avis de l'avocat général sont également accessibles. Des liens avec les lettres de chambre ou les communiqués sont faits. Enfin, au début de l'année 2022, un chaînage avec les décisions frappées de pourvoi, rendues publiquement, sera effectué. Des enrichissements existent aussi pour établir des rapprochements entre les jurisprudences et les textes cités. Ces fonctionnalités permettront aux visiteurs d'avoir accès à une information enrichie sur la jurisprudence.

Comment la Cour de cassation entend-elle travailler avec l'ensemble des juridictions judiciaires ?

Pour élaborer des doctrines d'occultation complémentaires, la Cour de cassation a travaillé, entre janvier et juillet 2021, avec les cours d'appel – qui sont concernées par la mise en open data dès avril 2022 –, via la mise en place d'un comité stratégique et de cinq groupes de travail thématiques. La première présidente de la Cour de cassation, Chantal Arens, ainsi que le président Jean-Michel Sommer, président de chambre et directeur du service de

documentation, des études et du rapport (SDER) rencontrent aussi régulièrement les chefs de Cour ainsi que les correspondants des CA et évoquent ces questions. Nous élaborons par ailleurs un dispositif d'accompagnement du changement, afin d'assister les CA dans les transformations à venir. Ce travail est utile pour la suite, le retour d'expériences pourra bien sûr être décliné pour les autres juridictions concernées par la mise en open data des décisions de justice. Enfin, pour préparer ces modifications, et former les futurs professionnels, le SDER intervient aussi à l'ENM et à l'EFB.

15 000 décisions publiques sont rendues par an par la Cour de cassation, ce qui fait donc 15 000 décisions à pseudonymiser et à mettre à disposition du public.

Enfin, quels pourraient être les impacts de cette mise à disposition des décisions de justice sur les décisions futures ?

Il est encore trop tôt pour se prononcer, personne n'est capable de dire, aujourd'hui, quels impacts l'open data aura sur la justice. Mais nous nous interrogeons bien sûr déjà dessus et avons identifié plusieurs types d'enjeux.

D'abord, dans la façon dont les décisions seront utilisées par les réutilisateurs. À ce titre, avec le ministère de la Justice et le Conseil d'État, nous avons créé un groupe de travail début 2021 et menons une réflexion sur la réutilisation des décisions. Nous avons organisé cinq réunions avec les acteurs du monde de la recherche, les barreaux, les éditeurs ou encore les legaltech, et un rapport devrait être rendu bientôt, afin d'exposer les réflexions sur la réutilisation éthique de ces données. Nous réfléchissons aussi à des éventuels outils de régulation, dans le prolongement des réflexions menées par la

Commission européenne. En effet, mettre à disposition des outils présentés comme étant des outils de justice prédictive peut avoir une influence sur le déroulement du procès. Nous devons à ce titre veiller au respect des droits fondamentaux.

Notre deuxième axe de réflexion concerne la notion de jurisprudence. Les décisions de la Cour de cassation ont en effet un rôle normatif et un rôle de régulation du droit. À la Cour de cassation, les décisions font jurisprudence. La question est de savoir si l'ouverture en open data risque de faire évoluer la notion même de jurisprudence. Aussi, un autre groupe de travail, animé par Loïc Cadet, professeur à l'École de droit de la Sorbonne (université Paris-1)¹, Cécile Chainais, professeur à l'Université Paris-2 et par le président Sommer a été constitué à l'initiative de la première présidente de la Cour. Il remettra le fruit de ses réflexions en juin 2022.

Enfin, notre troisième axe de réflexion concerne la rédaction des décisions. Il faut savoir qu'en tant que juges, nous motivons nos décisions pour nous-même (afin de vérifier la pertinence de notre raisonnement), pour les parties (pour expliquer les raisons de nos décisions) et pour la juridiction supérieure qui pourra connaître de recours en appel ou en cassation. Demain, nous rédigerons aussi les décisions en ayant conscience que la décision sera mise en open data et donc lue par un plus grand nombre de destinataires. Cela oblige à considérer un peu autrement la façon dont la décision elle-même sera rédigée.

En conclusion, on pouvait se demander de prime abord pourquoi la direction de ce projet, qui constitue un défi technologique majeur, a été confié à une magistrate, et non à un ingénieur ou à un administrateur. Parce que, vous l'aurez compris, ce projet titanesque, bien plus qu'un projet purement technique, est un projet qui peut assurément transformer la justice toute entière.

Propos recueillis par Constance Périn

2021-7757

1) Et auteur du rapport sur l'open data des décisions de Justice remis en janvier 2017 au garde des Sceaux.

« Notre ambition est de promouvoir une intelligence juridique qui associe l'humain et la technologie »

Entretien avec Philippe Carillon, CEO LexisNexis Europe Middle East and Africa

L'IA a largement investi le secteur du droit. Facilitatrices, les innovations et les legaltech permettent en effet d'alléger le travail du juriste, mais encore faut-il un encadrement adapté. Philippe Carillon, CEO LexisNexis Europe Middle East and Africa (Europe de l'Est et Afrique) est formel : l'IA ne remplacera pas l'humain, elle est à son service, et cela demande inévitablement de « travailler continuellement à la compréhension des besoins des juristes, au développement des cas d'usage pertinents, à la création de données d'entraînement riches et de qualité, et à la défense d'une éthique de la donnée et des algorithmes », afin de faire de l'IA le meilleur compagnon du juriste 2.0.

En quoi la digitalisation s'est-elle imposée aux professionnels du droit ?

La crise sanitaire a-t-elle d'ailleurs accéléré la digitalisation du secteur ?

La crise sanitaire a été un accélérateur de changement pour l'ensemble des acteurs économiques. Le développement du télétravail, notamment, a incité les professionnels à s'équiper d'outils pour assurer la continuité de leur activité. Si cette transformation était déjà engagée auparavant, elle est désormais une réalité concrète face à laquelle les processus de travail traditionnels doivent évoluer, y compris dans les métiers du droit. Les professionnels du droit n'ont pas attendu la crise sanitaire pour initier une transformation digitale et ont su de nouveau tirer parti des nouvelles technologies pour s'adapter aussi au contexte de la crise sanitaire.

Concrètement, quels sont aujourd'hui les réels apports de l'IA et de l'innovation dans la pratique du droit ?

Le monde du droit investit depuis plusieurs années dans les solutions d'aide à la décision assistées



Philippe Carillon

facilitant par exemple l'automatisation de tâches pour la rédaction des actes ou la gestion du cabinet en temps réel. Grâce aux investissements menés en matière d'intelligence artificielle dans le cadre de notre programme R&D Lexis Intelligence, la digitalisation prend une nouvelle dimension et offre aux professionnels du droit un accompagnement dans l'aide à la décision sur tous les pans de leur activité.

Il ne faut pas confondre innovations technologiques et IA. De quels outils parlons-nous ? Diriez-vous que les professions juridiques sont aujourd'hui prêtes à intégrer l'IA dans leurs pratiques ?

Les professionnels du droit n'en sont pas à leur première révolution technologique. Dans les années 70, déjà, ils découvraient Jurisdata. Ils se sont toujours saisis des grandes innovations, de l'informatisation à Internet, jusqu'à l'IA aujourd'hui.

Les deux principales motivations dans l'utilisation des outils numériques sont la sécurité juridique et la productivité. L'évolution

par l'intelligence artificielle. Les legaltechs comme LexisNexis jouent un rôle essentiel dans l'évolution des métiers du droit. La puissance des techniques de l'IA permet de traiter une diversité de contenus et un volume de données juridiques immense afin d'identifier rapidement les informations les plus pertinentes nécessaires à la construction du raisonnement juridique. Dans le cas des logiciels métiers, les données clés sont identifiées et analysées,

constante de leurs besoins dans ce cadre requiert le mariage de la technologie et de la donnée juridique. Chez LexisNexis, nous optimisons l'exploitation de l'information juridique publique et privée pour concevoir des outils d'aide à la décision et de construction des stratégies juridiques et judiciaires, au-delà des produits de recherche. Nous croyons par ailleurs à la complémentarité entre « intelligence humaine » et « intelligence artificielle » pour aboutir à l'intelligence juridique. Ces solutions viennent accompagner, et non concurrencer, les professionnels du droit.

Quelles sont, selon vous, les principales craintes des professionnels et les écueils à éviter ?

Contrairement aux croyances, l'IA ne remplace pas l'humain, en particulier dans les métiers du droit. Elle apporte aux professionnels de nouveaux outils permettant d'éclairer leur raisonnement juridique pour une prise de décision plus rapide et plus sûre, avec des perspectives nouvelles.

L'adoption des nouvelles technologies dans leur pratique passe par l'écoute constante des besoins des juristes. Chez LexisNexis, la construction de nos solutions se fait en partenariat étroit avec les professionnels du droit dans un processus de cocréation avec clients, auteurs et praticiens (open innovation). Nous sommes convaincus que l'humain doit rester au centre des développements pour garantir l'éthique de la donnée et intégrer la valeur des raisonnements juridiques complexes qui ne seront jamais mis en équation. Il est indispensable de mettre le professionnel au cœur de ces évolutions.

En 2021, LexisNexis a lancé sa nouvelle plateforme Lexis 360®Intelligence. De quoi s'agit-il ?

Lexis 360®Intelligence, c'est la nouvelle génération de Lexis 360, notre plateforme d'information et d'Analytics juridiques. C'est la solution de recherche intelligente qui couvre tous les domaines de droit pour répondre à l'ensemble des questions juridiques, avec 23 millions de documents et plus de 115 000 utilisateurs actifs.

Contrairement aux croyances, l'IA ne remplace pas l'humain, en particulier dans les métiers du droit.

Elle intègre l'enrichissement unique réalisé par LexisNexis sur les sources primaires du droit et la doctrine de référence dans les revues et encyclopédies Jurisclasseur. De plus, cette nouvelle solution exploite également les dernières technologies de l'IA appliquées à la recherche sémantique, au traitement du langage naturel (NLP), à l'exploitation de données massives (big data) et à son automatisation (machine learning). C'est aussi et surtout le fruit d'une cocréation avec plus de 1 000 clients. Nos équipes produit et design ont ainsi œuvré pour que la solution soit au plus proche de leurs besoins : simple d'utilisation, avec un moteur de recherche ultra rapide, et une interface claire et intuitive.

Cette nouvelle solution repose donc sur l'alliance fine de l'intelligence artificielle, de l'expertise éditoriale de LexisNexis et de la richesse des retours de nos clients pour offrir une expérience de recherche simple, rapide, intuitive.

L'innovation a-t-elle un effet sur l'évolution du droit, en lui-même ? Quels sont également les effets pour le justiciable ?

Appliquée aux métiers du droit, l'innovation (et l'intelligence artificielle en particulier) permet d'automatiser certaines tâches répétitives, de mettre en place une veille juridique, d'analyser des contenus, d'identifier des décisions allant dans le même sens, ou encore d'identifier ou extraire rapidement des raisonnements, dates, montants... L'intelligence artificielle apporte toute sa valeur en permettant un traitement optimisé des informations, plus rapide et complet que le traitement humain. Elle augmente ses capacités de recherche, de définition d'une stratégie ou de prise de décision. Toutefois l'innovation n'est pas que technologique, elle concerne tout autant les contenus : plus opérationnels, plus pratiques, et où les sources du droit (législation, réglementation, jurisprudence) sont enrichies de commentaires, analyses et contenus pratiques qui constituent une doctrine juridique indispensable, pensée pour prendre des décisions. Les legaltech jouent un rôle essentiel dans l'évolution des métiers du droit. Elles représentent une nouvelle opportunité de développement pour les professionnels qui sauront tirer parti de ces nouveaux relais de croissance, ainsi que pour les particuliers qui ne verront plus leurs questions juridiques comme des sources de problèmes insolubles. C'est pourquoi LexisNexis s'inscrit comme un partenaire des professionnels du droit venant adosser leurs outils innovants aux savoir-faire bien éprouvés des acteurs traditionnels du droit.

Face au déploiement des legaltech et de la justice prédictive, considérez-vous que le risque de voir certaines professions juridiques remplacées par des machines est bien réel ?

À aucun moment la machine ne peut remplacer l'humain. L'innovation se met au service du droit et des professionnels du droit, lui permettant de se concentrer sur des prestations à forte valeur ajoutée et se décharger des tâches chronophages. Les legaltech peuvent proposer des services en ligne simplifiés mais ne peuvent pas conseiller à la place d'un juriste. Inversement, un professionnel ne peut pas proposer à ses clients la même rapidité qu'une plateforme numérique qui permet de rédiger des contrats en quelques minutes. Force est de constater que cette rapidité représente un réel bénéfice pour le client.

Le déploiement des legaltech est donc une opportunité pour les professions du droit, à condition d'adopter le changement et de

modifier les pratiques traditionnelles. Dans ce cadre, LexisNexis, notamment, a pu bénéficier de l'expérience de legaltechs outre-Atlantique comme LexMachina qui, au-delà de proposer de la « justice prédictive », propose des conseils aux avocats pour optimiser leur chance de gagner une affaire.

Enfin, comment envisagez-vous la pratique du droit dans 10, 20, 30 ans ?

L'IA offre de nombreuses opportunités pour le développement des acteurs de la legaltech et ainsi dans la pratique des professionnels du droit. L'avenir réside dans l'adoption de ces nouvelles technologies pour combiner efficacement la connaissance avec l'IA. De toute évidence, le juriste est au cœur de la décision finale. Les algorithmes et la technologie ne sont que des facilitateurs pour accompagner et aider le

professionnel du droit à prendre la meilleure décision.

Notre ambition est de promouvoir une intelligence juridique qui associe l'humain et la technologie de façon vertueuse et responsable. Il faut, pour cela, travailler continuellement à la compréhension des besoins des juristes, au développement des cas d'usage pertinents, à la création de données d'entraînement riches et de qualité, et à la défense d'une éthique de la donnée et des algorithmes. Il faut également des compétences et capacités technologiques fortes, pour acquérir et traiter des flux de données toujours plus importants, qu'il s'agisse d'open data (la jurisprudence par exemple) ou de données privées (par exemple, les actes et contrats), et pour structurer l'information et en extraire de la data (« data mining »). En toute certitude, le digital, s'il est bien exploité, est un vecteur de progrès.

Propos recueillis par Constance Périn

2021-7265

Élections |||||

Christine Valès élue au bureau de l'Union internationale des huissiers de justice

À l'occasion du Congrès de l'Union internationale des huissiers de justice (UIHJ) qui s'est déroulé du 22 au 25 novembre 2021, l'assemblée a élu les nouveaux membres de son Bureau. Christine Valès, qui occupe au niveau national le mandat de membre du bureau de la Chambre nationale des commissaires de justice et secrétaire

nationale de la Section huissiers de justice, est élue au bureau de l'UIHJ afin de représenter l'ensemble des huissiers de justice français pour la période 2021 à 2024.

Sa candidature était présentée par la délégation française et son président Patrick Sannino.



Christine Valès

2021-7948

Droit de préemption du locataire lors d'une vente de local commercial, ou à usage artisanal



Charles-Edouard Bourget,
Notaire associé,
Hausmann Notaires



Pauline Le Guern,
Notaire stagiaire,
Hausmann Notaires

Depuis la loi PINEL du 18 juin 2014, lorsqu'un propriétaire de local à usage commercial ou à usage artisanal décide de vendre celui-ci, le locataire bénéficie d'un droit de préemption légal par rapport aux autres candidats acquéreurs en application de l'article 145-46-1 du Code de commerce.

Cet article dispose en effet :

« Lorsque le propriétaire d'un local à usage commercial ou artisanal envisage de vendre celui-ci, il en informe le locataire par lettre recommandée avec demande d'avis de réception, ou remise en main propre contre récépissé ou émargement. Cette notification doit, à peine de nullité, indiquer le prix et les conditions de la vente envisagée. Elle vaut offre de vente au profit du locataire. Ce dernier dispose d'un délai d'un mois à compter de la réception de cette offre pour se prononcer. En cas d'acceptation, le locataire dispose, à compter de la date d'envoi de sa réponse au bailleur, d'un délai de deux mois pour la réalisation de la vente. Si, dans sa réponse, il notifie son intention de recourir à un prêt, l'acceptation par le locataire de l'offre de vente est subordonnée à l'obtention du prêt et le délai de réalisation de la vente est porté à quatre mois. »

Une analyse littérale de l'article conduit à procéder à une notification au locataire dès que le bailleur « envisage de vendre », ce qui, *de facto*, interdit d'ouvrir des négociations avec un tiers avant d'avoir purgé ce droit de préemption, et empêche *a fortiori*, la signature d'une



promesse de vente sous condition suspensive de non-préemption par le locataire commercial en place.

Et la pratique, par comparaison avec les autres droits de préemption applicables en matière locative, a également ouvert des discussions sur le sort de la commission d'agence en cas de préemption : est-elle due par le locataire préemptant alors qu'aucune intervention d'un intermédiaire n'est nécessaire ? Et partant, la commission doit-elle être mentionnée dans la notification faite au locataire ?

Dans un arrêt récent (*Civ. 3^e, 23 septembre 2021, n° 20-17.799*), la Cour de cassation a affirmé sa position sur ces deux aspects de ce droit de préemption légal :

- le moment auquel la notification du droit de préemption au locataire doit intervenir,
- le sort des honoraires de l'intermédiaire en cas de préemption par le locataire, lorsqu'ils sont dus par l'acquéreur.

LA NOTIFICATION DU DROIT DE PRÉEMPTION AU LOCATAIRE COMMERCIAL

Sans se limiter à l'hypothèse selon laquelle le droit de préemption du locataire doit être purgé avant que le bailleur n'entame toute démarche visant à trouver un acquéreur, la Cour a reconnu valable l'offre de vente faite au locataire alors que le bailleur avait d'ores et déjà mandaté un agent immobilier et trouvé un acquéreur pressenti auquel il avait consenti une promesse de vente sous condition suspensive de non-préemption par le locataire commercial en place.

Cette décision importante de la Cour permet aujourd'hui au propriétaire de locaux commerciaux de purger le droit de préemption de leurs locataires après que les conditions de la cession ont été négociées avec un tiers acquéreur.

Pratiquement, donc, le propriétaire pourra entamer toutes démarches de commercialisation pour notamment déterminer la valeur de son bien et la réalité d'un marché ; il pourra mandater

un agent un immobilier et même conclure une promesse de vente avec un tiers intéressé par l'acquisition. Cette confirmation est bienvenue pour les propriétaires-bailleurs comme pour les praticiens.

LE SORT DES HONORAIRES DE L'AGENT IMMOBILIER APRÈS PRÉEMPTION PAR LE LOCATAIRE COMMERCIAL

À l'occasion de cet arrêt, la Cour de cassation a également confirmé sa décision rendue en 2018 (*Civ, 3^e, 288 juin 2018 n° 2018-011180*) en affirmant que les honoraires de l'agent immobilier mis à la charge de l'acquéreur ne devaient pas être supportés par le locataire, en cas d'exercice de son droit de préemption, dans la mesure où « aucun intermédiaire n'est nécessaire ou utile pour réaliser la vente qui résulte de l'effet de la loi ».

La position de la Cour de cassation paraît claire dans l'hypothèse d'une notification au locataire consécutive à la signature d'un avant-contrat avec un tiers dans lequel une commission au profit d'un mandataire est mise à la charge de l'acquéreur : cette commission n'aura pas à être supportée par le locataire en cas de préemption.

La question reste toutefois d'actualité pour les propriétaires et les praticiens, dans l'hypothèse d'une commission à la charge du vendeur. Est-ce qu'il sera possible d'appliquer cette position de la Cour de cassation en présence d'une commission à la charge du vendeur ?

Le sujet sous-jacent porte sur le réel débiteur de cette commission « charge vendeur ». Est-ce que le prix de vente proposé au locataire aurait pu être inférieur sans cette commission ? Est-ce qu'en définitive ce n'est pas le locataire qui supportera les honoraires de l'agent immobilier ? Bien que la commission d'agence ne soit pas juridiquement analysée comme une composante du prix (*voir arrêté du 10 janvier 2017, JOR n° 0015 du 18 janvier 2017, art. 3* « le prix de vente ne peut en aucun cas la part des honoraires à la charge du vendeur »), on peut légitimement se poser la question en pratique.

Dans une décision rendue en 2013 à propos du locataire d'habitation (*Civ, 3^e, 11 décembre 2013 n° 12-13441*), la Cour de cassation a validé la position des juges du fond qui avaient souverainement estimé que « rien ne permettait d'établir que le prix de vente proposé avait été majoré du montant de la rémunération du mandataire ».

Dans cette hypothèse, il semble possible

de prévoir une commission d'agence à la charge du vendeur.

Dans son arrêt du 23 septembre 2021, la Cour de cassation affirme que « l'offre de vente notifiée au preneur à bail commercial ne peut inclure dans le prix offert des honoraires de négociation d'un agent immobilier... ».

Cette décision a, certes, été rendue au sujet d'une commission à la charge de l'acquéreur, mais les termes utilisés par la Cour doivent-ils être entendus comme interdisant la mention de toute commission ?

Très récemment, il semble que dans un jugement du tribunal judiciaire de Paris du 14 juin 2021, les juges du fond ont retenu la responsabilité d'un notaire dans un dossier où la notification faite au locataire mentionnait un prix global sans préciser l'existence d'une commission à la charge du vendeur. Le tribunal semble ainsi indiquer qu'il ne serait pas permis au vendeur de « dissimuler » les honoraires d'un intermédiaire, fussent-ils à la charge du vendeur, lors de la notification de l'article 145-46-1.

Ce jugement faisant l'objet d'un recours devant la cour d'appel, il est encore trop tôt pour retenir cette position vis-à-vis des commissions « charge vendeur ».

Affaire à suivre...

2021-7845

Brèves

ÉGALITÉ

Le gouvernement se réengage pour une représentation mixte des jouets

Faire des jouets un outil de lutte contre les stéréotypes de genre dès le plus jeune âge : c'est l'objectif de la charte d'engagements volontaires pour une représentation mixte des jouets, signée pour la troisième année consécutive par Elisabeth Moreno, ministre déléguée chargée de l'Égalité entre les femmes et les hommes, de la Diversité et de l'Égalité des chances, Agnès Pannier-Runacher, ministre déléguée chargée de l'Industrie, et Adrien Taquet, secrétaire d'État en charge de l'Enfance et des familles auprès du ministre des Solidarités et de la Santé. « Les inégalités entre les femmes et les hommes prennent racine dès l'enfance. Elles sont nourries par les stéréotypes qui commencent à déterminer très tôt les options des petites filles » assure Elisabeth Moreno.

JUSTICE

Tour de France : la spectatrice à la pancarte écope d'une amende de 1 200 euros

Rappelez-vous : le 26 juin dernier, lors de l'étape entre Brest et Landerneau, en bord de route, une spectatrice et sa pancarte « *Allez Opi Omi* » (« *Allez papi mamie* » en allemand), tournant le dos à la route, provoquent la chute massive du peloton du Tour de France. Le 14 octobre dernier, quatre mois de prison avec sursis avaient été requis contre la prévenue. Le 9 décembre, le tribunal correctionnel de Brest l'a finalement condamnée à une peine d'amende de 1 200 euros. Elle devra également verser un euro symbolique à l'Union nationale des cyclistes professionnels (UNCP), partie civile.

UNION EUROPÉENNE

Une nouvelle pièce de deux euros dévoilée

Le 9 décembre, alors que le président de la République Emmanuel Macron tenait un point presse dans le cadre de la présidence française du Conseil de l'Union européenne qui débutera le 1^{er} janvier 2022, une pièce de deux euros commémorative a été dévoilée. Représentant un chêne et un olivier, symboles de force et de sagesse, placés dans deux hexagones montants, allégories de la multiplicité de la France et de son ascension, et frappée de la devise française et des étoiles européennes, cette pièce a été réalisée par Joaquin Jimenez, graveur Général de la Monnaie de Paris. Mise en circulation au 1^{er} janvier 2022, elle célébrera aussi les 20 ans de l'euro, lancé le 1^{er} janvier 2002.

ENTREPRISE

Nouvelle campagne d'information pour les entreprises en difficulté

Du 7 au 23 décembre 2021, le ministère de la Justice déploie une campagne d'information sur la justice commerciale, afin de faire connaître aux entrepreneurs en difficulté les dispositifs d'accompagnement par un tribunal de commerce ou judiciaire qui peuvent permettre de les aider. Cette campagne digitale « *Entreprise en difficulté : comment faire face ?* » donne la parole à trois chefs d'entreprise qui ont fait appel à la justice pour sauver leur entreprise : Olivier Piquet, directeur général du groupe Lise Charmel, Stéphane Milan, chef du restaurant Le Trévise et Caroline Sirch, présidente d'I DEAL. Ces trois entrepreneurs partagent leur témoignage à travers une campagne de display et de vidéos online de 20 secondes, et de formats longs de 2 minutes disponibles sur le site et les réseaux sociaux du ministère de la Justice.

1,5 million
de formalités ont été
enregistrées par Infogreffe
en 2020.

Source : Infogreffe

Le projet de « la Grande sécu » : solution ou danger ?



Philippe Delerive,
Associé et Directeur du pôle Risques et Assurances,
Exponens

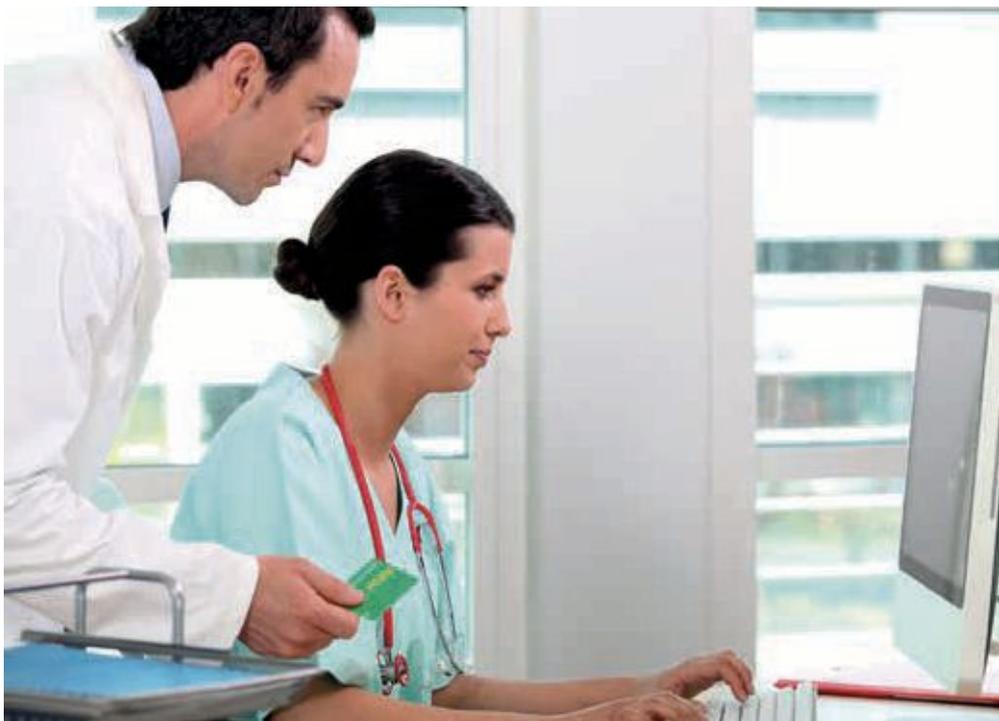
Le Haut conseil pour l'avenir de l'assurance maladie travaille comme tous les quatre ans à élaborer des scénarios d'organisation du système de santé et aussi d'évolution de l'assurance maladie. En 2017, le dernier rapport étudiait la rationalisation du système actuel, des périmètres distincts entre régime obligatoire et régime complémentaire et, déjà, l'extension du régime obligatoire aux régimes complémentaires, scénario repris et amplifié aujourd'hui sous la dénomination flatteuse de « Grande Sécu ».

Alors que tous ceux qui résident en France depuis trois mois sont couverts par la branche maladie de la Sécurité sociale et que tous ceux qui le veulent sont en pratique couverts par une assurance complémentaire santé, cela fait plus de 30 ans que certains, au sein du ministère de la Santé, rêvent d'une « Grande Sécu ». Ils militent pour la suppression des mutuelles, au fallacieux motif que leurs frais de gestion seraient plus élevés que ceux de la Sécurité sociale parce que la concurrence génère des coûts de conquêtes des clients injustifiés.

Ils ont d'ailleurs bloqué ou rendu sans intérêt la plupart des expérimentations proposées à la fin des années 90 et pourtant permises par la loi.

LES ORGANISMES COMPLÉMENTAIRES ONT-ILS UN RÔLE À JOUER DANS LA REFORME DU SYSTÈME SOCIAL ?

Il est frappant de constater pour autant que les poids respectifs de la



Sécurité sociale et des organismes complémentaires ont peu évolué au fil des ans, variant de plus ou moins 1 point au gré des orientations politiques des différents gouvernements.

En 2019, ces chiffres sont les suivants (ceux de 2020 reflètent l'impact exceptionnel de la crise sanitaire et des confinements) : la Sécurité sociale et l'État financent 79,7 % des dépenses de santé devant les organismes complémentaires avec 13,4 %, les ménages assument les 6,9 % restants. Cette relative stabilité masque une évolution lourde de la Sécurité sociale dont les dépenses concernent de plus en plus, d'une part, les retraités et les plus pauvres.

En effet, d'une part la Sécurité sociale rembourse sans ticket modérateur les

affections de longue durée et finance 93 % des dépenses hospitalières, ce qui concerne essentiellement les retraités. D'autre part, après la CMU et la CMU-C, les personnes aux revenus les plus faibles bénéficient d'une prise en charge au titre désormais de l'ACS.

En parallèle, pour les actifs, le premier financeur est leur mutuelle qui prend en charge de 50 % à 60 % de leurs dépenses de santé, devant la Sécurité sociale autour de 40 % qui est de fait leur assureur complémentaire, leur reste à charge étant entre 5 % et 10 %. Parmi les causes des disparités dans le niveau de remboursement, il en est une que le HCAAM ne cite pas alors qu'elle est essentielle : le libre choix des entreprises et des salariés ! Tous ne souhaitent pas entrer de force dans le même costume,

mais chacun peut décider librement de son niveau de couverture en fonction de ses besoins et de ses revenus.

Finalement, les mutuelles qui ont été inventées au XVII^e siècle, 300 ans avant la Sécurité sociale, continuent à jouer pleinement leur rôle social.

Rappelons aussi que si les mutuelles existent toujours, c'est parce qu'elles savent ne pas être en déficit chronique. Il n'en est pas de même de la Sécurité sociale qui a un déficit attendu à 35 millions d'euros pour des dépenses de 237 millions d'euros en 2021, soit un déficit de 17 % de ses recettes !

Les coûts d'acquisition, injustement critiqués et de plus en plus composés de taxes, sont la nécessaire contrepartie d'une concurrence qui est saine. Cette concurrence est nécessaire pour faire progresser le système de santé au bénéfice de tous : toutes les innovations adoptées aujourd'hui par tous, et copiées par la Sécurité sociale, sont venues des assureurs complémentaires.

Citons par exemple les réseaux de soins en optique, en dentaire et en auditif inventés par AXA, GROUPAMA, AGF en 1998, qui ont permis de supprimer les restes à charge pour les assurés qui le souhaitaient 20 ans avant que la Sécurité sociale ne le généralise avec sa réforme « 100 % santé ».

Il en est de même des actes de prévention qui ont été financés au départ à 100 % par les assureurs complémentaires avant d'être cofinancés par la Sécurité sociale et rendus obligatoires dans les contrats responsables : ostéodensitométrie pour détecter l'ostéoporose, patch anti-tabac...

Plus récemment, la télémédecine a été proposée par les assureurs complémentaires avant d'être largement diffusée en 2020 au moment du premier confinement et prise en charge par la Sécurité sociale.

Est-ce à dire que tout est parfait et qu'il ne faut rien changer ? Certainement pas : la France n'a pas le meilleur système de santé du monde et plusieurs points méritent d'être améliorés.

QUELS SONT LES AUTRES SCÉNARIOS ENVISAGEABLES ?

La Sécurité sociale pourrait investir davantage dans la prévention pour diminuer la surmortalité avant 65 ans supérieure à celle de la plupart des autres pays de l'OCDE.

Elle doit aussi lutter contre les déserts médicaux et les files d'attente que cela engendre.

S'agissant de la maîtrise des dépenses, la Sécurité sociale pourrait commencer par fusionner tous les régimes obligatoires, ce qui permettrait des économies de gestion et d'éviter à tous ceux qui changent de régime d'attendre un an que leur situation personnelle soit réglée. Elle pourrait aussi améliorer la lutte contre la fraude, au moins à hauteur des efforts que déploient les complémentaires. Elle pourrait aussi s'interroger sur l'intérêt de rembourser 9 centimes sur plus de 80 % des paires de lunettes, pour un montant de frais de gestion bien supérieur !

S'agissant des mutuelles, elles ont suffisamment démontré leur rôle d'innovation pour mériter de le poursuivre en conservant les ressources nécessaires à cette fin. Toutefois pour gagner en efficacité, elles doivent pouvoir maîtriser leurs prestations sans se voir imposer de tiers payant obligatoire et elles doivent pouvoir exploiter les données de santé de leurs assurés, notamment les actifs, pour améliorer encore leurs prestations, proposer des actions de prévention adaptées et toujours innover pour le bénéfice de tous.

2021-7933



Retrouvez dès maintenant
votre Journal en ligne sur

www.jss.fr



Michèle Bernard-Requin, première magistrate filmée

Une femme juge sur pellicule



Gwenola Joly-Coz,
Première présidente de la cour d'appel de Poitiers,
Membre de l'association « femmes de justice »

À l'heure où la loi projette de filmer les audiences, le grand public comme les juges se souviennent de la première magistrate à avoir réalisé cet exercice dans deux films restés dans les mémoires pour leur pédagogie de la vie judiciaire.

LE GOÛT DU VERBE

Michèle Bernard naît le 7 mai 1943 à Vittel (Vosges). Suzanne, sa mère, aide son propre père à gérer son garage, et épouse Georges Bernard, pharmacien à Vittel, mais aussi adjoint au maire de sa commune et président du tribunal de commerce. Michèle grandit avec ses sœurs et elle seule se tourne vers le droit, qu'elle étudie à Nancy puis à Paris. Elle dévore la littérature classique et se plaît à exercer le théâtre en amatrice. Aimant prendre la parole, elle remporte un concours d'éloquence à 17 ans.

Avocate en 1966, Michèle Bernard s'inscrit au barreau de Paris. En 1968 elle se marie avec Henri Requin¹, et en 1969, devient secrétaire de la Conférence du stage. Elle exerce en cabinet jusqu'en 1980, période à laquelle elle prend la décision de devenir magistrate. Frustrée dans

la position de sollicitation, elle explique avoir eu « envie de décider² ».

1981 – L'INTÉGRATION DANS UNE MAGISTRATURE EN COURS DE FÉMINISATION

À 38 ans, en 1981, elle achève son parcours d'intégration et rejoint un corps en cours de féminisation avec 30 % de juges femmes et une promotion de 55 % d'auditrices de justice à l'École Nationale de la Magistrature.

Ses premiers postes se succèdent au parquet, à Rouen, Nanterre et Paris, où elle manifeste toujours un souci particulier pour les victimes. À Rouen, elle participe dès 1982 à la création des premiers bureaux d'accueil. À Nanterre, en 1984, Michèle Bernard-Requin crée l'association d'aide aux victimes et préside Paris Aide aux Victimes de 1999 à 2002.

Elle s'intéresse très tôt aux femmes victimes de violences conjugales. Elle est l'une des premières au parquet à poursuivre les auteurs lorsque la plainte est retirée, et à requérir l'éloignement du conjoint violent.

Elle explique : « Dès 1984, j'ai commencé avec l'accord de ma hiérarchie à mettre en place une politique pénale nouvelle. Cela commençait par un discours simple

aux policiers : "Si vous prenez en flagrant délit un homme qui fracture une voiture, vous n'attendrez pas la plainte du propriétaire pour l'arrêter. Mais si vous avez connaissance qu'une femme a été gravement frappée par une personne identifiée, vous ne faites rien !" Réponse : "Elles retirent toutes leurs plaintes". Et alors ? Sauf en matière de diffamation ou de dénonciation calomnieuse, nous n'avons pas besoin de la plainte de la victime. Ma position de substitut me permettait de convaincre et d'ordonner. Convaincre : les retraits de plaintes s'expliquent. Dépendance affective, dépendance économique, présence des enfants, et peur, surtout, donc les retraits de plaintes ne changeaient rien au fait que M. X avait porté des coups à Mme Y ayant entraîné une incapacité temporaire de tant de jours. Au contraire, ils étaient révélateurs généralement d'un autre délit commis par le mari ou compagnon violent, à savoir la menace faite à une victime en raison de la plainte qu'elle a osé déposer !³ »

Le passage du barreau à la magistrature n'est pas aussi fréquent qu'aujourd'hui, et Michèle Bernard-Requin sent qu'il faut qu'elle prouve sa légitimité. Elle en aura l'occasion en requérant dans une affaire

1) Ils auront deux enfants, une fille, Laurence, née en 1969, et un fils, Christophe, né en 1971.

2) Propos rapportés par Raphaël Pichon, petit-fils de Michèle Bernard-Requin.

3) *Le Point*, « Comment faire reculer la violence des hommes contre les femmes ? » Michèle Bernard-Requin, 9 juillet 2017.

emblématique, celle du sang contaminé. Les débats sont tendus.

Le 31 juillet 1992, elle débute son réquisitoire en citant le chancelier Henri-François d'Aguesseau, juriste du siècle des Lumières, qui, s'adressant à des magistrats, les avait avertis : « *Vous jugez les hommes, mais les hommes jugent la justice.* » Sa prestation est remarquée.

1994 – PREMIER FILM : DÉLITS FLAGRANTS |||||

Est-ce pour cette raison que Michèle Bernard-Requin est retenue, deux ans plus tard, pour figurer au casting du film que souhaite réaliser Raymond Depardon sur la justice ?

Il s'agit du premier documentaire tourné dans l'enceinte du palais de justice de Paris. Trois magistrats de la 8^e section du parquet de Paris sont choisis pour être suivis dans leur activité du quotidien : elle est la seule femme⁴, et sa personnalité imprime sur l'écran. 14 personnes, prévenues d'un vol d'un portefeuille, d'une escroquerie au bonneteau, d'un tag sur un wagon de métro, ou d'une agression d'un agent de la RATP, sont présentées au parquet dans le cadre de la procédure de flagrants délits. Après avoir traversé les couloirs souterrains qui séparent la Préfecture de police du palais de justice, talonnant la personne déférée menottes aux poignets et accompagnée chacune par un policier, l'objectif pénètre dans le bureau de la magistrate. Devant la caméra, le plus souvent fixe, certains reconnaissent les faits, d'autres tentent des explications, certains expriment leur révolte.

À 51 ans, Michèle Bernard-Requin incarne la justice face à ces délits du quotidien. « *Elle est exceptionnelle, elle a un lien avec le justiciable très particulier,*



Michèle Bernard-Requin dans *Délits Flagrants* (Raymond Depardon – 1994)

*sans mépris. Elle a une autorité naturelle, pas forcée*⁵ ».

Filmée avec une grande simplicité, sans commentaires, la place est laissée à la professionnelle, en image directe et son brut. Sorti en octobre 1994, *Délits flagrants* connaît un très vif succès et remporte le César du meilleur film documentaire en 1995. Largement commenté dans la presse de l'époque, il est salué comme un événement : la justice se montre, expose son travail, et une juge en est le visage. Il sert ensuite de support à de nombreuses soirées dans les facultés, les ciné-débats et à l'École Nationale de la Magistrature.

2004 – SECOND FILM : 10^E CHAMBRE, INSTANTS D'AUDIENCE |||||

Michèle Bernard-Requin a toujours souhaité exercer au siège, et elle se réjouit, en 1999, de devenir vice-présidente du tribunal de grande instance de Paris pour présider la 10^e chambre correctionnelle.

Dix ans après « *Délits flagrants* », Raymond Depardon revient vers elle : « *J'ai retrouvé Michèle Bernard-Requin que j'avais perdue de vue, je suis allée la voir à la 10^e chambre qu'elle préside. Là, surprise, je la vois, seule, papoter avec un prévenu*

*qui se défend sans avocat avec une certaine liberté de parole. Elle est juge unique pour les petits délits une fois par semaine. Je suis allé voir le Premier président de la cour d'appel ; il avait vu Michèle dans *Délits flagrants* et j'ai bien senti qu'il acceptait le risque grâce à elle. J'ai inspecté la salle, la bonne place pour filmer était déjà prise par le procureur. J'ai réfléchi. Finalement, ceux à qui je m'identifiais le plus étaient les prévenus. Ils ont du mal à s'exprimer, ils n'ont pas dormi, ils attendent sur un banc, ils n'entendent pas grand-chose... Alors je me suis placé près de la barre, tout près d'eux, et j'ai demandé à l'autre caméra de ne pas quitter Michèle. On a tout filmé pendant trois mois*⁶. »

À 61 ans, Michèle Bernard-Requin accepte ce nouveau défi : « *J'avais apprécié l'expérience, et je l'ai renouvelée parce que je ressens un besoin de faire connaître la procédure aux citoyens de ce pays*⁷. »

Ainsi, de mai à juillet 2003, Raymond Depardon filme le déroulement des audiences et questionne le fonctionnement de la machine judiciaire : « *mon film, c'est la justice quotidienne, un peu banale, avec une présidente photogénique, sympathique et courageuse*⁸ ».

4) Ses collègues sont Gino Necchi et Marc Pietton.

5) Valérie Dervieux – magistrate – ancienne collègue de Michèle Bernard-Requin.

6) *Libération*, interview réalisée par Dominique Simmonot, 2 juin 2004.

7) *Le Monde*, « La justice sous la caméra-loupe de Depardon », 1^{er} juin 2004.

8) *Libération*, interview réalisée par Dominique Simmonot, 2 juin 2004.



DRR Michèle Bernard-Requin dans 10^e Chambre, instants d'audience (Raymond Depardon – 2004)

Notamment inspirée par les *Carnets de justice*, chronique des tribunaux correctionnels publiée tous les lundis dans *Libération*, la journaliste Dominique Simonnot⁹ explique que le réalisateur a choisi de poursuivre « toujours selon une même incarnation de la justice : Michèle Bernard-Requin, qui préside la chambre, personnage central de ces minidrames ». Des conditions sont posées : autorisation écrite des personnes jugées, suppression de leurs noms, impossibilité de traiter une affaire intégralement et obligation que le jugement définitif ait été prononcé avant la sortie du film.

Michèle Bernard-Requin donne des détails : « un prévenu sur sept seulement a donné son accord pour être dans le film, et ces gens-là représentent le citoyen qui a conduit en état d'ivresse ou qui a volé dans un grand magasin. Ceux que l'on ne voit pas, parce qu'ils ont refusé, ce sont les plus gros délinquants, les trafiquants de stupéfiants, les proxénètes, les violeurs correctionnalisés en agressions sexuelles, les auteurs de vols aggravés de lourdes violences. »

Elle explique : c'est un « film de pédagogie, mais aussi de prévention » ; « je cherche la vérité de quelqu'un, qui il est, quelle est la solution la moins mauvaise pour tout le monde ».

Pour Michèle Bernard-Requin, c'est encore l'occasion de rendre le judiciaire plus facile d'approche.

Dans une démarche de « vulgarisation », elle se rend dans les lycées et d'autres établissements pour accompagner la diffusion du film et expliquer, dans un souci pédagogique, le fonctionnement de la justice. Conseillère à la cour d'appel de Paris en 2003, elle préside ensuite la cour d'assises de Paris en 2006 avant d'être finalement nommée avocate générale près la cour d'appel de Fort-de-France en 2007. En 2009, à l'âge de 66 ans, Michèle Bernard-Requin prend sa retraite sans s'arrêter de travailler.

UNE INLISSABLE PÉDAGOGUE DU FONCTIONNEMENT JUDICIAIRE

Connue pour son aisance devant la caméra, le réalisateur Albert Dupontel lui propose, en 2013, de tenir un rôle de juge dans son long métrage *9 mois ferme*. Le film est récompensé par deux César et fait plus de deux millions d'entrées. Elle devient aussi une habituée des plateaux télévisés où elle est invitée pendant des années pour expliquer la justice.

Michèle Bernard-Requin n'a pas été qu'une femme d'image ; elle est également autrice de plusieurs livres.

En 2006, elle publie *Juges accusés, levez-vous*, ouvrage dans lequel elle prend la défense des juges, souvent mis en cause dans des affaires médiatisées, telles Outreau ou le sang contaminé.

En 2011, elle publie *Chronique de prétoire – Histoires drôles et moins drôles*. Il s'agit cette fois-ci d'un ouvrage composé d'anecdotes plus légères sur le monde judiciaire et ses différents acteurs.

Enfin, elle tient à partir de 2017 une chronique sur le site du *Point* dans laquelle elle explique comment la justice fonctionne et pourquoi, parfois, elle dysfonctionne.



DRR Michèle Bernard-Requin sur France 5

9) Devenue Contrôleuse des lieux privés de liberté.

DÉCEMBRE 2019 – « C'EST NOTRE HUMANITÉ LA PLUS PRÉCIEUSE, ABSOLUMENT » ||||| Atteinte d'un cancer et vivant ses derniers jours à l'hôpital Sainte-Perrine à Paris, Michèle Bernard-Requin rédige un ultime texte qu'elle souhaite voir paraître dans *LePoint.fr*¹⁰.

Extrait du texte : Une île

« Vous voyez d'abord, des sourires et quelques feuilles dorées qui tombent, volent à côté, dans le parc Sainte-Perrine qui jouxte le bâtiment.

La justice, ici, n'a pas eu son mot à dire pour moi.

La loi Leonetti est plus claire en effet que l'on se l'imagine et ma volonté s'exprime aujourd'hui sans ambiguïté. Je ne souhaite pas le moindre acharnement thérapeutique. Il ne s'agit pas d'euthanasie bien sûr mais d'acharnement, si le cœur, si les reins, si l'hydratation, si tout cela se bloque, je ne veux pas d'acharnement.

Ici, c'est la paix. Ça s'appelle une "unité de soins palliatifs", paix, passage... Encore une fois, tous mes visiteurs me parlent immédiatement des sourires

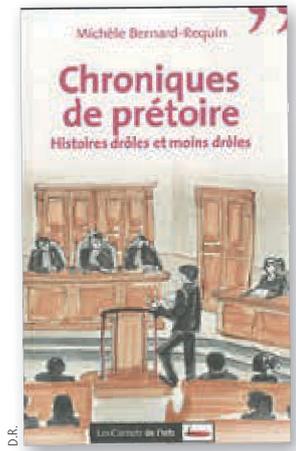
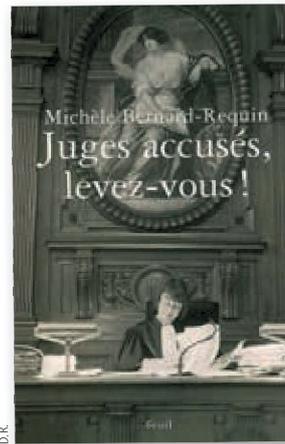
croisés ici. "Là tout n'est qu'ordre et beauté, luxe calme et volupté" ».

Revenant sur le métier de juge, elle poursuit : « Il faut comprendre que le rapport à l'humain est tout ce qui nous reste, que notre pays, c'était sa richesse, hospitalière, c'était extraordinaire, un regard croisé, à l'heure où tout se déshumanise,

à l'heure où la justice et ses juges ne parlent plus aux avocats qu'à travers des procédures dématérialisées, à l'heure où le médecin n'examine parfois son patient qu'à travers des analyses de laboratoire, il reste des soignants, encore une fois et à tous les échelons, exceptionnels (...)

Faites que cette humanité persiste ! C'est notre humanité, la plus précieuse. Absolument. »...

Michèle Bernard-Requin décède le samedi 14 décembre 2019, à l'âge de 76 ans.



Fait exceptionnel pour un magistrat, la présidence de la République publie un communiqué¹¹ : « D'un bout à l'autre de son cursus honorum, de la toge noire aux simarres de soie à la toge vermillon fourrée d'hermine, elle montra de la poigne, de l'humour et du cœur, prônant des débats sereins et respectueux (...) Soucieuse de rendre lisible au plus grand nombre la finesse de la machinerie judiciaire, elle publiait régulièrement une chronique dans *Le Point* et intervenait dans les lycées pour vulgariser le fonctionnement des institutions juridiques. »

2021-7789

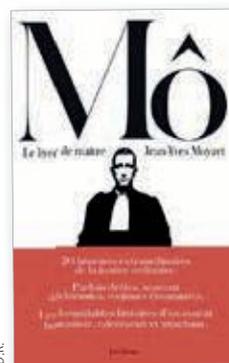
10) *Le Point*, « Michèle Bernard-Requin, qui avait ému la France, est morte », Jérôme Béglé, 15 novembre 2019.
11) www.elysee.fr, Communiqué de Monsieur le Président de la République Emmanuel Macron, 17 décembre 2019.

Au fil des pages |||||

Le livre de maître Mô

Jean-Yves Moyart était avocat au barreau de Lille, sa ville natale. « Avocat provincial », comme il aimait à se décrire, pénaliste dans l'âme, il se donnait corps et âme à son métier. La nuit, il profitait de ses insomnies pour raconter les histoires qu'il avait vécues. Il les publiait sur son blog sous le pseudonyme de maître Mô.

Les récits les plus forts ont été rassemblés dans un livre – *Au guet-apens* – qui a suscité bien des vocations. Personne n'a su comme lui raconter l'humanité des prétoires. Ses histoires ont la force du réel. Si la fiction a



besoin de vraisemblance pour être crue, la vie est capable de tout. La justice ordinaire est souvent extraordinaire.

Ce livre, aujourd'hui épuisé, méritait une nouvelle vie. Cette troisième édition est augmentée de textes inédits. De nouvelles générations de lectrices et de lecteurs pourront ainsi découvrir le cœur immense de cet avocat humaniste qui « portait la peine des autres, se consumait pour eux et ne riait que de lui », selon les mots de la chroniqueuse judiciaire du *Monde* Pascale Robert-Diard.

Le livre de maître Mô, Jean-Yves Moyart,

Les Arènes Eds, 373 pages – 20 euros

2021-7590

Zoom sur le nouvel accord-cadre pour la formation professionnelle



Dai Shen,
Président de Demos



Catherine Marché,
Directrice Générale
Adjointe de Demos

Avec la crise sanitaire du Covid-19, les bouleversements du monde du travail, la généralisation du télétravail ainsi que le développement des solutions digitales, il est aujourd'hui primordial d'adapter la formation professionnelle aux enjeux actuels. Après le télétravail et la santé au travail, patronat et syndicats se sont mis d'accord, le 15 octobre dernier, sur un « accord-cadre » national interprofessionnel sur la formation (Acni), lequel s'inscrit dans le prolongement de la loi du 5 septembre 2018 pour la liberté de choisir son avenir professionnel. L'objectif : reprendre le contrôle de certaines mesures et réaffecter une partie des fonds aux entreprises.

Cet accord donnera lieu à une série de négociations autour de sept thématiques clés, dont six concernent directement le secteur de la formation professionnelle : encourager durablement le recours à l'alternance ; professionnaliser l'utilisation du Compte personnel de formation (CPF) et valoriser les nouvelles modalités de parcours ; faire du développement des compétences des salariés un enjeu stratégique des entreprises ; simplifier le système de certification au bénéfice des utilisateurs ; créer les conditions d'un pilotage éclairé de la formation professionnelle ; financer le système et poursuivre le chantier des transitions professionnelles, notamment intersectorielles.

Trois ans après la réforme de la formation professionnelle, les salariés ont besoin de plus d'informations et d'explications concernant leurs droits et les modalités de la formation. Une meilleure lisibilité des offres de formation faciliterait une plus grande utilisation des crédits du CPF des individus. Les discussions prochaines autour des sept thèmes prioritaires vont jouer un rôle



D.R.

dans la pédagogie. Les demandes de plus de moyens financiers complémentaires, notamment pour l'apprentissage et les abondements publics au CPF, vont bénéficier directement aux salariés. La mise en place de cet accord devrait être positive à moyen et long terme, car le pouvoir public devrait très probablement allouer plus de ressources financières à la formation professionnelle.

PROFESSIONNALISER ET FINANCER LE CPF |||||

À travers cet accord-cadre, les organisations patronales et syndicales espèrent professionnaliser l'utilisation du CPF. Des stratégies actives d'accompagnement et de développement de la co-construction et du co-investissement doivent être mises en œuvre aussi bien par les salariés utilisant leur CPF que par les employeurs.

À l'instar de l'alternance, il va également falloir assurer le financement du CPF. Les parties signataires déplorent à ce sujet l'absence de données utiles sur le compte. En effet, les données de nature qualitative ne sont pas mises à disposition des branches professionnelles et des entreprises. La situation devrait ainsi évoluer.

LA FORMATION, UNE RÉPONSE À LA MUTATION DES ENTREPRISES |||||

La formation professionnelle joue un rôle essentiel pour la reprise économique post Covid-19. Elle permet aux salariés de maintenir et de développer leur employabilité et aux entreprises d'optimiser leurs performances. L'accord-cadre entend ainsi contribuer aux débats et regards croisés pour une meilleure efficacité de ce secteur qui se transforme et intègre de nouveaux acteurs. Afin de garantir le même niveau de qualité sur la transmission des compétences, il est indispensable, pour les acteurs de la formation, de partager une même vision au service de l'employabilité. Ces négociations permettent à chacun de s'exprimer et de faire avancer la nécessaire mutation du secteur.

C'est pourquoi les acteurs majeurs du secteur de la formation restent très attentifs à l'évolution de ces négociations, notamment sur la simplification du système de certifications et le pilotage de la formation professionnelle. L'accord a ouvert la voie à une série de négociations thématiques qui doivent avoir lieu avant la fin du premier semestre 2022.

L'AMF décerne son prix 2021 du jeune chercheur en économie à Paul Karehnke

Lancé en 2015 avec l'objectif de soutenir la recherche académique sur des thèmes en lien avec la régulation et les marchés, le prix de l'Autorité des marchés financiers récompense cette année Paul Karehnke, professeur associé de finance à l'ESCP Business School.

Dans le cadre de son prix du jeune chercheur en économie, l'Autorité des marchés financiers (AMF) récompense Paul Karehnke, professeur associé de finance à l'ESCP Business School, pour l'ensemble de ses travaux, et en particulier ceux liés à l'évaluation des actifs et à la finance comportementale. Le lauréat recevra officiellement son prix lors de la réunion du Conseil scientifique de l'AMF en janvier 2022 au cours de laquelle il présentera ses travaux de recherche aux membres du Conseil. D'un montant de 5 000 euros, le prix AMF du « Jeune chercheur »



Paul Karehnke

récompense les travaux de chercheurs âgés de moins de 35 ans sur des thèmes économiques et financiers présentant un intérêt pour le régulateur de marché.

Les recherches de Paul Karehnke portent notamment sur l'évaluation d'actifs, la finance comportementale et la théorie de la décision. Avant de rejoindre l'ESCP en 2018, il a été maître de conférences à l'université de New South Wales à Sydney. Il a obtenu un doctorat en finance de l'université Paris-Dauphine et de l'université de Tilburg en 2014.

2021-7866

Île-de-France |||||

L'agence de notation Standard & Poor's rétablit la note de la capitale à « AA » avec perspective stable

Paris (75)

Standard and Poor's (S&P) a confirmé le maintien de la note « AA » pour la Ville de Paris, tout en faisant évoluer la perspective de « négatif » à « stable ». Il s'agit de la meilleure notation possible pour une collectivité locale française. Malgré l'impact de la crise du Covid-19 sur les finances de la Ville, et sans réel soutien financier de l'État, cette notation témoigne de la bonne gestion financière de la Ville.

Pour justifier cette appréciation, l'agence de notation s'appuie sur différents éléments,

notamment la réactivité dont le nouvel exécutif a su faire preuve, en mettant en place, dès juillet 2020, une gouvernance renforcée permettant un pilotage efficace des coûts et une optimisation des cofinancements et des recettes, tout en maintenant un haut niveau d'investissements tournés vers la transition écologique et en assurant son programme de protection sociale.

Standard & Poor's estime dans son communiqué que cette adaptation de la gouvernance permettra de rétablir la situation

budgétaire. L'agence rappelle le coût de la mise en œuvre des projets de mandature tels que la création de la police municipale ou la végétalisation de l'espace public, mais souligne que l'amélioration de la conjoncture économique et les réformes structurelles de la municipalité justifient un rétablissement de la note de la Ville.

S&P estime que dans ces conditions, la Ville de Paris retrouvera son niveau d'épargne brute d'avant crise à horizon 2023, et ce sans aide substantielle du gouvernement.

2021-7989

Le street art mis à l'honneur à Vitry-sur-Seine

Val-de-Marne (94)

L'association Vitry'n urbaine s'est fixé pour mission de promouvoir l'art urbain contemporain, en particulier dans sa ville, Vitry-sur-Seine. Elle organise des balades dans le centre de la commune à la recherche des œuvres laissées par les artistes dans ses rues. Fresque monumentale ou collage discret, le promeneur est invité à découvrir les formes d'expression visibles sur les murs de la ville, la transformant en véritable musée à ciel ouvert. La population vitriote, favorable à cette activité qui transforme son cadre de vie, accueille tant les artistes locaux que les stars de la discipline comme C215, Meushay, ou Stew. La municipalité, pour sa part, voit d'un bon œil le street art et tolère donc l'implantation de centaines de peintures. Il est difficile d'en faire le tour complet en une seule fois. Si vous êtes curieux de contempler le travail de tous ces artistes, laissez-vous conduire par un



Œuvre du street artiste C215 à Vitry-sur-Seine

guide passionné qui vous le présentera au long d'une déambulation dans les rues de la cité.

Prochaines visites avec l'association

Vitry'n urbaine les mercredis 15, 22, et 29 décembre 2021 à partir de 14h00.

Tarif : 15 euros.

2021-7983

Espérer 95, l'association qui accompagne les personnes placées sous main de justice

Val-d'Oise (95)

L'association « Espérer 95 » se fixe des missions sociales : insertion, prévention de la délinquance, droit au logement, mise à l'abri, prévention de la récidive, développement des peines alternatives à la prison. Elle se subdivise en sept pôles pour y répondre. Parmi eux, le pôle socio-judiciaire offre des services aux personnes placées sous main de justice. L'association est en effet habilitée au titre du contrôle judiciaire et des enquêtes. Les magistrats peuvent la saisir.

Les personnes placées sous main de justice, faisant l'objet d'une mise en examen ou d'une condamnation à venir, y sont accompagnées par des intervenants socio-judiciaire diplômés (psychologue, travailleur social, juriste...) et expérimentés. Le soutien consiste à pousser l'individu à assumer ses responsabilités, à prendre la mesure de ses actes, à envisager la réparation et à mobiliser les moyens pour éviter la réitération. Ce programme tend à faciliter l'autonomie du sujet en l'aidant à prendre conscience de ses capacités pour surmonter

les obstacles sans basculer dans l'illégalité. La durée du suivi est très variable, de quelques semaines à plusieurs années, selon le besoin. Ce dispositif est financé par frais de justice sur présentation exclusive de mémoire de frais.

Informations

Service socio-judiciaire presentenciel :
69, rue Saint-Martin 95300 Pontoise
Tél : 01 34 35 33 20
socio-judiciaire@esperer-95.org

2021-7984

PUBLICITÉS LÉGALES

SOMMAIRE	75	78	91	92	93	94	95	
• Constitutions	23	32	33	34	37	39	41	
• Transformations	25							
• Modifications	25	32	34	36	38	40	42	
• Fusions	29					40		
• T.U.P.	30							
• Dissolutions	30	33	34	37	38		42	
• Dissolutions / Clôtures							43	
• Clôtures de liquidation	30			37	38	40	43	
• Convocations aux assemblées					39			
• Locations gérances	31	33	34	37				
• Ventes de fonds	31			37		40	43	
• Cessions de droits	31							
• Avis relatifs aux personnes	31	33	34	37	39	40	43	
• Avis administratif	32							
• Adjudications					39			
TARIFS H.T.								
• A la ligne :	5,39 €	5,14 €	5,14 €	5,39 €	5,39 €	5,39 €	5,14 €	
• Forfaitaires pour les constitutions selon la forme	• EURL 124 €	• SASU 141 €	• SARL 147 €	• SCI 189 €	• SAS 197 €	• SNC 219 €	• SC 221 €	• SA 395 €

Le **Journal Spécial des Sociétés** a été désigné comme support officiel pour l'année 2021 ; par arrêté de **Monsieur le Préfet de la Région Ile-de-France**, par arrêté de **Monsieur le Préfet de Paris** du 30 décembre 2020, par arrêté de **Monsieur le Préfet des Yvelines** du 31 décembre 2020, par arrêté de **Monsieur le Préfet de l'Essonne** du 23 décembre 2020, par arrêté de **Monsieur le Préfet des Hauts-de-Seine** du 15 décembre 2020, par arrêté de **Monsieur le Préfet de la Seine-Saint-Denis** du 23 décembre 2020, par arrêté de **Monsieur le Préfet du Val-de-Marne** du 22 décembre 2020, par arrêté de **Monsieur le Préfet du Val-d'Oise** du 24 décembre 2020 de toutes annonces judiciaires et légales prescrites par le Code Civil, les Codes de Procédure Civile et de Procédure Pénale et de Commerce et les Lois spéciales pour la publicité et la validité des actes de procédure ou des contrats et des décisions de Justice pour les départements de **Paris**, des **Yvelines**, de **l'Essonne**, des **Hauts-de-Seine**, de **la Seine-Saint-Denis**, du **Val-de-Marne** et du **Val-d'Oise**.

Depuis le 1^{er} janvier 2013, le tarif d'insertion d'une annonce judiciaire et légale ne peut faire l'objet d'aucune remise ou ristourne (NOR : MCC1240070A). Les annonceurs sont informés que, conformément au décret 2012-1547 du 28 décembre 2012, les annonces légales portant sur les sociétés et fonds de commerce concernées et publiées dans notre journal, sont obligatoirement mises en ligne dans la base de données numérique centrale, www.actulegales.fr.

Les prix sont fixés par l'Arrêté du 7 décembre 2020 modifiant l'arrêté du 21 décembre 2012 relatif au tarif annuel et aux modalités de publication des annonces judiciaires et légales.

COMPOSITION DES ANNONCES LÉGALES - NORMES TYPOGRAPHIQUES
surfaces consacrées aux titres, sous-titres, filets, paragraphes, alinéas

Titres : chacune des lignes constituant le titre principal de l'annonce sera composée en capitales (ou majuscules grasses) ; elle sera l'équivalent de deux lignes de corps 6 points pica, soit arrondi à 4,5 mm. Les blancs d'interlignes séparant les lignes de titres n'excéderont pas l'équivalent d'une ligne de corps 6 points pica, soit 2,256 mm.

Sous-titres : chacune des lignes constituant le sous-titre de l'annonce sera composée en bas-de-casse (minuscules grasses) ; elle sera l'équivalent d'une ligne de corps 9 points pica soit arrondi à 3,40 mm. Les blancs d'interlignes séparant les différentes lignes du sous-titre seront équivalents à 4 points soit 1,50 mm.

Filets : chaque annonce est séparée de la précédente et de la suivante par un filet 1/4 gras. L'espace blanc compris entre le filet et le début de l'annonce sera l'équivalent d'une ligne de corps 6 points pica soit 2,256 mm. Le même principe régira le blanc situé entre la dernière ligne de l'annonce et le filet séparatif. L'ensemble du sous-titre est séparé du titre et du corps de l'annonce par des filets maigres centrés. Le blanc placé avant et après le filet sera égal à une ligne de corps 6 points pica, soit 2,256 mm.

Paragraphes et Alinéas : le blanc séparatif nécessaire afin de marquer le début d'un paragraphe ou d'un alinéa sera l'équivalent d'une ligne de corps 6 points pica, soit 2,256 mm. Ces définitions typographiques ont été calculées pour une composition effectuée en corps 6 points pica. Dans l'éventualité où l'éditeur retiendrait un corps supérieur, il conviendrait de respecter le rapport entre les blancs et le corps choisis.

La direction du Journal Spécial des Sociétés décline toute responsabilité quant à la teneur des annonces légales.

PARIS
75
SOCIÉTÉS
CONSTITUTIONS
AVIS DE CONSTITUTION

Par acte sous seing privé en date à PARIS du 08/12/2021, il a été constitué une SAS dénommée : **AJI**
Siège social : 30, rue Vignon – 75009 PARIS.

Objet : La création, l'acquisition, la gestion, l'exploitation directe ou indirecte, la prise en gérance libre, la prise à bail et la mise en valeur de tous fonds de commerce, tant en France qu'à l'étranger de : « RESTAURANT TRAITEUR, VENTE DE PLATS A CONSOMMER SUR PLACE OU A EMPORTER » ainsi que toutes opérations s'y rattachant et toutes activités complémentaires, similaires ou connexes. La prise de participation dans toutes sociétés ayant un objet identique, complémentaire ou connexe. Et, plus généralement, toutes opérations industrielles, commerciales ou financières, mobilières ou immobilières, pouvant se rattacher directement ou indirectement à l'objet social ou susceptibles d'en favoriser l'extension ou le développement.

Durée : 99 années à compter de son immatriculation au RCS de PARIS.
Capital : 5 000 €.

Admission aux Assemblées Générales et exercice du droit de vote : Chaque action donne droit à une voix.

Transmission des actions : Droit de préemption et agrément à la majorité qualifiée des deux tiers.

Président : Monsieur Songjin Ji, demeurant à PARIS (75019) 7, rue Louis Thuliez.
RCS PARIS. 120761

Aux termes d'un ASSP en date du 06/12/2021, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes :
Dénomination :

Virtual Shopping SAS

Forme : Société par actions simplifiée.
Objet social : La conception, le développement, la création, l'utilisation, l'exploitation et la commercialisation de solutions logicielles et informatiques ou d'intelligence artificielle de toute nature et sous quelque forme que ce soit, incluant entre autres la création de marketplace. La prestation de services de toute nature dans le domaine du management, de la vente, du marketing, de la création, du design, de l'innovation et de l'informatique.
Siège social : 153, boulevard Haussmann, 75008 PARIS.
Capital : 1 000 €.

Présidence : KORYTKO Patrick demeurant 23 rue des Jonquilles 67360 DURRENBACH.

Cession d'actions : Clauses d'agrément.
Durée : 99 ans à compter de son immatriculation au RCS de PARIS.
120822

Par acte sous seing privé en date du 16/11/2021, est constituée la Société présentant les caractéristiques suivantes :
Forme : Société par actions simplifiée.

Dénomination : **MSA Broker**

Capital : Sept mille euros.
Siège : 22, rue de la Paix – 75002 PARIS.

Objet : La société a pour objet, tant en France qu'à l'étranger, directement ou indirectement : le courtage en assurances et en réassurances ; le courtage en opération de banque et en service de paiement ; le conseil, l'assistance et l'ingénierie en matière financière ; toute prestation de service, de conseil et de formation en lien avec les activités précédentes, y inclus notamment le démarchage bancaire et financier.

Durée : 99 ans à compter de son immatriculation au RCS de PARIS.

Président : Mme. Yolanda Sarina MECHIELSEN demeurant « 5, rue de la Paix 95600 Eaubonne ».

Le droit de vote attaché aux actions de capital ou de jouissance est proportionnel à la quotité de capital qu'elles représentent et chaque action donne droit à une voix.
120839

Aux termes d'un ASSP en date du 06/12/2021, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes :
Dénomination :

Korytko Studios SAS

Forme : Société par actions simplifiée.
Objet social : La conception, le développement, la création, l'utilisation, l'exploitation et la commercialisation de studios numériques, virtuels ou autres et de solutions logicielles y afférentes, la réalisation et l'organisation d'évènements et productions de toute nature ainsi que toute prestations de services y afférentes. La création, l'acquisition, la location, la prise en location-gérance de tous fonds de commerce, la prise à bail, l'installation, l'exploitation de tous établissements et fonds de commerce se rapportant à l'une ou l'autre des activités spécifiées ci-dessus.

Siège social : 153 boulevard Haussmann, 75008 PARIS.
Capital : 1 000 €.

Présidence : KORYTKO Patrick demeurant 23 rue des Jonquilles 67360 DURRENBACH.

Cession d'actions : Clauses d'agrément.
Durée : 99 ans à compter de son immatriculation au RCS de PARIS.
120776

Aux termes d'un ASSP du 8/12/2021 à PARIS, il a été constitué une SAS présentant les caractéristiques suivantes :

Dénomination : **SENSEI INVEST 2**

Siège : 12, rue du Helder – 75009 Paris.
Durée : 99 ans à compter de son immatriculation au RCS de PARIS.

Capital : 50 000 euros.

Objet : Activités des sociétés holding.

Exercice du droit de vote : Tout associé peut participer aux décisions collectives sur justification de son identité et de l'inscription en compte de ses actions au jour de la décision collective.

Chaque associé dispose d'autant de voix qu'il possède ou représente d'actions.

Agrément : La cession des actions de l'associé unique est libre. En cas de pluralité d'associés, les cessions d'actions aux tiers sont soumises à l'agrément préalable de la collectivité des associés.

Président : Nicolas CHARTIER, demeurant 74, rue d'Assas 75006 PARIS. 120870

Aux termes d'un acte sous seing privé en date du 02/12/2021, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes :
Dénomination :

SUD RESEAU INVEST

Forme : Société en commandite simple ayant le statut de société de libre partenariat.

Objet social : La constitution et la gestion d'un portefeuille de biens dans les conditions définies à l'article L. 214-162-7 du CMF ; la gestion d'instruments financiers, de dépôts conventionnels et de droits représentatifs d'un placement financier émis sur le fondement du droit français ou d'un droit étranger ; l'octroi d'avances en compte courant, conformément à l'article L214-162-7 du CMF, consentis pour la durée de l'investissement réalisé et de prêts à des sociétés dans lesquelles le Fonds détient une participation ; l'octroi de toute garantie ou sûreté, tels que nantissements, cessions de créance aux fins de garantie et plus généralement toutes sûretés réelles ou personnelles ayant pour objet la garantie de toute obligation du Fonds ou d'une tierce personne ; et plus généralement, toutes opérations financières, commerciales, industrielles, immobilières et mobilières pouvant se rattacher, directement ou indirectement, aux objets ci-dessus spécifiés.

Siège social : 46, rue de Provence, 75009 PARIS.

Capital : 405 000 EUR.

Gérance : ANOZYS REIM, SAS au capital de 250 000 Euros, 46, rue de Provence 75009 PARIS immatriculée sous le n° 881 551 105 RCS Paris et O.R.I CAPITAL, SAS au capital de 100 000 Euros, 655, chemin de Fontanilles 34230 TRESSAN, immatriculée sous le numéro 901 981 795 RCS Montpellier.

Commissaire aux Comptes titulaire : ERNST & YOUNG, 2, place des saisons 92400 COURBEVOIE immatriculée sous le n° 344 366 315 RCS Nanterre.

Durée : 07 ans à compter de son immatriculation au RCS de PARIS.
120725

www.jss.fr

Aux termes d'un ASSP en date du 06/12/2021, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes :

WP INVEST SEINE

Forme : Société civile.
Objet social : Acquisition par voie d'achat ou d'apport, propriété, mise en valeur, transformation, construction, aménagement administration, location et de manière exceptionnelle : vente, de tous biens et droits immobiliers, tous droits réels ainsi que de tous biens et droits pouvant constituer l'accessoire, l'annexe ou le complément des biens et droits immobiliers en question.
Siège social : 31 avenue Mac Mahon, 75017 PARIS.

Capital : 1 000 €.
Gérance : POTIER Pascal et LEFEBVRE Anne-Christine demeurant ensemble 31 avenue Mac Mahon 75017 PARIS.
Cession des parts : Libre entre associés et au profit de l'ascendant ou descendant d'un associé ; toutes les autres cessions sont soumises à agrément préalable.
Durée : 99 ans à compter de son immatriculation au RCS de PARIS.

120769

HOME ET FRED

Société par Actions Simplifiée
au capital de 1 000 Euros
Siège social : 75017 PARIS
58, avenue de Wagram

Par acte ssp à Paris du 01/12/2021 a été constituée une Société par actions simplifiée dénommée : HOME ET FRED Ayant les caractéristiques suivantes :

Siège : 58, avenue de Wagram - 75017 Paris.

Durée : 99 ans depuis son immatriculation au RCS.
Capital : 1 000 €.
Objet : Toutes activités d'agent commercial telles que prévues aux art. L 134-1 à L 134-17 du CC et décret 58-1345 du 23/12/1958 modifié par décret 68-765 du 22/08/1968 et décret 92-506 du 10/06/1992.

Droit de vote : Tout associé justifiant de son identité et de l'inscription en compte de ses actions, chaque associé disposant d'autant de voix qu'il possède ou représente d'actions. La cession des actions de l'associé unique est libre.

Président : M. Frédéric ROUSSEAU demeurant 29, av. Paul Adam - Boite n°10 75017 Paris.

La Société sera immatriculée au RCS PARIS.

120739

Aux termes d'un acte sous signature privée en date à PARIS du 7 décembre 2021, il a été constituée une société présentant les caractéristiques suivantes :

Forme sociale : Société de participations financières de professions libérales à responsabilité limitée.

Dénomination sociale :

BUK-LAMENT PARTICIPATIONS

Siège social : 52, rue Copernic, 75116 PARIS.
Objet social : La prise de participations, la détention et la gestion de ces participations et intérêts de parts ou d'actions de sociétés mentionnées au premier alinéa de la loi n°90-1258 du 31 décembre 1990 ou relevant du livre II du Code de commerce ayant pour l'objet l'exercice de la profession d'avocat au Conseil d'Etat et à la Cour de cassation ; toutes prises de participation autorisée par la loi n°90-1258 du 31 décembre 1990.

Durée de la Société : 99 ans à compter de la date de l'immatriculation de la Société au RCS.

Capital social : 1 000 euros.
Gérance : Mme Julie BUK-LAMENT, demeurant 17, rue Boissière 75116 PARIS.

Immatriculation au Registre du commerce et des sociétés de PARIS.

Pour avis, La Gérance.

120872

Aux termes d'un ASSP en date du 02/12/2021, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes :

SCCV 436

ROSNY SOUS BOIS KENNEDY
Forme : Société civile immobilière de construction vente.

Objet social : Le montage et la réalisation d'une opération immobilière située à Rosny-sous-Bois (93110) 13-19, avenue du Président Kennedy sur les parcelles cadastrées section G numéro 64,73,74,75, comprenant l'acquisition de terrains situés sur la commune de Rosny-sous-Bois (93110) 13-19, avenue du Président Kennedy, et de tous biens et droits nécessaires à la réalisation de l'objet social.

Siège social : 59, rue de Provence, 75009 PARIS.

Capital : 1 000 €.
Gérance : ARCHE PROMOTION, SA au capital de 18 387 760,00 euros, 59, rue de Provence 75009 PARIS immatriculée sous le n° 437 629 595 RCS Paris.

Cession des parts : Clauses d'agrément.
Durée : 99 ans.

La société sera immatriculée au RCS de PARIS.

120812

Aux termes d'un acte sous signature privée en date à PARIS du 7 décembre 2021, il a été constituée une société présentant les caractéristiques suivantes :

Forme sociale : Société de participations financières de professions libérales à responsabilité limitée

Dénomination sociale :

ROBILLOT PARTICIPATIONS

Siège social : 52, rue Copernic, 75116 PARIS.
Objet social : La prise de participations, la détention et la gestion de ces participations et intérêts de parts ou d'actions de sociétés mentionnées au premier alinéa de la loi n°90-1258 du 31 décembre 1990 ou relevant du livre II du Code de commerce ayant pour l'objet l'exercice de la profession d'avocat au Conseil d'Etat et à la Cour de cassation ; toutes prises de participation autorisée par la loi n°90-1258 du 31 décembre 1990.

Durée de la Société : 99 ans à compter de la date de l'immatriculation de la Société au RCS.

Capital social : 1 000 euros.
Gérance : M. Pierre ROBILLOT, demeurant 16, rue de Liège 75009 PARIS. Immatriculation au Registre du commerce et des sociétés de PARIS.

Pour avis, La Gérance.

120871

Par acte sous seing privé en date du 7 décembre 2021 à Paris, il a été constitué, pour une durée 99 années à compter de son immatriculation au RCS, une société dénommée :

KERGUELEN INVEST

Sous forme de société par actions simplifiée au capital de 100 €, ayant son siège social situé 5, rue d'Argout, 75002 Paris, et pour objet l'acquisition, la souscription, la détention, la gestion, l'administration et la cession de parts sociales ou de titres de sociétés ou d'organismes de toute nature.

La société est dirigée par son Président, M. Hervé GUILLOU, demeurant 19 villa d'Arceuil, 92170 Vanves, pour une durée illimitée.

Chaque associé a le droit de participer aux décisions collectives par lui-même ou par un mandataire. Chaque action donne droit à une voix.

En cas de pluralité d'associés, toute cession d'actions à un tiers est soumise à agrément préalable donné par décision collective adoptée à la majorité des deux tiers des actions ayant le droit de vote.

La société sera immatriculée au RCS de PARIS.

120877

Aux termes d'un ASSP en date du 06/12/2021, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes :

BLUE RAYNOUARD

Forme : Société civile immobilière.
Objet social : L'acquisition par voie d'achat ou d'apport, la propriété, la mise en valeur, la transformation, la construction, l'aménagement, la cession, la location, l'administration et l'exploitation de tous immeubles bâtis ou non bâtis, la prise à bail avec ou sans promesse de vente, et la location de tous biens et droits immobiliers, de tous biens et droits pouvant constituer l'accessoire, l'annexe ou le complément des biens et droits immobiliers en question, et enfin occasionnellement leur cession.

Siège social : 10, rue du Colisée, 75008 PARIS.

Capital : 10 000 €.
Gérance : RABBATH Marie-Noëlle demeurant 39 Hyde Park Gate LONDRES (ROYAUME-UNI) ; RABBATH Sami demeurant 198b Saint Paul Street VALLETTA (MALTE).

Cession des parts : Clauses d'agrément.
Durée : 99 ans.

La société sera immatriculée au RCS de PARIS.

120865

Aux termes d'un ASSP en date du 01/12/2021, il a été décidé de transférer le siège social statuaire de la société : AG INVEST EUROPE SA, SA de droit luxembourgeois, dont le siège social est 8, rue de la Grève-1643 Luxembourg, immatriculée au RCS de Luxembourg sous le numéro B186694, du Luxembourg au 75, bd Haussmann-75008 PARIS et d'adopter, avec maintien de la personnalité morale, sous réserve et avec effet à compter de l'immatriculation de la société au RCS de Paris, la forme de SAS régie par le droit français, présentant les caractéristiques suivantes :

TRANSFERT DU RCS DU Luxembourg : B186694

Constitution : 02/05/14.
Date d'immatriculation d'origine : 02/05/14.

Dénomination :

AG INVEST EUROPE

Forme : Société par actions simplifiée.
Objet social : L'acquisition, la souscription, la détention, la cession, l'échange de toutes valeurs mobilières et plus généralement de toutes participations directes ou indirectes dans le capital de sociétés françaises ou étrangères.

Siège social : 75, bd Haussmann, 75008 PARIS.

Capital : 62 000 €.

Présidence : AG INVEST, SAS au capital de 43 900 000 Euros, siège social : 75 bd Haussmann 75008 PARIS immatriculée sous le n° 489 390 393 RCS Paris.

Durée : Jusqu'au 31/12/2099.

La société sera immatriculée au RCS de PARIS.

120901

Avis de constitution

Aux termes d'un acte SSP du 08/12/2021, il a été constituée une société présentant les caractéristiques suivantes :

Forme : SASU.

Dénomination : DPJA

Siège social : 11, rue de la Neva, 75008 PARIS.

Capital : 1 000 euros.

Objet : Conseil aux entreprises.

Président : Mme Danuta PIETER demeurant 11, rue de la Neva 75008 PARIS.

Clause d'agrément : Les cessions d'actions à un tiers sont soumises à l'agrément de la collectivité des associés.

Clause d'admission : Conditions statutaires et légales.

Durée : 99 ans à compter de l'immatriculation au RCS de PARIS.

120876

Aux termes d'un ASSP en date du 03/12/2021, il a été constituée une société présentant les caractéristiques suivantes :

Dénomination : HKCORP GROUP

Forme : Société par actions simplifiée.
Objet social : L'acquisition, la souscription, la détention et la cession, sous toute forme directe ou indirecte, de toutes actions et parts sociales et de toutes valeurs mobilières dans toutes sociétés ou entités juridiques, créées ou à créer, françaises ou étrangères.

Siège social : 54, rue de l'Amiral Roussin, 75015 PARIS.

Capital : 1 659 235,02 €.

Présidence : GITLIS Johnathan demeurant 43 bis, rue Jeanne d'Arc 78100 ST GERMAIN EN LAYE.

Directeur général : GITLIS David demeurant 8925 Cattaraugus Avenue CA 90034 LOS ANGELES.

Directeur général délégué : LORPHELIN Charles-Olivier demeurant 8, rue Benjamin Godard 75016 PARIS.

Durée : 99 ans.

La société sera immatriculée au RCS de PARIS.

120902

KODA PRODUCTIONS

Suivant acte ssp en date du 27 novembre 2021, il a été constituée une SAS au capital de 1 000 €.

Dont le siège social est à 75015 Paris, 75, avenue de Breteuil.

Son objet social est :

- la production audiovisuelle pour la télévision et le cinéma, la production exécutive pour le disque et le spectacle vivant et le développement de la communication sous toutes ses formes, technique, artistique et commerciale pour l'image et le son,
- l'édition, la production et l'enregistrement de musique ainsi que le management d'artistes,
- L'exploitation de studios d'enregistrement,
- l'exercice de l'activité d'opérateur du son,
- la commercialisation de tous produits de merchandising,
- la formation,
- l'importation, l'achat, la location et la vente de tous produits dans les secteurs de l'audiovisuel, de l'informatique et produits dérivés,
- le conseil musical à l'image.
- la supervision musicale,
- la description, classification et indexation musicale,
- la composition et l'arrangement musical.

Durée : 99 années à compter de son immatriculation au RCS.

M. Antoine COLBOC demeurant 75 avenue de Breteuil à 75015 Paris est le Président.

Immatriculation RCS Paris.

120866

Suivant acte reçu par M^e CARLIER, notaire au TOUQUET-PARIS-PLAGE, le 08 décembre 2021, a été constituée la société civile dénommée :

"ELMAN"

Siège social : PARIS 11^{ème} arr. (75011), 8, rue du Dahomey.

Capital social : 120 000,00 € (apports en numéraire).

Objet social : L'acquisition, la propriété, l'administration, la gestion et la vente, à titre civil, de tous les biens ou droits mobiliers et immobiliers ; emprunt et toutes opérations permettant la réalisation de l'objet sous réserve du respect du caractère civil de l'objet.

Durée : 99 ans à compter de son immatriculation au R.C.S. de PARIS.

Cessions de parts soumises autres qu'aux associés ou leur descendants soumises à l'agrément des associés.

Premiers gérants : M. Arnaud Philippe Alfred VOUAUX, banquier privé et Madame Deborah Dina SITBON, directrice générale déléguée, demeurant à PARIS 11^e arr. (75011), 8, rue du Dahomey.

120921

Aux termes d'un ASSP en date à PARIS du 08/12/2021, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes :

Forme sociale : Société civile.

Dénomination sociale : **K.A.**
Siège social : 18, rue des Commines 75003 PARIS.

Objet social : L'acquisition, l'administration et la gestion, par tous moyens et procédés, de tous biens ou droits patrimoniaux immobiliers ou mobiliers dont elle pourra devenir propriétaire par voie d'achat, échange, apport ou autrement ;

L'acquisition, la souscription et la gestion de toutes valeurs mobilières, de titres de participation et de titres de placement, de droits sociaux, de contrats de capitalisation ;

L'exercice des droits détenus, directement ou indirectement, sur tous immeubles bâtis ou non bâtis dont elle pourrait devenir propriétaire, par voie d'acquisition, échange, apport ou autrement, la construction en vue de la location, éventuellement la reconstruction ou la restructuration en vue de la location.

Durée de la Société : 99 ans.

Capital social : 630 000 euros, constitué à concurrence de 63,00 euros au moyen d'apports en numéraire et à concurrence de 629 937,00 euros au moyen de l'apport de 100 actions de la société KADER AOUN PRODUCTIONS (793 187 048 RCS PARIS)

Gérance : Monsieur Abdelkader AOUN, demeurant 2, allée de Dublin, 93700 DRANCY.

Clauses relatives aux cessions de parts : - agrément requis dans tous les cas. - agrément accordé par le gérant.

Immatriculation de la Société au RCS de PARIS.
120909

Aux termes d'un acte SSP du 06/12/2021, il a été constituée une Société par actions Simplifiée présentant les caractéristiques suivantes :

Dénomination : **VINFRANC**

Objet : Boucherie, charcuterie, rôtisserie, triperie, traiteur, vente de volailles, de produits régionaux et accessoires.

Siège social : 21, rue des Gâtines – 75020 PARIS.

Capital : 10.000 euros.

Durée : 99 ans à compter de son immatriculation au R.C.S. de PARIS.

Président : M. Vincent DENIAU, demeurant 86, rue Notre Dame des Champs – 75006 PARIS.

Directeur général : M. François GUILLEMIN, demeurant 24, rue du Cotentin – 75015 PARIS.

120949

Aux termes d'un ASSP en date du 15/11/2021, il a été constituée une société présentant les caractéristiques suivantes :

Dénomination : **DISTRINEMOURS**

Forme : Société par actions simplifiée à associé unique ou société par actions simplifiée unipersonnelle.

Objet social : Le commerce de détail sous toutes ses formes, de toutes marchandises et produits habituellement vendus en boutique ou en magasin et notamment de tous articles relevant de l'alimentation, l'épicerie, la crèmerie, la charcuterie, la boucherie, la volaille, la poissonnerie, les vins et spiritueux, les cours des halles ainsi qu'accessoirement de tous articles en vente dans les magasins populaires ou drugstore.

Siège social : 5 bis, rue de Nemours, 75011 PARIS.

Capital : 10 000 €.

Présidence : La société DYLE HOLDING, SARL au capital de 1 620 000 euros, 8, rue Brière de Boismont 94160 ST-MANDE immatriculée sous le n° 807 745 013 RCS Créteil.

Durée : 99 ans.

La société sera immatriculée au RCS de PARIS.
120939

Aux termes d'un ASSP en date du 01/12/2021, il a été décidé de transférer le siège social statutaire de la société : **RAPHAEL S.A.**, SA de droit luxembourgeois, dont le siège social est 8, rue de la Grève-1643 Luxembourg, Immatriculée au RCS de Luxembourg sous le numéro B186664, du Luxembourg au 75, bd Haussmann-75008 PARIS et d'adopter, avec maintien de la personnalité morale, sous réserve et avec effet à compter de l'immatriculation de la société au RCS de Paris, la forme de SAS régie par le droit français, présentant les caractéristiques suivantes :

TRANSFERT DU RCS DU Luxembourg : B186664

Constitution : 02/05/14

Date d'immatriculation d'origine : 02/05/14.

Dénomination : **RAPHAEL S.A.S.**

Forme : Société par actions simplifiée

Objet social : L'acquisition, la souscription, la détention, la cession, l'échange de toutes valeurs mobilières et plus généralement de toutes participations directes ou indirectes dans le capital de sociétés françaises ou étrangères.

Siège social : 75, bd Haussmann, 75008 PARIS.

Capital : 31 000 €.

Présidence : AG INVEST, SAS au capital de 43 900 000 Euros, 75, bd Haussmann 75008 PARIS immatriculée sous le n° 489 390 393 RCS Paris.

Durée : Jusqu'au 31/12/2099.

La société sera immatriculée au RCS de PARIS.

120907

Aux termes d'un Acte SSP en date du 01/12/2021, il a été constituée une société présentant les caractéristiques suivantes :

Dénomination : **SCI YUN-FEI**

Forme : Société civile immobilière.

Objet social : L'acquisition, l'administration et la gestion par location ou autrement de tous immeubles et biens immobiliers. Toutes opérations financières, mobilières ou immobilières se rattachant directement ou indirectement à cet objet et susceptibles d'en favoriser la réalisation, à condition toutefois d'en respecter le caractère civil.

Siège social : 2, rue Mouton Duvernet, 75014 PARIS.

Capital : 1 000 €.

Gérance : DE DROUIN DE BOUVILLE Gonzague demeurant 584 Huai Hai Middle Road-Lot 9-A301 HUANGPU SHANGAI.

Cession des parts : Clauses d'agrément.
Durée : 99 ans à compter de son immatriculation au RCS de PARIS.

120950

TRANSFORMATIONS

CABINET BERTIN

Société à Responsabilité Limitée

transformée en

Société par Actions Simplifiée

au capital de 220 000 Euros

Siège social : 75015 PARIS

55, rue Lacordaire

334 979 713 R.C.S. PARIS

Par décision du 03 décembre 2021, l'Associé unique a décidé la transformation de la Société en société par actions simplifiée à compter du 03 décembre 2021, sans création d'un être moral nouveau et a adopté le texte des statuts qui régiront désormais la Société.

La dénomination de la Société, son objet, son siège, sa durée et les dates d'ouverture et de clôture de son exercice social demeurent inchangés. Le capital social reste fixé à la somme de 220 000 euros.

Admission aux assemblées et droit de vote : Tout associé peut participer aux assemblées sur justification de son identité et de l'inscription en compte de

ses actions. Chaque associé a autant de voix qu'il possède ou représente d'actions.

Transmission des actions : Elles sont soumises à l'agrément de l'assemblée générale des associés statuant à la majorité du capital et des droits de vote.

Sous sa forme à responsabilité limitée, la Société était dirigée par son gérant, Monsieur Pierre BERTIN. Sous sa nouvelle forme de société par actions simplifiée, la Société est dirigée par un Président. Monsieur Pierre BERTIN, demeurant 38, rue Boileau – 75016 Paris, a été désigné en qualité de Président.

Pour avis. Le Président.

120808



DALI

SARL au capital de 687 545,07 Euros

Siège : 75006 PARIS

180, boulevard Saint Germain

419 388 897 R.C.S. PARIS

Le 08/12/2021, les associés ont transformé la société en SAS sans création d'une personne morale nouvelle ; nommé président M. Guy LATOURETTE 180, boulevard Saint Germain 75006 PARIS ; mis fin automatiquement suite à la transformation aux fonctions de gérant de M. Guy LATOURETTE.

Cession d'actions : Interviennent librement les opérations entre associés uniquement. Sous réserve du respect de la procédure de préemption et du non-exercice du droit de préemption, la Cession à un tiers de titres par un associé, est soumise à l'agrément préalable de la collectivité des associés.

Admission aux assemblées et exercice du droit de vote : Tout associé a le droit de participer aux décisions collectives, personnellement ou par mandat confié à un autre associé, quel que soit le nombre d'actions qu'il possède. Chaque action donne droit à une voix.

120809

JEJALO INTERNET SERVICES

SARL au capital de 3 000 Euros

Siège social : 75011 PARIS

22, rue Guénot

902 199 132 R.C.S. PARIS

Le 01/11/2021, l'associé unique a décidé de Transformer la société en SASU sans Création d'un être moral nouveau. A été nommé **président** M. LOUIS Jean Jabrun, 22 rue Guénot 75011 PARIS. Modification à compter du 06/12/2021. Mention au RCS de PARIS.

120741

MODIFICATIONS

HAMEUR IMMO SNC

SNC au capital de 1 500 Euros

Siège social : 75008 PARIS

50, avenue des Champs Elysées

400 313 474 R.C.S. PARIS

Aux termes d'un acte SSP en date du 19/11/2021, la société MAGIMIX et la société HAMEUR SA ont cédé la totalité de leurs parts à la société SDO Immo, SAS au capital de 73 000 Euros, dont le siège social est situé 50, avenue des Champs Elysées – 75008 PARIS, immatriculée au RCS de PARIS sous le numéro 524 635 307.

Le dépôt légal sera effectué au RCS de PARIS.
120940

ORGADIS

SARL au capital de 10 000 Euros

Siège social : 75007 PARIS

50, rue de Babylone

682 020 136 R.C.S. PARIS

Aux termes de l'AGE en date du 24/11/2021, il a été décidé de modifier l'objet social comme suit : Toutes activités d'intermédiaire se rattachant directement ou indirectement au secteur immobilier à l'exception de la gestion de biens immobiliers et notamment sans que cela soit exhaustif, achat, vente, location, échange de biens immobiliers ou fonds de commerce ; Toute activité d'achat en vue de leur revente de tous biens immobiliers ; Fabrication et distribution de produits de consommation, activité de commissionnaire en marchandises et représentation générale de marques françaises et étrangères ; Activité d'achats et organisation des ventes pour le compte de fabriques ou organismes ; Activité de courtages divers y compris d'études de marchés, Le tout directement ou indirectement, pour son compte ou pour le compte de tiers, par voie de création de sociétés nouvelles, de souscription d'achat de titres, de fusion, ou autrement.

Les statuts ont été mis à jour en conséquence.

Le dépôt légal sera effectué au RCS de PARIS.
120951

INVEST RE 1

SAS au capital de 240 090 Euros

Siège social : 75007 PARIS

148, rue de l'Université

883 458 937 R.C.S. PARIS

Aux termes des décisions du Président en date du 30/11/2021, il a été décidé d'augmenter le capital social pour le porter à 1 240 090 €.

Les statuts ont été modifiés en conséquence.

Le dépôt légal sera effectué au RCS de PARIS.
120899

ZE ENERGY

SAS au capital de 510 599 Euros

Siège social : 75001 PARIS

59, rue des Petits Champs

852 197 763 R.C.S. PARIS

Aux termes des décisions du Président en date du 21/07/2020 et du 21/07/2021, il a été décidé d'augmenter le capital social pour le porter à 517 224 €.

Aux termes des décisions des associés en date du 10/11/2021 et des décisions du Président en date du 23/11/2021, il a été décidé d'augmenter le capital social pour le porter à 726 867 €.

Les statuts ont été modifiés en conséquence.

Le dépôt légal sera effectué au RCS de PARIS.
120935

LES ESPACES

ROMEO-GUERIN

Société par Actions Simplifiée

au capital de 40 000 Euros

Siège social : 75012 PARIS

208, rue du Faubourg Saint-Antoine

326 876 828 R.C.S. PARIS

Aux termes de la décision du représentant légal en date du 29 novembre 2021, les mandats de la SA EUROTEC SOCIETE ANONYME, commissaire aux comptes titulaire, et Monsieur Pierre BELMONTE, commissaire suppléant, ne sont pas renouvelés.

Les formalités de publication seront effectuées au Registre du Commerce et des Sociétés de PARIS.
120944

BANIJAY CENTRAL 2

SAS au capital de 1 000 Euros
Siège social : 75008 PARIS
5, rue François Ier
844 920 256 R.C.S. PARIS

Par décision de l'associé unique le 30/11/2021, il a été décidé de modifier la dénomination sociale de la société qui devient : BANIJAY INTERNATIONAL.

Il a été décidé de nommer en qualité de directeur général Mme Ambre PERROCHAUD demeurant 131, boulevard de Grenelle 75015 PARIS.

Il a été décidé de modifier l'objet social comme suit : « La conception, le développement, la production, la réalisation, la commercialisation et l'édition de programmes et de tous contenus audiovisuels et notamment télévisuels ; les prestations de conception et d'éditions de services interactifs et notamment la conception de sites internet et de contenus audiovisuels destinés au réseau internet (podcasts et autres) ; les prestations techniques et artistiques de services liées au secteur d'activité de l'audiovisuel et notamment les prestations de post-production et de mise en page et d'habillage d'émissions de radio et de télévision ; le consulting pluri-médias, tant pour les personnes physiques que pour les personnes morales ; le conseil en stylisme et casting ; la production et la distribution d'émissions de radios ; l'acquisition et la cession de tous droits incorporels, en vue de lui permettre d'assurer l'exploitation de toute œuvre de l'esprit, quelle qu'en soit la nature : littéraire, musicale, audiovisuelle, cinématographique, ou œuvre destinée à être représentée dans un spectacle vivant ; l'édition littéraire et musicale ; le financement en vue de la production de tout ou partie des œuvres énumérées ci-dessus sur tout support graphique, phonographique, vidéographique, cinématographique ; l'entreprise et la production de spectacles vivants employant les artistes du spectacle (théâtre, comédie musicale, music-hall, tour de chant...) ; la concession de droits à des tiers en vue de l'accomplissement de tout ou partie des droits ainsi acquis ; l'acquisition et la vente de tous catalogues de droits susceptibles d'entrer dans les actifs de la société (éditions musicales ou littéraires, cinématographiques, vidéographiques, etc.) ; la conception, le développement, la production, le financement, l'exploitation, la gestion, l'édition et la diffusion de tout site internet, produits et services informatiques ou multimédias, et ce, par tout moyen et selon tout procédé technique, connus ou inconnus à ce jour, par tous réseaux, technologie ou système de télécommunication, de transmission et de télédiffusion, et notamment les réseaux, services en ligne, internet et les réseaux de téléphonie fixe et/ou mobile ; l'exploitation de droits dérivés de l'objet ci-dessus mentionné ; (i) la participation de la société à toutes entreprises créées ou à créer, pouvant se rattacher directement ou indirectement à l'objet social ou à tous objets similaires dont l'objet serait susceptible de concourir à la réalisation de l'objet social et ce par tous moyens, notamment par voie de création de sociétés et groupements nouveaux, d'apports, de commandite, de souscription, d'achat de titres ou droits sociaux, de fusion, d'alliance, d'association en participation ou de prise ou de datation en location ou location-gérance de tous biens et autres droits ; (ii) toutes prestations de services en relation avec les opérations visées au (i), et notamment des prestations de services de nature commerciale, administrative, comptable, financière, juridique et fiscale ; (iii) l'exercice et la gestion des activités de production audiovisuelle, de communication et de divertissements ; la gestion et la commercialisation des droits de propriété intellectuelle portant notamment sur des contenus et/ou formats audiovisuels et/ou interactifs,

l'exercice de cette activité sur l'ensemble des supports de communication en ce compris notamment les supports télévisuels, radiophoniques, internet et/ou téléphonique (fixe ou mobile) ; et généralement, toutes opérations industrielles, commerciales, financières, civiles, mobilières ou immobilières, pouvant se rattacher directement ou indirectement à l'un des objets visés ci-dessus ou tous objets similaires connexes ».

Les statuts ont été modifiés en conséquence.

Le dépôt légal sera effectué au RCS de PARIS.
120685

FINAMIS

Société à Responsabilité Limitée
au capital de 148 600 Euros
Siège social : 75011 PARIS
33, avenue Philippe Auguste
430 489 765 R.C.S. PARIS

Aux termes des délibérations de l'A.G.E. des associés du 20/10/2021 et du 26/11/2021 le capital social de 148.600 euros, divisé en 1.486 parts sociales de 100 euros a été réduit de 34.000 euros pour être ramené à 114.600 euros au moyen du rachat par la société de 340 parts sociales qui ont été annulées.

Les articles 7 et 8 des statuts ont été modifiés en conséquence. Le Gérant.
120745

ILIMELGO

Société par Actions Simplifiée
au capital de 8 250 Euros
Siège social : 75010 PARIS
18, rue de l'Echiquier
491 259 685 R.C.S. PARIS

Le 25/09/2021, le Président de la société ILIMELGO, usant des pouvoirs conférés par les statuts, a décidé de transférer le siège social du 18, rue de l'Echiquier, 75010 PARIS, au 57, rue de Lancry, 75010 PARIS à compter du même jour et de modifier en conséquence les statuts.
120736

LB HOLDING

Société Civile
au capital de 1 174 448 Euros
Siège social : 75011 PARIS
20, rue Jules Vallès
897 741 856 R.C.S. PARIS

Aux termes d'une décision unanime des associés en date du 1^{er} décembre 2021, il a été décidé de procéder à une réduction du capital social de la société non motivée par des pertes d'un montant nominal de 261.500 euros par voie d'annulation d'un nombre de 261.500 parts sociales de la société d'une valeur nominale d'un euro chacune, toutes détenues par Madame Laure BOUYS et numérotées de 912.949 à 1.174.448, pour le porter à la somme de 912.948 euros.

Les articles 6 et 7 des statuts ont été modifiés en conséquence.
Mention au RCS de PARIS.
120767

ARCHIPROM

Société par Actions Simplifiée
au capital de 1 000,00 Euros
Siège social : 75017 PARIS
66, place du Docteur Félix Lobligeois
539 322 669 R.C.S. PARIS

Suivant procès-verbal en date du 27 janvier 2021, l'assemblée générale extraordinaire, statuant en application de l'article L. 223-42 du Code de Commerce, a décidé de ne pas prononcer la dissolution anticipée de la société ARCHIPROM. Le président.
120851

Artefactorylab

Société coopérative à Responsabilité Limitée à Capital Variable
Siège sociale : 75020 PARIS
23, rue Olivier Métra
508 638 772 R.C.S. PARIS

Aux termes de l'AGO du 18/06/2021, les associés ont décidé de nommer en qualité de co-gérant M. Jens ARNOLD demeurant 26 avenue du Général Leclerc 78340 LES CLAYES SOUS BOIS pour une durée de deux ans à compter du 28/06/2021 en remplacement de M. Olivier CAMPAGNE dont le mandat arrive à son terme le 27/06/2021.
Mention au RCS de PARIS.
120779

TALENT TO TREND SAS

Société par Actions Simplifiée
au capital de 15 000 Euros
Siège social : 75011 PARIS
30, rue Saint Amboise
812 983 310 R.C.S. PARIS

Aux termes de l'AGE du 03/12/2021 a été décidée la révocation de Directeur Général, MARYSHEV Stanislav. Mention sera faite au RCS de Paris.
120792

LABORATOIRE DENTAIRE BARRET

Société à Responsabilité Limitée
au capital de 8 000 Euros
Siège social : 75013 PARIS
6, rue de Campo Formio
489 182 154 R.C.S. PARIS

Par AGE et à compter du 03/12/2021, il a été décidé de nommer comme Co-Gérant non associé Mr Romain BARRET demeurant 31 rue Nationale - 75013 PARIS pour une durée indéterminée. L'article 17 des statuts a été modifié en conséquence.
120794

TDG HOLDING

Société Civile au capital de 102 040 Euros
Siège social : 75011 PARIS
20, rue Jules Vallès
897 739 777 R.C.S. PARIS

Aux termes d'une décision unanime des associés en date du 1^{er} décembre 2021, il a été décidé de procéder à une réduction du capital social de la société non motivée par des pertes d'un montant nominal de 43.000 euros par voie d'annulation d'un nombre de 43.000 parts sociales de la société d'une valeur nominale d'un euro chacune, toutes détenues par Monsieur Thibault DELLA GASPERA et numérotées de 59.041 à 102.040, pour le porter à la somme de 59.040 euros. Les articles 6 et 7 des statuts ont été modifiés en conséquence.
Mention au RCS de PARIS.
120826

HARPERCOLLINS FRANCE SA

SA au capital de 1 149 680 Euros
Siège social : 75013 PARIS
83-85, boulevard Vincent-Auriol
318 671 591 R.C.S. PARIS

Aux termes de l'Assemblée Générale Ordinaire en date du 30/11/2021, il a été décidé de nommer en qualité d'administrateur M. Loïc GUILLLOUX demeurant 7, rue Anatole de la Forge 75017 PARIS en remplacement de M. Freddy THYES

Il a également été pris acte de la fin du mandat AUDITEX, SAS.
Le dépôt légal sera effectué au RCS de PARIS.
120753

VIAGERS-LAPOUS

Société par Actions Simplifiée
au capital de 17 250 Euros
Siège social : 75015 PARIS
354, rue Lecourbe
351 853 478 R.C.S. PARIS

Aux termes de l'AGE du 08/12/2021 les actionnaires ont décidé de nommer en qualité de Directrice générale Mme Sandrine MANCEAU demeurant 8, rue du Bel Air - 92190 MEUDON. Pour avis.
120854

SPPICAV AEW FONCIERE ECUREUIL

Société de Placement
à Prépondérance Immobilière
au capital minimum de 400 000 Euros
Siège social : 75008 PARIS
22, rue du Docteur Lancereaux
509 703 153 R.C.S. PARIS

Par décision du 22/11/2021 du président du directoire de la CAISSE D'EPARGNE ET DE PREVOYANCE LOIRE DROME ARDECHE, administrateur, il a été décidé de désigner M. DENIS Jean-Christophe demeurant 19, rue d'Artois 59700 MARCQ-EN-BAROEUL, en qualité de représentant permanent au conseil d'administration de la SPPICAV AEW FONCIERE ECUREUIL en remplacement de M BOULOGNE Jean-Pierre. Le dépôt légal sera effectué au RCS de PARIS.
120676

BRONZE & VERRE CREATIONS

SARL au capital de 22 867,35 Euros
Siège social : 75008 PARIS
3, rue de Téhéran
379 033 806 R.C.S. PARIS

Aux termes de l'Assemblée Générale Extraordinaire en date du 05/11/2021, il a été décidé de modifier la dénomination sociale de la société qui devient : Galerie Schwarz, sigle G.S.

Les statuts ont été modifiés en conséquence.
Le dépôt légal sera effectué au RCS de PARIS.
120696

CARITAS HABITAT

SCA au capital minimum
de 5 000 000 Euros
Siège social : 75007 PARIS
106, rue du Bac
813 316 320 R.C.S. PARIS

Par lettre de désignation en date du 01.10.2020, il a été décidé de nommer en qualité de représentant permanent de la FONDATION CARITAS France, membre du conseil de surveillance, M. DE RIVOIRE DE LA BATIE Emmanuel demeurant 30, rue Cortambert 75116 PARIS, en remplacement de M. COLMANT Pierre.

Le dépôt légal sera effectué au RCS de PARIS.
120720

BAT'IM

Société à Responsabilité Limitée
au capital de 50 000 Euros
Siège social : 75005 PARIS
4, rue Maître Albert
352 517 080 R.C.S. PARIS

Aux termes d'une délibération du 07/10/21, les associés ont pris acte du décès du gérant, M. Joël JOURNE intervenu le 27/09/21 et ont nommé en qualité de nouveau gérant M. Julien JOURNE, 10/12, rue de Stinville, 94220, Charenton le Pont, pour une durée illimitée pour le remplacer.
120759

SNC SHAREL

SNC au capital de 1 524,49 Euros
Siège social : 75006 PARIS
66, rue de Rennes
410 886 261 R.C.S. PARIS

Suivant ordonnance rendue le 29 novembre 2021, par le Président du Tribunal de Commerce de PARIS, la SELARL AJRS, sise 8, rue Blanche 75009 PARIS, prise en la personne de Maître Catherine POLI, a été désignée mandataire ad hoc chargé de « se constituer séquestre de 50 parts de la SNC SHAREL (RCS Paris n°410 886 261) appartenant à Madame Valérie SEGAL épouse EL BAZE (parts n°1 à 50 mais non numérotées dans les statuts) revendiquées par Monsieur Gérard EL BAZE sur le fondement du "pacte d'associés" daté du 13 janvier 1997, ainsi que du registre des titres de ladite société, en l'attente d'une décision judiciaire définitive tranchant toutes contestations relatives à la validité de ce pacte d'associés et la légalité du transfert desdites parts ou en présence d'un accord de nature transactionnel signé entre les parties et mettant fin au litige sur la propriété des actions ». Les formalités seront effectuées au RCS de PARIS.
120791

COCKTAIL MOVIES

SAS au capital de 46 000 Euros
Siège social : 75013 PARIS
74, rue Daunois
848 987 772 R.C.S. PARIS

Aux termes du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire du 20 octobre 2021, il a été décidé de modifier l'objet social et l'article 2 des statuts « Objet social » à compter du même jour comme suit :

Nouvelle mention :
« La production cinématographique et audiovisuelle comportant la production de long métrage, court métrage, séries télévisuelles, clips musicaux ou toute autre production pour le cinéma et la télévision incluant la conception, le développement, l'exploitation, la production, la réalisation, la distribution, l'édition, l'achat, la vente, l'échange de tous les supports sonores ;

De manière plus générale, toute opération se rattachant directement ou indirectement aux industries audiovisuelles et sonores, en ce compris le cinéma, la télévision, l'internet, les podcasts, et tout autre événement culturel, sous toutes formes et procédés multimédias actuels et/ou futurs, et la conception, l'exploitation et la réalisation directe ou indirecte de toute œuvre de l'esprit, et, la production musicale c'est à dire les activités liées à la production de matrices sonores originales, sur bandes, cassettes, CD et plus formellement sur tous les supports actuels et futurs, la mise à disposition des enregistrements et leur promotion ;

L'édition musicale sous toutes ses formes, c'est-à-dire les activités d'exploitation des droits (copyright) associés aux compositions musicales, de promotion, d'autorisation et d'utilisation de ces compositions dans des enregistrements, à la radio, à la télévision, dans des films, des spectacles, sur des supports imprimés ou dans d'autres médias ;

La distribution de phonogramme auprès de grossistes, de détaillants ou directement auprès du public par voie digitale et/ou physique ;

Le cas échéant, les services d'enregistrement sonore en studio ou ailleurs, y compris la production d'émissions de radio enregistrées ;

La réalisation de vidéomusiques ou de captations audiovisuelles de spectacles vivants ;

Le développement, la production et l'édition d'application de E-commerce, gratuite ou payante, et généralement la création de logiciel téléchargeable et exécutable sur toutes plateformes

mobiles, pour tablettes, smartphones et tous autres procédés inconnus à ce jour ;
La participation de la société, par tous moyens, à toutes entreprises ou sociétés créées ou à créer, pouvant se rattacher à l'objet social, notamment par voie de création de sociétés nouvelles, d'apport, commandite, souscription ou rachat de titres ou droits sociaux, fusion, alliance ou association en participation ou groupement d'intérêt économique ou de location gérance ;

Et plus généralement, toutes opérations industrielles, de communication, commerciales et financières, mobilières et immobilières pouvant se rattacher directement ou indirectement à l'objet social et à tous objets similaires ou connexes pouvant favoriser son extension ou son développement ».

Mention sera faite au RCS de PARIS.
120837

SED FINANCES

SAS au capital de 10 000 Euros
Siège social : 75008 PARIS
25, rue Lavoisier
898 298 344 R.C.S. PARIS

Aux termes des décisions de l'Associé Unique en date du 23/11/2021 et du 08/12/2021, il a été décidé de modifier l'objet social comme suit : Achat, vente, échange d'immeubles bâtis ou non, de fonds de commerce, de titres de sociétés d'attribution d'immeubles en jouissance ou en propriété ou d'attribution d'immeubles en jouissance en temps partagés (y compris leur souscription) ou de parts non négociables de sociétés dont comprends des immeubles ou fonds de commerce, dans le cadre de son activité de Marchand de biens ; Construction de tous immeubles, vente totale ou partielle de ces immeubles avant ou après achèvement, en totalité ou par lot ; Location totale ou partielle de ses biens, gestion, entretien, administration de ses biens ; Etude et réalisation de travaux d'équipement d'aménagement et de rénovation sur tous biens immobiliers, passation de toutes conventions y afférentes ; Réalisation ou étude de toutes opérations immobilières au point de vue technique, commercial et financier ; Loueurs en meublés professionnels ; Obtention de tous emprunts avec ou sans garantie hypothécaire ou autre, ayant pour but de permettre la réalisation de l'objet social ; Prise de participation dans toutes sociétés ou entreprises.

Le dépôt légal sera effectué au RCS de PARIS.
120860

SAS DENTAPTE

SAS au capital de 100 000 Euros
Siège social : 75002 PARIS
94, rue Montmartre
889 511 374 R.C.S. PARIS

Aux termes de l'Assemblée Générale Extraordinaire en date du 16/11/2021, il a été décidé de transférer le siège social au 6, rue de la Cossonnerie - 75001 PARIS. Les statuts ont été modifiés en conséquence.

Le dépôt légal sera effectué au RCS de PARIS.
120746

211SAINTMAUR

Société par Actions Simplifiée
au capital de 1 000 Euros
Siège social : 75010 PARIS
211, rue Saint-Maur
878 992 304 R.C.S. PARIS

Par décision du 30/06/2021, l'assemblée générale extraordinaire, en application de l'article L. 225-248 du Code de commerce, a décidé qu'il n'y avait pas lieu à dissolution de la Société.
120864

SNC SHAREL

SNC au capital de 1 524,49 Euros
Siège social : 75006 PARIS
66, rue de Rennes
410 886 261 R.C.S. PARIS

Par ordonnance de référé rendue le 01/12/2021, le Président du Tribunal de Commerce de PARIS a nommé la SELARL AJRS, sise 8, rue Blanche - 75009 PARIS, prise en la personne de Maître Catherine POLI, en qualité d'administrateur provisoire de la SNC SHAREL pour une durée de 6 mois avec les pouvoirs du gérant de cette société. Les formalités seront effectuées au RCS de PARIS.
120793

KVA CHILLY

SAS au capital de 1 500 Euros
Siège social : 75002 PARIS
24, rue des Capucines
880 120 381 R.C.S. PARIS

Par décision de la collectivité des associés le 22/11/2021 et Décision du Président le 22/11/2021, le capital social a été augmenté pour être porté à la somme de 8 601 500 Euros. Les statuts ont été modifiés en conséquence.

Le dépôt légal sera effectué au RCS de PARIS.
120806

LA FORET

Société Civile
au capital de 15 244,90 Euros
Siège social : 75018 PARIS
103 bis, rue Lamarck
352 213 375 R.C.S. PARIS

Aux termes de l'Assemblée Générale Extraordinaire en date du 28/09/2021, il a été décidé de transférer le siège social au 12, rue du Square Carpeaux - 75018 PARIS, et ce, à compter du 28/09/2021 et de nommer en qualité de gérant M. Jean-Marc Gérard Frédéric ROBION, demeurant à 12, rue du Square Carpeaux 75018 PARIS, en remplacement de Mme Marcelle GATTEGNO, décédée. Les statuts ont été modifiés en conséquence. Mention au RCS de PARIS.
120810

KVA III ELEMENTS

SAS au capital de 1 500 Euros
Siège social : 75002 PARIS
24, rue des Capucines
892 785 908 R.C.S. PARIS

Par décision de l'associé unique le 22/11/2021 et Décisions du Président le 22/11/2021, le capital social a été augmenté pour être porté à la somme de 8 501 500 Euros. Les statuts ont été modifiés en conséquence.

Le dépôt légal sera effectué au RCS de PARIS.
120813

STAR LEASE

Société Anonyme
au capital de 55 000 000 Euros
Siège social : 75008 PARIS
59, boulevard Haussmann
423 465 905 R.C.S. PARIS

Par lettre en date du 9 novembre 2021, M. Etienne BLOT, demeurant à Bordeaux 33000 - 64, cours de Verdun, a été désigné en qualité de représentant permanent de la société CREDIT DU NORD, administrateur, en remplacement de M. Isma-Il ZITOUNI.

Le dépôt légal sera effectué au Registre du Commerce et des Sociétés de PARIS.
120814

KIMIKO PRODUCTIONS

SARL au capital de 5 Euros
Siège social : 75020 PARIS
35, rue du Retrait
883 637 381 R.C.S. PARIS

Par décision de l'Associé unique en date du 15/11/2021, il a été décidé de :

- modifier l'objet social comme suit : La commercialisation et vente de pierres précieuses et de bijoux.

- modifier la dénomination sociale de la société qui devient :

BURGUNDY DIAMONDS SARL
nommer en qualité de gérant M. David EDWARDS demeurant 12 Coogee St Mount Hawthorne WESTERN AUSTRALIA 6016, AUSTRALIE en remplacement de Mme Caroline TAYLOR et M. Philippe MIHAIOVICH.

- transférer le siège social du 35, rue du Retrait - 75020 PARIS au 26, rue Cambacérès - 75008 PARIS.

Les statuts ont été modifiés en conséquence. Le dépôt légal sera effectué au RCS de PARIS.
120750

BENOIT SM

SARL au capital de 46 500 Euros
Siège social : 75006 PARIS
10, rue des Beaux-Arts
562 123 604 R.C.S. PARIS

Aux termes de l'AGM en date du 28/09/2021, il a été décidé d'étendre l'objet social aux activités suivantes : comme suit : Acquisition, exploitation, location de tous biens immobiliers; Acquisition, détention et gestion de tout titre ou valeur mobilière cotée ou non cotée, détention, sous quelque forme que ce soit, de participations dans toutes entreprises françaises ou étrangères de toute nature ; la participation, directe ou indirecte, de la société dans toutes opérations financières, immobilières ou mobilières ou entreprises commerciales ou industrielles pouvant se rattacher à l'objet social ou à tout objet similaire ou connexe et plus généralement toutes opérations quelconques contribuant à la réalisation de cet objet.

Le dépôt légal sera effectué au RCS de PARIS.
120855

G.L.

Société Civile Immobilière
au capital de 1 524,40 Euros
Siège social : 75005 PARIS
4, rue Maitre Albert
338 572 324 R.C.S. PARIS

Par décisions unanimes des associés en date du 11/10/21, M. Julien JOURNE, 10-12, avenue de Stinville 94220, Charenton-le-Pont a été nommé en qualité de gérant pour une durée illimitée, en remplacement de M. Joël JOURNE, décédé le 27/09/21. Le dépôt légal sera effectué au RCS de PARIS.
120758

SCI DU 5 RUE DE GRAVILLIERS

Société Civile Immobilière
au capital de 106 714,31 Euros
Siège social : 75005 PARIS
4, rue Maitre Albert
391 694 973 R.C.S. PARIS

Par décisions unanimes des associés en date du 11/10/21, M. Julien JOURNE, 10-12, avenue de Stinville 94220, Charenton-le-Pont a été nommé en qualité de gérant pour une durée illimitée, en remplacement de M. Joël JOURNE, décédé le 27/09/21. Le dépôt légal sera effectué au RCS de PARIS.
120760

SCI 11 PLACE DE L'EUROPE

Société Civile au capital de 4 558 Euros
Siège social : 75116 PARIS
30, avenue Kléber
528 694 953 R.C.S. PARIS

Changement de commissaire aux comptes suppléant

Aux termes du procès-verbal des associés le 19 mai 2021, l'assemblée a constaté que le mandat de Cyrille Brouard, commissaire aux comptes suppléant, arrivait à échéance et a nommé pour le remplacer la société CBA, société à responsabilité limitée au capital 7 622,45 Euros dont le siège social est Tour Exaltis, 61, rue Henri Régnauld 92400 Courbevoie.
Mention sera faite au RCS de PARIS.
Pour avis.

120757

PGC IMMO

SAS au capital de 1 000 Euros
Siège social : 75008 PARIS
9, rue Daru
898 267 612 R.C.S. PARIS

Aux termes des décisions du Président en date du 30/11/2021, le siège social a été transféré au 20, rue d'Anjou - 75008 PARIS.

Les statuts ont été modifiés en conséquence.
Le dépôt légal sera effectué au RCS de PARIS.
120875

FARIO SAS

SAS au capital de 16 500 030 Euros
Siège social : 75015 PARIS
90, boulevard Pasteur
890 797 525 R.C.S. PARIS

Aux termes de l'AGM en date du 14/10/2021, il a été décidé de transférer le siège social au 91-93, boulevard Pasteur 75015 PARIS.

Les statuts ont été modifiés en conséquence.
Le dépôt légal sera effectué au RCS de PARIS.
120772

LES RESCAPES EDITIONS

SAS au capital de 1 000 Euros
Siège social : 77290 MITRY-MORY
44, rue Mozart
897 542 056 R.C.S. MEAUX

Aux termes de l'AGE en date du 15/09/2021, il a été décidé de transférer le siège social au 14, av de l'Opéra 75001 PARIS. Les statuts ont été modifiés en conséquence.

Président : ZOUBIR Benhali demeurant 44, rue Mozart, 77290 MITRY-MORY.
La société sera radiée du RCS de MEAUX et immatriculée au RCS de PARIS.
120774

SCI "LE TEMPLE"

SCI au capital de 100,00 Euros
Siège social : 75009 PARIS
17, avenue Simon Bolivar
810 491 704 R.C.S. PARIS

Aux termes d'une décision unanime des associés en date du 13 juillet 2021, il a été pris acte de la démission de ses fonctions de gérant de Monsieur Gérard GOUPIL et a été décidé de nommer à compter de cette même date, pour seul et nouveau gérant, Madame Valérie ROUXEL-GOUPIL épouse LAVIGNE, associée.

L'article 18.2 du titre V des statuts de la SCI est modifié en conséquence.
Pour avis, le gérant.

120708

Oneida Associés

Société par Actions Simplifiée
au capital de 100 000 Euros
Siège social : 75016 PARIS
30 bis, rue Spontini
385 088 109 R.C.S. PARIS

Aux termes de l'Assemblée Générale Extraordinaire en date du 1^{er} décembre 2021, il résulte que le siège social a été transféré du 30 bis, rue Spontini à Paris (75016) au 24, rue Cambacérés à Paris (75008) et ce à compter du même jour.
L'article 4 des statuts a été modifié.
Mention sera faite au RCS de PARIS.
120847

PYKSYS

Société par Actions Simplifiées
au capital de 10 000 Euros
Siège social : 75008 PARIS
30 bis, rue Spontini
793 414 954 R.C.S. PARIS

Aux termes du procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire en date du 1^{er} décembre 2021, il résulte que le siège social a été transféré du 30 bis, rue Spontini à Paris (75016) au 24, rue Cambacérés à Paris (75008) et ce à compter du même jour.
L'article 4 des statuts a été modifié.
Mention sera faite au RCS de PARIS.
120849

Le 30 Fab

Société par Actions Simplifiée
au capital de 10 000 Euros
Siège social : 75016 PARIS
30bis, rue Spontini
890 574 411 R.C.S. PARIS

Aux termes du procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire en date du 1^{er} Décembre 2021, il résulte que le siège social a été transféré du 30bis rue Spontini à Paris (75016) au 24 rue Cambacérés à Paris (75008) et ce à compter du même jour.
L'article 4 des statuts a été modifié.
Mention sera faite au RCS de Paris.
120850

CEDRUS PARTNERS

SAS au capital de 789 036,67 Euros
Siège social : 75008 PARIS
11, rue Christophe Colomb
521 566 422 R.C.S. PARIS

Aux termes de l'AGM en date du 19/08/2021, il a été décidé de nommer en qualité de Directeur général M. Matthieu BROQUERE demeurant 76 Bis rue des Chalets 31000 TOULOUSE, et en qualité de membre du conseil de surveillance la société FINANCIERE COURSIANA, SAS, sise 35 rue Labat 75018 PARIS immatriculée sous le n° 837 848 878 RCS Paris, en remplacement de la société BRQR INVEST, SAS.
Le dépôt légal sera effectué au RCS de PARIS.
120840

THALES DIGITAL FACTORY SAS

SAS au capital de 40 125 000 Euros
Siège social : 75009 PARIS
33, rue La Fayette
518 928 973 R.C.S. PARIS

Par décision de l'associé unique le 02/12/2021, il a été décidé de transférer le siège social au 54/56, avenue Hoche - 75008 PARIS.

Les statuts ont été modifiés en conséquence.
Le dépôt légal sera effectué au RCS de PARIS.
120868

L'OUSTAL DES AVEYRONNAIS

SCPI au capital de 17 086 100 Euros
Siège social : 75015 PARIS
91/93, boulevard Pasteur
390 610 400 R.C.S. PARIS

Aux termes des délibérations du CA en date du 06/10/2021 de MUTUELLE VIASANTE, membre du conseil de surveillance de l'OUSTAL DES AVEYRONNAIS, il a été décidé de nommer M. SALERES Christian né (e) le 15/01/1954 à 12800 SAINT JUST SUR VIAUR demeurant 10, rue des Jardins 12800 NAUCELLE en qualité de représentant permanent. Le dépôt légal sera effectué au RCS de PARIS.
120883

EPIN GROUPE SCOLAIRE

SAS au capital de 3 655 915 Euros
Siège social : 27700 LES TROIS LACS
60, rue du Moulin Tosny
897 538 872 R.C.S. EVREUX

Aux termes des décisions du Président en date du 30/11/2021, le siège a été transféré au 20, rue d'Anjou - 75008 PARIS.

L'objet et la durée reste inchangés.
Le Président demeure la société PARIS GARDON CAPITAL.
Les statuts ont été modifiés en conséquence.

La société fera l'objet d'une nouvelle immatriculation au RCS de PARIS.
120888

JUNG S.A.S

SAS au capital de 39 665 Euros
Siège social : 75019 PARIS
154, boulevard Macdonald
804 049 476 R.C.S. PARIS

Par décision du Président du 06/12/2021, il a été décidé d'augmenter le capital social pour le porter à 39 986,08 Euros.

Les statuts ont été modifiés en conséquence.
Le dépôt légal sera effectué au RCS de PARIS.
120857

MSB BOULOGNE

SC au capital de 118 910,23 Euros
Siège social : 03340 TORTEZAIS
La Brosse Raquin
353 447 238 R.C.S. MONTLUÇON

Aux termes de l'AG en date du 26/10/2021, il a été décidé de transférer le siège social au 21, rue de Turbigo - 75002 PARIS.

Durée de la société : Jusqu'au 05/02/2089.
Objet : Location d'immeubles.
Les statuts ont été modifiés en conséquence. La société sera radiée du RCS MONTLUÇON et immatriculée au RCS de PARIS.
120858

CHATEAU 136

SC au capital de 1 920 000 Euros
Siège social : 03430 TORTEZAIS
La Brosse Raquin
438 544 959 R.C.S. MONTLUÇON

Aux termes de l'AG en date du 26/10/2021, il a été décidé de transférer le siège social au 21, rue de Turbigo 75002 PARIS.

Durée de la société : jusqu'au 10/07/2100.
Objet : Location d'immeubles.
Les statuts ont été modifiés en conséquence. La société sera radiée du RCS de MONTLUÇON et immatriculée au RCS de PARIS.
120861

VILLERS SERVICES CENTER

SAS au capital de 85 000 Euros
Siège social : 75012 PARIS
31, rue de la Voûte
450 120 373 R.C.S. PARIS

Par décision de l'associé unique du 26/11/2021, il a été :

- décidé de nommer en qualité de président VOLKSWAGEN GROUP RETAIL FRANCE, SAS, Parc des Reflets Bâtiment C 165 Avenue du Bois de la Pie 95700 ROISSY EN FRANCE n° 827 956 780 RCS Pontoise en remplacement de VOLKSWAGEN GROUP AUTOMOTIVE RETAIL FRANCE, SAS ;

- Pris acte de la fin du mandat de directeur général de M. Javier PECCIS à compter du 31.08.2021 et décidé de nommer en qualité de directeur général M. Julien HERVY demeurant 31, allée Mathilde de Garlande 78960 VOISINS-LE-BRETONNEUX, à compter du 01.09.2021 ;
Le dépôt légal sera effectué au RCS de PARIS.
120915

23h12

Société à Responsabilité Limitée
au capital de 522 150 Euros
Siège social : 75018 PARIS
11, rue Robert Planquette
804 366 334 R.C.S. PARIS

Le 18.11.2021, l'associé unique a décidé de transférer le siège social du 11, rue Robert Planquette 75018 PARIS au, 3, impasse de la Fontaine 89420 Biery-Belles-Fontaines, et ce à compter du 18.11.2021. L'article 4 des statuts a été modifié en conséquence. La société fera l'objet d'une nouvelle immatriculation au RCS de AUXERRE.
120873

CAHIG

SAS au capital de 1 000 Euros
Siège social : 75017 PARIS
20, rue Alphonse De Neuville
893 405 399 R.C.S. PARIS

Par décision de l'associé unique le 29/10/2021, il a été décidé d'augmenter le capital social pour le porter à 13 001 000 Euros.

Les statuts ont été modifiés en conséquence.
Le dépôt légal sera effectué au RCS de PARIS.
120892

CODOMUS

SAS au capital de 4 240 000 Euros
Siège social : 75007 PARIS
148, rue de l'université
839 322 310 R.C.S. PARIS

Par décision du Président en date du 01/11/2021, il a été décidé d'augmenter le capital social pour le porter à 14 240 000 €.

Les statuts ont été modifiés en conséquence.
Le dépôt légal sera effectué au RCS de PARIS.
120896

ORIGIN

SAS au capital de 132 205 Euros
Siège social : 75002 PARIS
1, rue du Mail
890 751 043 R.C.S. PARIS

Par décision de l'associé unique le 30/11/2021, il a été pris acte de la démission de M. Bertrand JOMARD de ses fonctions de Directeur Général, à compter du 29/11/2021.

Le dépôt légal sera effectué au RCS de PARIS.
120862

RUE DES BRETONS IMMO

SAS au capital de 1 000 Euros
Siège social : 75116 PARIS
23, avenue Foch
853 723 732 R.C.S. PARIS

Par décision de l'associé unique le 26.11.2021 et Décision du Président le 30.11.2021, le capital social a été augmenté pour être porté à 420 900 Euros. Les statuts ont été modifiés en conséquence.

Le dépôt légal sera effectué au RCS de PARIS.
120788

KVA MARCADET

SAS au capital de 1 500 Euros
Siège social : 75002 PARIS
24, rue des Capucines
891 446 932 R.C.S. PARIS

Par décision de l'associé unique le 22/11/2021 et des Décisions du Président le 22.11.2021, le capital social a été augmenté pour être porté à la somme de 19 201 500 Euros.

Les statuts ont été modifiés en conséquence.

Le dépôt légal sera effectué au RCS de PARIS.
120797

SCI NANTERRE 2010

SCI au capital de 1 951,65 Euros
Siège social : 75016 PARIS
8, avenue Erlanger
345 204 705 R.C.S. PARIS

Aux termes de l'AGE en date du 03/11/2021, il a été décidé de transférer le siège social au 1, rue André Colledaboef 75016 PARIS à compter du 04/11/2021. Les statuts ont été modifiés en conséquence.

Le dépôt légal sera effectué au RCS de PARIS.
120830

GFA LES BURGONDES

GFA au capital de 15 000 Euros
Siège social : 75016 PARIS
56, rue de Passy
443 909 452 R.C.S. PARIS

Aux termes de l'AGE du 30/07/2021, il a été décidé de transférer le siège social du 56, rue de Passy - 75016 PARIS au 10, boulevard Emile Augier - 75116 Paris. Les statuts ont été modifiés en conséquence.

Le dépôt légal sera effectué au RCS de PARIS.
120831

CHAMI

Société Civile au capital de 100 Euros
Siège social : 75008 PARIS
64, rue de Miromesnil
840 109 748 R.C.S. PARIS

Suivant PV de l'AGM du 14/09/2021, il a été décidé :

- De nommer comme nouveau président : la Société Civile Immobilière Fatho (480 043 843 RCS Paris) 64, rue de Miromesnil - 75008 Paris, en remplacement de Monsieur Michel Fabian, démissionnaire.

- D'étendre l'objet social à : L'acquisition en pleine propriété, nue-propriété et usufruit, la construction, la propriété, la gestion et l'administration, l'exploitation directement ou par bail, la location ou autrement en ce compris la mise à disposition à titre gratuit ou onéreux, de tous biens immobiliers dont elle pourra devenir propriétaire, par voie d'acquisition, échange, apport ou autrement.

120917

PERSONNE

Société par Actions Simplifiée
au capital de 7 622,45 Euros
Siège social : 75116 PARIS
53, rue Boissière
414 544 411 R.C.S. PARIS

Suivant PV de l'AGM du 15/09/2021, a été nommé comme nouveau président : la Société Civile Immobilière Fatho (480 043 843 RCS Paris) 64, rue de Miromesnil, 75008 Paris, en remplacement de Monsieur Michel Fabian, démissionnaire.

120910

New School Group

SAS au capital de 1 000 Euros
Siège social : 27700 LES TROIS LACS
60, rue du Moulin Tosny
892 550 401 R.C.S. EVREUX

Aux termes des décisions du Président en date du 30/11/2021, le siège a été transféré au 20, rue d'Anjou - 75008 PARIS.

L'objet et la durée reste inchangés. Le Président demeure la société PARIS GARDON CAPITAL.

Les statuts ont été modifiés en conséquence.

La société fera l'objet d'une nouvelle immatriculation au RCS de PARIS.
120874

NETWORK 1

SAS au capital de 17 646 396 Euros
Siège social : 75007 PARIS
148, rue de l'Université
839 156 825 R.C.S. PARIS

Par décision de la collectivité des associés le 30/11/2021, il a été décidé d'augmenter le capital social pour le porter à 37 646 397 €.

Les statuts ont été modifiés en conséquence.

Le dépôt légal sera effectué au RCS de PARIS.
120882

OFI ASSET MANAGEMENT

SA au capital de 42 000 000 Euros
Siège social : 75017 PARIS
20-22, rue Vernier
384 940 342 R.C.S. PARIS

Aux termes du Conseil d'Administration le 08.10.2021, il a été décidé de nommer en qualité d'administrateur Mme Sophie ELKRIEF demeurant 100, rue du Bac 75007 PARIS, en remplacement de M. Maurice RONAT, et ce à compter du 01.11.2021.

Le dépôt légal sera effectué au RCS de PARIS.
120783

HUBSHARE SOLUTIONS

SAS au capital de 40 000 Euros
Siège social : 51430 BEZANNES
160, rue Louis Victor de Broglie
414 306 993 R.C.S. REIMS

Aux termes d'une décision en date du 22/10/2021, l'associée unique a :

- nommé M. Nicholas CHILD, demeurant à BLESMESS (02400), 3, rue du Solon, en qualité de Président en remplacement de M. Lassi KOSKINEN, démissionnaire ;

- transféré le siège social au 43, rue de Liège - 75008 PARIS à compter du même jour et modifié en conséquence l'article 4 des statuts.

La société, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de REIMS sous le numéro 414 306 993 fera l'objet d'une nouvelle immatriculation auprès du Registre du Commerce et des Sociétés de PARIS.
120938

TRAINLINE FRANCE

Société par Actions Simplifiée
au capital de 172 808 886 Euros
Siège social : 75009 PARIS
20, rue Saint-Georges
812 109 346 R.C.S. PARIS

Suivant PV de l'associée unique en date du 29 novembre 2021, le capital social a été réduit d'une somme de 116.179.179 euros par amortissement des pertes antérieures par voie d'annulation d'actions. Le capital est fixé à 56.629.707 euros. Pour avis, Le Président.
120922

OUTREMER TOWER

SAS au capital de 100 Euros
Siège social : 75015 PARIS
16, rue du Général Alain de Boissieu
902 131 580 R.C.S. PARIS

Aux termes des décisions de l'Associé Unique et du certificat du dépositaire des fonds de la Banque datés du 08/12/2021, il en résulte que le capital a été augmenté de 20 euros pour le porter à 120 euros. Les statuts ont été modifiés en conséquence. Le dépôt légal sera effectué au RCS de PARIS.
120856

WATABE EUROPE

Sarl au capital de 240 000 Euros
Siège social : 75009 PARIS
7, rue Blanche
403 815 814 R.C.S. PARIS

Par décision de l'associé unique du 15/07/2021, nomination en qualité de co-gérant TABUCHI Hirokyu, 5-16, Ôtanichô, Mori-yama-ku, 463-0041 Nagoya-shi, Aichi-ken, Japon en remplacement de KOGISHI Hirokazu démissionnaire.
120945

SOVECA ELYSEES

Société à Responsabilité Limitée
au capital de 15 244,90 Euros
Siège social : 75012 PARIS
11, rue de Reuilly
323 493 254 R.C.S. PARIS

Aux termes de la décision du représentant légal en date du 29 novembre 2021, les mandats de la SASU EUROTEC, commissaire aux comptes titulaire, et Monsieur Pascal WIZEL, commissaire suppléant, ne sont pas renouvelés.

Les formalités de publication seront effectuées au Registre du Commerce et des Sociétés de PARIS.
120943

"S.G.E.G."

Société par Actions Simplifiée
au capital de 10 000 Euros
Siège social : 75019 PARIS
8, rue Botzaris
790 387 849 R.C.S. PARIS

Aux termes de l'Assemblée Générale Ordinaire en date du 30/12/2019, il a été décidé de ne pas renouveler les mandats de « AUDIT NORMANDIE CONSEIL », Commissaire aux Comptes titulaire et de « ALIENCE », Commissaire aux Comptes suppléant.

Le dépôt légal sera effectué au Registre du Commerce et des Sociétés de PARIS.
120912

Pour consulter
vos annonces légales sur Internet
une seule adresse :
www.jss.fr

FUSIONS

SCI ABRI

Société Civile Immobilière
au capital de 388 000 Euros
Siège social : 75006 PARIS
129, rue de sèvres
503 830 986 R.C.S. PARIS

Aux termes d'une assemblée générale extraordinaire du 15 novembre 2021, les associés ont approuvé le traité de fusion signé le 31 août 2021 par lequel la société LOUANGE a fait apport à la SCI ABRI de tous ses actifs et passifs.

La société ABRI a procédé à une augmentation de capital de 317 528 euros, se traduisant par la remise de 9 parts sociales ABRI en échange de 5 actions LOUANGE.

La société LOUANGE détenait la totalité du capital de la société ABRI, qui a ainsi reçu ses propres parts et a procédé à une réduction de capital de 388 000 euros pour les annuler.

Juridiquement, la fusion a pris effet le 15 novembre 2021.

Toutefois, fiscalement et comptablement, la fusion a pris effet rétroactivement le 31 août 2021.

En conséquence, les associés ont modifié ainsi les statuts :

Article 6 – APPORTS

Il est ajouté à cet article le paragraphe suivant :

« Par suite de l'absorption par la SCI ABRI de sa société mère, la SAS LOUANGE (anciennement dénommée HBZ), selon le traité de fusion du 31 août 2021, le capital social de 388 000 euros a été augmenté de l'apport net reçu pour un montant de 317 528 euros, le portant ainsi à la somme de 705 528 euros, puis s'est trouvé immédiatement réduit de la somme de 388 000 euros par annulation de ses propres parts précédemment détenues par la SAS LOUANGE. Au terme de la fusion, le capital social s'élève à 317 528 euros. »

Article 7 – CAPITAL SOCIAL
Ancienne mention :
« Le capital social est fixé à la somme de 388 000 €, divisé en 3 880 parts sociales de 100 € chacune, attribuées à la société HBZ ».

Nouvelle mention :
« Le capital social est fixé à la somme de 317 528 euros divisé en 3 880 parts sociales ainsi réparties :
- Monsieur Ange ZAMBONI détient 3 871 parts sociales, soit 99,87 % du capital
- Madame Lourdes ZAMBONI détient 9 parts sociales, soit 0,13 % du capital ».

Les associés ont également procédé au changement de la dénomination sociale et de modifier les statuts :

Article 3 – DENOMINATION SOCIALE
« La Société prend la dénomination de SCI L'ABRI de LOUANGE ».

Les associés ont nommé, en qualité de co-gérant, Madame Lourdes ZAMBONI demeurant 129, rue de sèvres à 75006 PARIS.

Mention sera faite au RCS de PARIS.
120823

Publiez vos annonces... dans nos colonnes



FUSION ACQUISITION

Les Disques Caractère

Société à Responsabilité Limitée
au capital de 2 000 Euros
Siège social : 75018 PARIS
4, rue Baudelique
512 326 943 R.C.S. PARIS

AVIS DE FUSION

Le projet de traité de fusion établi le 30 septembre 2021 avec Adageo B.V., société absorbée, société privée à responsabilité limitée de droit néerlandais (*besloten vennootschap met beperkte aansprakelijkheid*) au capital de 18 200 euros, ayant son siège social Wilhelminakade 173, 3072 AP Rotterdam, Pays-Bas, immatriculée au registre du commerce et des sociétés néerlandais sous le numéro 33180977, comportant notamment description des apports effectués par la société absorbée, a fait l'objet d'une publication au BODACC en date du 5 octobre 2021 et au Bulletin national des Pays-Bas (*Staatscourant*) le 11 octobre 2021.

En application des dispositions de l'article L. 236-11 du Code de commerce, la fusion n'a pas donné lieu à approbation par décision collective des actionnaires de la société absorbante.

Il n'a été formulé aucune opposition à cette fusion, qui prendra effet le 31 décembre 2021.

Les Disques Caractère étant propriétaire de la totalité des titres émis par Adageo B.V. depuis une date antérieure à celle du dépôt du projet de traité de fusion au greffe du tribunal de commerce de Paris, il n'a pas été procédé ni à l'échange de titres ni à une augmentation de capital et, Adageo B.V. sera dissoute sans liquidation du seul fait de la réalisation définitive de la fusion.

Les actifs apportés se sont élevés à 32 208 euros pour un passif pris en charge de 39.988 euros. La société absorbante inscrira la contrepartie des apports de la société absorbée en report à nouveau.

Pour avis, le représentant légal.

120838

**TRANSMISSION
UNIVERSELLE
DE PATRIMOINE**

JM&D2

Société à Responsabilité Limitée
au capital de 10 000 Euros
Siège social : 75008 PARIS
238, rue du faubourg Saint-Honoré
800 802 563 R.C.S PARIS

Dissolution

Le 08/11/2021, l'Associé Unique a décidé la dissolution, sans liquidation, de la société, entraînant la transmission universelle du patrimoine à celui-ci, savoir la société AD CLEMENCEAU, SARL au capital de 204 220 euros dont le siège social est 2, rue Georges CLEMENCEAU 78000 VERSAILLES, immatriculée au RCS de VERSAILLES sous le numéro 811 820 711, conformément aux termes de l'article 1844-5 alinéa 3 du Code civil et de l'instruction fiscal 4 I-1-03 n° 118 du 07.07.03. Les créanciers peuvent former opposition dans les 30 jours de la présente publication au Tribunal de Commerce de PARIS.

120726

**Découvrez
notre nouveau service**



DOMICILIATION

DISSOLUTIONS

SOCIETE CIVILE IMMOBILIERE

"ALEXANDRA"

SCI au capital de 1 524,49 Euros
Siège social : 75020 PARIS
3, place Gambetta 16, avenue du Père
Lachaise (Même Immeuble)
397 574 013 R.C.S. PARIS

Aux termes de l'AGE en date du 08/07/2021, il a été décidé de prononcer la dissolution anticipée de la société. Mme Noelle FIE MALEK a été nommé en qualité de liquidateur. Le siège de la liquidation a été fixé au siège social de la société.

Aux termes de l'AGE en date du 05/07/2021, il a été pris acte de la nomination de Mme Noelle FIE MALEK demeurant 10, rue Jean Marie Calvar 56250 GUIDEL en qualité de Gérante en remplacement de M. Jean-Pierre MALEK. Le dépôt légal sera effectué au RCS de PARIS.

120752

MDCT

Société par Actions Simplifiée
au capital de 3 000 Euros
Siège social : 75008 PARIS
31, rue de Constantinople
901 180 703 R.C.S. PARIS

Aux termes de l'AGE du 15/11/2021 à 18 heures, les actionnaires ont décidé de prononcer la dissolution anticipée de la société à compter du même jour. M. Kevin YUKSEK demeurant 22, rue Auguste Simon 94700 Maisons-Alfort, a été nommé en qualité de Liquidateur. Le siège de la liquidation a été fixé au 31 rue de Constantinople 75008 Paris. Le dépôt légal sera effectué au RCS de PARIS.

120827

PUDDING LAB

SAS au capital de 100 Euros
Siège social : 75008 PARIS
78, avenue des Champs-Élysées
880 144 795 R.C.S. PARIS

Aux termes d'une AG du 29/10/21, les associés ont décidé la dissolution anticipée de la Société à compter du 31/10/21.

Daniel ADAM, demeurant 40, rue du Président Edouard Herriot, LYON (69), est nommé liquidateur et est dévolu des pouvoirs les plus étendus.

Le siège de la liquidation est fixé 40, rue du Président Edouard Herriot, LYON (69), pour toute correspondance.

120926

DISSOLUTION ANTICIPÉE DE SOCIÉTÉ CIVILE IMMOBILIÈRE

Dénomination :

SEPT-ET-SIX-FONT-TREIZE

SCI société en liquidation
au capital de 1 000 Euros
Siège social : 75010 PARIS 10
76, rue du faubourg Saint Denis
828 604 371 R.C.S. PARIS

Aux termes de l'assemblée générale extraordinaire en date du 24 novembre 2021, les associés ont décidé la dissolution anticipée de la société à compter du 24 novembre 2021. Monsieur Mériadeck BLEGENT, demeurant 33 villa d'Alesia 75014 PARIS 14 a été nommé liquidateur et lui a conféré les pouvoirs les plus étendus.

Le siège de la liquidation est à l'adresse du liquidateur, adresse où doit être envoyée la correspondance.

Pour avis. Maître Laurent DULIN.

120723

DISSOLUTION ANTICIPÉE

Dénomination :

SCI L'ORANGERIE

SCI société en liquidation
au capital de 100 Euros
Siège social : 75017 PARIS 17
25, rue Rennequin
477 998 413 R.C.S. PARIS

Aux termes de l'AGE en date du 30 novembre 2021, les associés ont décidé la dissolution anticipée de la société à compter du 30 novembre 2021. Madame Nicole COLLIN, demeurant 25-27, rue Rennequin 75017 Paris a été nommé liquidateur et lui a conféré les pouvoirs les plus étendus.

Le siège de la liquidation est au siège social, adresse où doit être envoyée la correspondance.

Mme Nicole COLLIN.

120697

RENT FOR SPEED

Société par Actions Simplifiée
au capital de 70 000 Euros
Siège social : 75017 PARIS
9, rue Anatole de la Forge
818 553 026 R.C.S. PARIS

Par décisions en date du 7 décembre 2021, les associés ont décidé la dissolution anticipée de la Société à compter de ce même jour et sa mise en liquidation. Les associés ont nommé comme liquidateurs Monsieur Mamadou DIOP, demeurant 287, Cité de l'Etoile, 93000 Bobigny et AVEC INVESTISSEMENTS, SAS situé 9, rue Anatole de la Forge à Paris (75017) immatriculée 532 707 304 RCS PARIS, avec les pouvoirs les plus étendus pour réaliser les opérations de liquidation et parvenir à la clôture de celle-ci. Le siège de la liquidation est fixé au siège social de la Société, adresse à laquelle toute correspondance devra être envoyée et actes et documents relatifs à la liquidation devront être notifiés. Le dépôt des actes et pièces relatifs à la liquidation sera effectué au greffe du Tribunal de commerce de Paris.

Mention sera faite au RCS de PARIS.
Pour avis.

120780

**CLÔTURES
DE LIQUIDATION**

CLÔTURE DE LIQUIDATION

Dénomination :

SCI L'ORANGERIE

SCI société en liquidation
au capital de 100 Euros
Siège social : 75017 PARIS 17
25, rue Rennequin
477 998 413 R.C.S. PARIS

Aux termes de l'AGE en date du 30 novembre 2021, les associés ont approuvé les comptes de liquidation, donné quitus au liquidateur Madame Nicole COLLIN demeurant 25-27, rue Rennequin, 75017 PARIS 17 et prononcé la clôture de liquidation de la société.

La société sera radiée du RCS du PARIS.

Le liquidateur.

120700

**Le JSS est à votre disposition
du lundi au vendredi**

**de 09h00 à 12h30
et de 14h00 à 18h00**

SCI LES MIROIRS

Société Civile Immobilière
en liquidation au capital de 30 490 Euros
Siège social : 75014 PARIS
191, rue d'Alésia
345 035 224 R.C.S. PARIS

Aux termes de l'AGO en date du 05/12/2021, les associés ont approuvé les comptes de la liquidation, donné quitus et décharge de son mandat au liquidateur M. Pierre JUDICE demeurant 191, rue d'Alésia 75014 PARIS, et prononcé la clôture des opérations de liquidation. La société sera radiée du Registre du Commerce et des Sociétés de PARIS.

120727

CLOTURE LIQUIDATION

SUPER 8 FILMS

SAS en liquidation
au capital de 45 000 Euros
Siège social : 75010 PARIS
14, rue de l'Aqueduc
834 778 342 R.C.S. PARIS

L'AGO du 02/11/2021 a approuvé le compte définitif de liquidation, déchargé M. Jean-Guilhem LEROUGE, de son mandat de liquidateur, donné à ce dernier quitus de sa gestion et constaté la clôture de la liquidation à compter du jour de ladite assemblée. Les comptes de liquidation sont déposés au RCS de PARIS.

120832

**KOREA IMOURAREN URANIUM
INVESTMENT CORP**

SAS en liquidation
au capital de 170 540 001 Euros
Siège social : 75002 PARIS
4, rue de Marivaux
518 775 218 R.C.S. PARIS

Aux termes de l'AGE en date du 26/11/2021, il a été approuvé les comptes de liquidation, donné quitus et décharge de son mandat au liquidateur et prononcé la clôture des opérations de liquidation.

La société sera radiée du RCS de PARIS.

120785

SCI LES GLACES

Société Civile Immobilière en liquidation
au capital de 15 244,90 Euros
Siège social : 75014 PARIS
191, rue d'Alésia
323 278 408 R.C.S. PARIS

Aux termes de l'AGO en date du 05/12/2021, les associés ont approuvé les comptes de la liquidation, donné quitus et décharge de son mandat au liquidateur M. Pierre JUDICE demeurant 191, rue d'Alésia 75014 PARIS, et prononcé la clôture des opérations de liquidation.

La société sera radiée du Registre du Commerce et des Sociétés de PARIS.

120730

**COUVERTURE
& THE GARBSTORE**

SAS en liquidation au capital de 2 Euros
Siège social : 75002 PARIS
7, rue de la Paix
850 610 510 R.C.S. PARIS

Aux termes de l'AGO en date du 24/11/2021, il a été approuvé les comptes de liquidation, donné quitus et décharge de son mandat au liquidateur et prononcé la clôture des opérations de liquidation.

La société sera radiée du RCS de PARIS.

120898

**LOCATIONS-
GÉRANCES**

Par acte SSP du 6 décembre 2021, **Bailleur** : « CAFE PIERRE », SARL au capital de 50 000 euros, ayant son siège social à PARIS (75012) – 202, rue du Faubourg Saint-Antoine (539 730 374 RCS PARIS),

Locataire-gérant : « L'ECLOZION », (devenant « LOVALÉ » à compter du 1^{er} janvier 2022) SASU au capital de 100 euros, ayant son siège social à PARIS (75015) – 89, rue Briancion, (transférée à PARIS (75012) – 202, rue du Faubourg Saint-Antoine à compter du 1^{er} janvier 2022) (893 455 022 RCS PARIS),

Fonds : de CAFE RESTAURANT connu sous l'enseigne « CAFE PIERRE » devenant « O' BAOBAR », situé à PARIS (75012) – 202, rue du Faubourg Saint-Antoine.

Durée de la gérance : UNE (1) ANNEE.
Date d'entrée en jouissance : le 01.01.2022.

Pour insertion.

120919

OPPOSITIONS

VENTES DE FONDS

GRISONI & Associés
Avocats, 38, Rue Beaujon – 75008 PARIS

Par acte sous seings privés en date à PARIS du 29/11/2021, enregistré au Service Départemental de l'Enregistrement PARIS ST HYACINTHE, le 01/12/2021 Dossier 2021 00052467 Référence : 7544P61 2021 A 15820 :

NASR, SARL au capital de 2 600 € - Siège social : PARIS (75011), 19, rue des Boulets - RCS PARIS n°788 431 369 Représentée par Monsieur Mustapha METIAR, Vendeur, a cédé à :

SAS AGB, SAS au capital de 8 000 € Siège social : PARIS (75011), 19, rue des Boulets - RCS PARIS n°904 739 034 - Représentée par Monsieur Rubahaanhan SELATHURY,

Le fonds de commerce de **BOULANGERIE PÂTISSERIE** sis à PARIS (75011), 19, rue des Boulets, moyennant le prix de 240 000 € s'appliquant pour 216 000 € aux éléments incorporels et pour 24 000 € aux éléments corporels.

L'entrée en jouissance et le transfert de propriété ont été fixés au 29/11/2021.

Les oppositions, s'il y a lieu, seront reçues dans les 10 jours de la dernière en date des publicités légales entre les mains de la SCP GRISONI & Associés, Maître Charles GRISONI, Avocat, 38, rue Beaujon 75008 PARIS pour la correspondance et la validité.

120799

AVIS D'INSERTION

Suivant acte S.S.P. en date à PARIS du 03/12/2021, enregistré au Service Départemental de l'Enregistrement de PARIS ST SULPICE le 07/12/2021, Dossier 2021 00065179, référence 7584P61 2021 A 12777,

Monsieur BAO Xiaowei, demeurant à PARIS (75014), 175, boulevard Brune a cédé à la Société **BRUNE**, S.N.C au capital de 5 000 €, RCS PARIS 904 023 041, dont le siège social est à PARIS (75014), 177, boulevard Brune, le fonds de commerce de « CAFE, VINS, LIQUEURS, BIMBELOTERIE, BRASSERIE, RESTAURANT, DEBIT DE TABACS, JEUX DE LA FRANCAISE DES JEUX », sis et exploité à PARIS (75014), 177, boulevard Brune, connu sous l'enseigne « LA BOUFFARDE » RCS PARIS 528 830 516.

Moyennant le prix de 1 350 000 €. Entrée en jouissance : 04/12/2021.

Les oppositions s'il y a lieu seront reçues dans les dix jours de la dernière en date des publications légales, pour leur validité et la correspondance au Cabinet de Maître Thierry DAVID, Avocat à la Cour, 7, rue Jean Mermoz – 75008 PARIS. 120770

Aux termes d'un acte sous seing privé en date du 30/11/2021, enregistré au SERVICE DEPARTEMENTAL DE L'ENREGISTREMENT PARIS ST-LAZARE, le 3/12/2021, dossier 2021 00051186, référence 7564P61 2021 A 17226,

La société **JMS DISTRIBUTION**, SA à conseil d'administration au capital de 38 112,25 euros dont le siège social est situé 111 rue du Mont-Cenis à PARIS (75018) immatriculée au RCS de PARIS sous le numéro 339 213 191 a vendu à :

La société **JEYSHAN DISTRIBUTION**, SARL au capital de 5 000,00 euros dont le siège social est situé 111 rue du Mont-Cenis à Paris (75018) immatriculée au RCS de PARIS sous le numéro 901 423 145,

Un fonds de commerce de **supérette** exploité au 111 rue du Mont-Cenis et 92 rue Duhesme à Paris (75018) sous l'enseigne « FRANPRIX »

La présente vente a été consentie et acceptée moyennant le prix principal de 142 000 Euros.

La date d'entrée en jouissance a été fixée à compter du 30/11/2021.

Les oppositions, s'il y a lieu, seront reçues dans les dix jours de la dernière en date des publications prévues par la loi, au Cabinet TROUVIN, 34 rue de Bassano 75008 PARIS pour la validité et la correspondance.

120956

CESSIONS DE DROITS

Suivant acte reçu par M^e **DESSERTENNE-BROSSARD**, Notaire à PARIS (9^{ème}), 93, rue Saint-Lazare, le 19 novembre 2021, enregistré au SDE de Sainte HYACINTHE de Paris, le 1^{er} décembre 2021.

V.V. DIFFUSION, SARL au capital de 10 000 €, dont le siège est à PARIS (75003) 2, rue du Pas de la Mule SIREN 528 428 832 et immatriculée au RCS de PARIS.

A CEDE A :
LES CITERNES, SAS au capital de 21 000 €, dont le siège est à LYON (69001), 39, rue Paul Chenavard, SIREN 820 584 787 et immatriculée au RCS de LYON.

Le droit au bail commercial d'un immeuble situé à PARIS 75003, 2, rue du Pas de la Mule et 33, bd Beaumarchais. Prix de cession : SOIXANTE-DIX MILLE EUROS (70 000,00 EUR). Entrée en jouissance le 19 novembre 2021.

Les oppositions, s'il y a lieu, seront reçues en la forme prescrite par le Code de procédure civile dans le mois de la présente publication, à l'étude de M^e **DESSERTENNE-BROSSARD** où domicile a été élu à cet effet.

120756

**AVIS RELATIFS
AUX PERSONNES**

**AVIS DE SAISINE DE LEGATAIRE
UNIVERSEL – DELAI D'OPPOSITION**

Article 1007 du Code civil
Article 1378-1 Code de procédure civile
Loi n°2016-1547 du 18 novembre 2016

Madame **Francine Marie Paulette QUILLERY**, demeurant à PARIS (75016), 38, rue Boileau.

Née à PARIS (75009) le 28 août 1935. Décédée à NEUILLY-SUR-SEINE (92200) le 4 octobre 2021.

A consenti un legs universel suivant testament olographe du 2 mars 2016, déposé au rang des minutes de Maître Rémi CANALES Notaire associé de l'office notarial sis à PARIS (75007) – 137, rue de l'Université, n° CRPCEN 75012, dont est titulaire la société dénommée « 137 Notaires », société à responsabilité limitée titulaire d'offices notariaux, aux termes d'un procès-verbal d'ouverture et de description de testament du 3 novembre 2021. Suivant acte complémentaire dressé par Maître Chloé POURCHET Notaire exerçant au sein dudit office notarial sis à PARIS (75007) le 7 décembre 2021, il a été constaté que les légataires remplissaient les conditions de la saisine.

Opposition à l'exercice de ses droits pourra être formée par tout intéressé auprès du notaire chargé du règlement de la succession à savoir : Maître Louis HUDE, notaire à PARIS 75017, référence CRPCEN : 75080, dans le mois suivant la réception par le greffe du tribunal de grande instance de PARIS de l'expédition du procès-verbal d'ouverture et de description de testament.

En cas d'opposition, le légataire sera soumis à la procédure d'envoi en possession.

Pour avis, le Notaire.

120737

**AVIS DE SAISINE DE LEGATAIRE
UNIVERSEL – DELAI D'OPPOSITION**

Article 1007 du Code civil
Article 1378-1 Code de procédure civile
Loi n°2016-1547 du 18 novembre 2016

Suivant testament olographe en date du 26 novembre 1999,

Madame **Monique RAHAULT** a consenti un legs universel,

Consécutivement à son décès, ce testament a fait l'objet d'un dépôt aux termes du procès-verbal d'ouverture et de description de testament reçu par Maître Denis SALZES, Notaire à PARIS (75013), le 15 juin 2021 duquel il résulte que les légataires remplissent les conditions de sa saisine.

Opposition à l'exercice de ses droits pourra être formée par tout intéressé auprès du Notaire chargé du règlement de la succession : Maître Geoffroy TRESCA, Notaire au sein de l'Office Notarial sis CHATENAY-MALABRY (Hauts-de-Seine), 1, avenue du Plessis, référence CRPCEN 92018, dans le mois suivant la réception par le greffe de l'expédition du procès-verbal d'ouverture et de description de testament.

En cas d'opposition, les légataires seront soumis à la procédure d'envoi en possession.

120734



**AVIS DE SAISINE DE LEGATAIRE
UNIVERSEL – DELAI D'OPPOSITION**

Article 1007 du Code civil
Article 1378-1 Code de procédure civile
Loi n°2016-1547 du 18 novembre 2016

Suivant testament olographe en date à Paris, du 16 juin 2006,

Monsieur **François CANAVY**, en son vivant retraité, demeurant à PARIS (75017) 133, boulevard Pereire.

Né à PARIS (75020), le 2 août 1941. Célibataire. Non lié par un pacte civil de solidarité. Décédé à PARIS (75014), le 25 septembre 2021.

A consenti un legs universel.

Consécutivement à son décès, ce testament a fait l'objet d'un dépôt aux termes du procès-verbal d'ouverture et de description de testament reçu par Maître Romaric ALCALDE, Notaire au sein de la Société Civile Professionnelle « Sandra ABITBOL, Emmanuelle LE GALL-ABRAMCZYK », titulaire d'un office notarial à PARIS, 10, rue Royale, le 8 décembre 2021, duquel il résulte que le légataire remplit les conditions de sa saisine.

Opposition à l'exercice de ses droits pourra être formée par tout intéressé auprès du notaire chargé du règlement de la succession : Maître Romaric ALCALDE, Notaire à PARIS, 10, rue Royale, référence CRPCEN : 75053, dans le mois suivant la réception par le greffe du Tribunal Judiciaire compétent de l'expédition du procès-verbal d'ouverture et de description de testament.

En cas d'opposition, le légataire sera soumis à la procédure d'envoi en possession.

Pour unique insertion.

120863

**AVIS DE SAISINE DE LEGATAIRE
UNIVERSEL – DELAI D'OPPOSITION**

Article 1007 du Code civil
Article 1378-1 Code de procédure civile
Loi n°2016-1547 du 18 novembre 2016

Date d'établissement du procès-verbal d'ouverture du testament : 30 novembre 2021.

Informations concernant le défunt : **PINCELOUP Jean Albert Laurent**, nom d'usage : PINCELOUP. Date de naissance : 27 août 1939. Lieu de naissance : Chartres (28000). Date du décès : 15 octobre 2021. Lieu de décès : Paris (75012). Adresse : 308, rue Lecourbe, 75015 Paris.

Notaire chargé de la succession : **BILLECOQC Antoine**. Adresse : MOREL D'ARLEUX NOTAIRES, 15, rue Des Saints Pères, 75006 Paris.

Le défunt a institué un légataire universel. L'opposition est formée auprès du notaire chargé de la succession dans les conditions de l'article 1007 du Code civil.

120880

Le Journal Spécial des Sociétés

paraît :

le **mercredi** et le **samedi**

dans les départements suivants :

75, 78, 91, 92, 93, 94 et 95



* Transmettez vos annonces :



annonces@jss.fr

* Commandez vos Kbis :



formalites@jss.fr

**RÉGIME
MATRIMONIAL**

Par acte authentique reçu le 07/12/2021, par Maître Justine BIDEL, notaire associé à Paris (75014), 132, boulevard du Montparnasse, CRPCEN 75174, M. Jean Simon Paul MOUCHARD, demeurant à PARIS (75018) 24, rue Simart et Mme Claire Gisèle BUCHBINDER, son épouse, demeurant à PARIS (75020) 22, boulevard de Ménilmontant, mariés à la mairie de PARIS (75018) le 03/09/2020 sous le régime de la communauté d'acquêts à défaut de contrat de mariage préalable, ont déclaré adopter le régime de la séparation de biens tel qu'il est établi par les articles 1536 à 1543 du Code civil.

Les oppositions seront reçues dans les trois mois de la présente publication, chez Maître BIDEL susnommée.

En cas d'opposition, la convention devra, pour avoir effet entre les parties, être soumise à l'homologation du Tribunal judiciaire du domicile des époux.
120733

Par acte authentique reçu le 09/12/2021, par Maître DEMOUELLE Arnaud, notaire à PARIS (75013) 17, avenue d'Italie, n° CRPCEN (75100) Monsieur Samuel Georges LIEVAIN, et Madame Hélène Catherine Anne-Marie DAVID, épouse LIEVAIN, demeurant ensemble 1, rue du Docteur Laurent 75013 PARIS, mariés par devant l'officier d'état civil de PARIS (75014) le 16/02/2008 sous le régime de la communauté d'acquêts à défaut de contrat de mariage préalable, ont déclaré adopter le régime de la séparation de biens tel qu'il est établi par les articles 1536 à 1543 du Code civil.

Les oppositions seront reçues dans les trois mois de la présente publication, chez Maître DEMOUELLE Arnaud susnommé.

En cas d'opposition, la convention devra, pour avoir effet entre les parties, être soumise à l'homologation du Tribunal Judiciaire du domicile des époux.
120867

AVIS ADMINISTRATIF

TRIBUNAL
DE COMMERCE DE COUTANCES
Jugement en date du 01/12/2021
prononçant la liquidation judiciaire de :
JAMES EBENISTES (SAS)
327 036 570 R.C.S. COUTANCES

Siège social et établissement principal
28, rue Principale, 50670 Saint-Laurent-de-Cuves.

Activité : Fabrique de meubles et d'ouvrages intérieurs en bois, aménagements d'intérieurs, négoce des compléments et accessoires aux produits fabriqués.

Etablissement secondaire hors ressort :
29, rue d'Astorg 75008 Paris. (RCS Paris).

Activité : Bureau d'études dans le domaine de l'agencement.

Liquidateur : SELARL Xavier LEMEE, prise en la personne de Maître Xavier LEMEE.

Liquidateur : 39, avenue de Quakenbrück - BP 263.

Liquidateur : 61008 ALENCON CEDEX.
120693

**Publiez vos annonces
dans nos colonnes**



YVELINES
78

SOCIÉTÉS

CONSTITUTIONS

Par ASSP en date du 26/11/2021, il a été constitué une société civile dénommée :

ELDEUZEN

Siège social : 1 Ter Boulevard Louis Lemelle 78300 POISSY.

Capital : 1000 €.

Objet social : La prise d'intérêts, de participations, par tous moyens, directs ou indirects, sous quelques formes que ce soit (et notamment par souscription, acquisition, fusion ou rachat) de toutes valeurs mobilières, actions, parts sociales, obligations ou titres cotés ou non cotés, de toutes sociétés, groupements ou entreprises constitués ou à constituer, immobilières ou non immobilières. Toutes prestations de services et/ou de conseil en faveur d'entreprises ou de sociétés, sur les plans administratif, comptable, technique, financier, commercial ou autres. L'aliénation sous forme de vente ou d'apport de tout ou partie des biens composant l'actif social dans la mesure où ces aliénations ne constituent pas des actes de commerce et ne remettent pas en cause le caractère civil de la Société.

Gérance : Mme NADJI Lisa demeurant 1 Ter Boulevard Louis Lemelle 78300 POISSY.

Cession de parts sociales : Toutes les cessions sont soumises à agrément sans exception, sous réserve des règles d'ordre public.

Durée : 99 ans à compter de son immatriculation au RCS de VERSAILLES.
120818

Aux termes d'un acte ssp en date au MESNIL-LE-ROI du 01/12/2021, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes :

Forme : Société par actions simplifiée
Dénomination :

CHIPIE50

Siège : 76, rue Jules Rein - 78600 LE MESNIL-LE-ROI.

Durée : 99 ans à compter de son immatriculation au RCS.

Capital : 1 000 euros.

Objet : La prise de participation ou d'intérêt sous quelque forme que ce soit, dans toute société et entreprise commerciale, industrielle, financière, mobilière et immobilière. Le rachat d'entreprises commerciales et industrielles ou leur prise de contrôle sous toutes les formes possibles. La gestion de ce patrimoine et des droits sociaux qui peuvent le constituer.

Exercice du droit de vote : Tout associé peut participer aux décisions collectives sur justification de son identité et de l'inscription en compte de ses actions au jour de la décision collective. Sous réserve des dispositions légales, chaque associé dispose d'autant de voix qu'il possède ou représente d'actions.

Transmission des actions : La cession des actions de l'associé unique est libre.

Agrément : Les cessions d'actions, à l'exception des cessions aux associés, sont soumises à l'agrément de la collectivité des associés.

Président : Mme Aurélie SOULAT, demeurant au 76, rue Jules Rein - 78600 LE MESNIL-LE-ROI.

La Société sera immatriculée au RCS de VERSAILLES.

POUR AVIS, Le Président.
120932

Aux termes d'un ACTE SSP en date du 06/12/2021, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes :
Dénomination :

LES MARGUERITES

Forme: Société civile immobilière
Objet social : L'acquisition, l'administration et la gestion par location ou autrement de tous immeubles et biens immobiliers, et notamment de biens et droits immobiliers. L'acquisition et la gestion de tous titres de participation, de valeurs mobilières ou de placement. L'emprunt de tous les fonds nécessaires à cet objet et la mise en place de toutes sûretés réelles ou autres garanties nécessaires. La vente de ces mêmes biens pour autant toutefois qu'elle ne puisse être considérée comme un acte de commerce et ne porte pas en conséquence atteinte au caractère civil de la société.

Siège social : 8 rue de Viseu, 78160 MARLY LE ROI.

Capital : 100 €.

Gérance : MIGNEN Dominique et MIGNEN Christine née BONNEL demeurant ensemble 8 rue de Viseu 78160 MARLY LE ROI.

Cession d'actions : Clauses d'agrément.
Durée : 99 ans à compter de son immatriculation au RCS de VERSAILLES.
120893

MODIFICATIONS



Maud DELAYAT
Avocat

Spécialiste en Droit Fiscal

2 Allée du Manoir

BP 81513

37015 TOURS CEDEX 01

DENTSPLY GAC EUROPE

Société par Actions Simplifiée
au capital de 120 000 €uros

Siège social : 78000 VERSAILLES
7 ter, rue de La PORTE DE BUC
350 080 214 R.C.S. VERSAILLES

L'Assemblée Générale du 30 juin 2021 a pris acte de la fin du mandat de Commissaire aux Comptes suppléant, Monsieur Alain FORESTIER, demeurant 11 avenue d'Eprenesnil, 78400 CHATOU, à compter de cette date et a décidé de ne pas renouveler son mandat, ni de nommer de Commissaire aux Comptes suppléant. Pour Avis, Le Président.
120678



CSJS

SCI au capital de 1 000 Euros

Siège social :

78520 FOLLAINVILLE-DENNEMONT

17, rue Jules Ferry

Transféré : 78200 MANTES-LA-JOLIE

111, boulevard du Maréchal JUIN

881 162 481 R.C.S. VERSAILLES

TRANSFERT DU SIÈGE SOCIAL

Aux termes d'une assemblée générale extraordinaire en date du 26 octobre 2021, les associés ont décidé de transférer le siège social du 17, rue Jules Ferry- 78520 FOLLAINVILLE-DENNEMONT au 111, boulevard du Maréchal JUIN - 78200 MANTES-LA-JOLIE, et ce à compter du même jour. Les statuts sociaux ont été modifiés en conséquence et seront déposés en annexe au RCS de VERSAILLES.
120724

ALTERNA IMMOBILIER

SARL au capital de 10 000 Euros

Siège social :

78250 MEULAN EN YVELINES

36, rue de Tessancourt

809 910 243 R.C.S. VERSAILLES

Aux termes d'un acte sous seing privé, daté à Meulan en Yvelines du 11 décembre 2021, il a été décidé des modifications suivantes : - Modification de l'adresse du siège social qui passe du 36 rue de Tessancourt à Meulan en Yvelines (78250) au 25 rue Georges Clemenceau à Meulan en Yvelines (78250). - L'ajout de l'activité de Syndic de Copropriété. - La modification du sigle qui passe de AI à AIGTS. Le dépôt légal sera effectué au RCS de VERSAILLES.

Pour avis, Le représentant légal.
120953

EGIS AVIA

SAS au capital de 3 396 870 Euros

Siège social : 78280 GUYANCOURT

15, avenue du Centre

692 037 518 R.C.S. VERSAILLES

Par décision de l'associé unique le 01/12/2021, il a été décidé de nommer en qualité de directeur général M. Frédéric MOR demeurant 20 ter, rue Charles Alby 92370 CHAVILLE, en remplacement de M. Frédéric NICOLON.

Le dépôt légal sera effectué au RCS de VERSAILLES.
120738

SCI PAUL LANGEVIN

SCI au capital de 7 622,45 Euros

Siège social : 95200 SARCELLES

1, avenue Paul Langevin

443 848 726 R.C.S. PONTOISE

Par décision des associés le 18/11/2021, il a été décidé de nommer en qualité de gérant Mme Marie-Alba TERNISIEU demeurant 102, rue de Rennes 75006 PARIS en remplacement de M. Benjamin CHOLLET et de transférer le siège social du 1, av Paul Langevin - 95200 SARCELLES au 2/10, bd de l'Europe - 78300 POISSY.

Les statuts ont été modifiés en conséquence.

Le dépôt légal sera effectué au RCS de VERSAILLES.
120742

PSA RETAIL FRANCE SAS

SAS au capital de 157 712 720 Euros

Siège social : 78300 POISSY

2/10, boulevard de l'Europe

Immeuble Pôle Tertiaire 1

302 475 041 R.C.S. VERSAILLES

Aux termes de l'Assemblée Générale Extraordinaire en date du 06/12/2021, il a été décidé qu'en application de l'article L. 225-248 du Code de commerce, il n'y avait pas lieu à dissolution anticipée de la société.

Le dépôt légal sera effectué au RCS de VERSAILLES.
120744

SARL FINANCIERE AMG

SARL au capital de 1 000 Euros

Siège social :

78100 SAINT-GERMAIN-EN-LAYE

10, rue des Joueries

450 388 616 R.C.S. VERSAILLES

Aux termes des décisions des associés du 07/12/2021, il a été décidé de modifier l'objet social en : La location meublée directement ou indirectement ainsi que toutes opérations techniques ou financières s'y rattachant. Le dépôt légal sera effectué au RCS de VERSAILLES.
120766

GINGER HOLDING

SAS au capital de 78 377 326 Euros
Siège social : 75008 PARIS
49-51, avenue George V
901 400 028 R.C.S. PARIS

Aux termes des décisions du Président en date du 01/12/2021, il a été décidé de transférer le siège social au 12, av Gay Lussac - 78990 ELANCOURT. Les statuts ont été modifiés en conséquence.
Président : GINGER PARTICIPATIONS, SAS au capital de 78 863 362 €, sise 12, av Gay Lussac - 78990 ELANCOURT. La société sera radiée du RCS de VERSAILLES. Et immatriculée au RCS de VERSAILLES.
120820

GINGER PARTICIPATIONS

SAS au capital de 78 863 362 Euros
Siège social : 75008 PARIS
49-51, avenue George V
901 399 691 R.C.S. PARIS

Aux termes des décisions du Président en date du 01/12/2021, il a été décidé de transférer le siège social au 12, av Gay Lussac - 78990 ELANCOURT. Les statuts ont été modifiés en conséquence.
Président : M. Philippe MARGARIT demeurant 15, av Hoche, 75008 PARIS. La société sera radiée du RCS de VERSAILLES. Et immatriculée au RCS de VERSAILLES.
120819

DELTA AMIANTE

Société Par Actions Simplifiée
au capital de 15 000 Euros
Siège Social : 78530 BUC
418, avenue Roland Garros
840 905 889 R.C.S. VERSAILLES

Aux termes d'une délibération en date du 01/12/2021, l'Assemblée Générale Extraordinaire décide de modifier la dénomination sociale de la société de DELTA AMIANTE à DELTA.AP, à compter de ce jour, et de modifier en conséquence l'article 2 des statuts. Dépot légal au RCS de VERSAILLES.
120894

DISSOLUTIONS

SCI DEXTER

SCI au capital de 208 000 Euros
Siège social : 78110 VESINET
51 ter, avenue du Belloy
492 958 095 R.C.S. VERSAILLES

L'AGE du 31/12/2018 a décidé la dissolution de la société et sa mise en liquidation amiable à compter du 31/12/2018. M. Henri MUHLBACH, demeurant 35, rue Saint James 92200 NEUILLY-SUR-SEINE, est nommé liquidateur. Le siège de la liquidation est fixé chez le liquidateur. Pour avis.
120705

Publiez vos annonces...
dans nos colonnes



**FUSION
ACQUISITION**

**LOCATIONS-
GÉRANCES**

Aux termes d'un acte SSP du 30 septembre 2021, la location-gérance du fonds de commerce de « Commerce de gros de produits et services destinés à des lieux privés ou ouverts au public incluant les services logistiques comme la gestion des approvisionnements », sis et exploité :
- 12/15, rue du Bois Chaland – ZAC du Bois Chaland – Lisses 91029 Evry CEDEX - 3, rue Désir Prévost – La Grande Brèche 91919 Bondoufle CEDEX
- 73, avenue Georges Politzer - ZI Trappes Elancourt 78190 Trappes qui avait été consentie par acte SSP à effet du 1^{er} janvier 2014 par KL SERVICES SAS (93 boulevard Malesherbes 75008 Paris - 453 999 930 RCS Paris), à STEF RESTAURATION FRANCE SAS (ZAC de la Marinière – 3 rue Désir Prévost 91070 Bondoufle - 500 890 959 RCS Evry), a été résiliée à compter du 30 septembre 2021 et n'a pas été renouvelée.
Le fonds ne fera pas l'objet d'une reprise par le loueur.
120765

**AVIS RELATIFS
AUX PERSONNES**

**RÉGIME
MATRIMONIAL**

Information concernant les époux :
Monsieur Guy Laurent Julien ALLICE, mécanicien monteur, et Madame Sylvie Geneviève DUCROCQ, secrétaire, son épouse, demeurant ensemble à LES ESSARTS-LE-ROI (78690), 10, rue de la Bourbonnerie.
Monsieur est né à TRAPPES (78190) le 14 février 1960,
Madame est née à BORDEAUX (33000) le 4 juillet 1962.
Mariés tous deux en premières noces à la mairie de GENTILLY (94250) le 23 juin 1984 sous le régime légal de la communauté d'acquêts à défaut de contrat de mariage préalable à leur union. Ce régime matrimonial n'a pas fait l'objet de modification.
Tous deux de nationalité française, résidents au sens de la réglementation fiscale.

Information concernant la modification du régime matrimonial :
Adoption du régime de la communauté universelle avec clause d'attribution intégrale de la communauté au survivant des époux ainsi qu'une clause d'exclusion de la reprise des biens propres en cas de dissolution de la communauté par le décès de l'un des époux.

Acte contenant changement de régime matrimonial reçu par Maître Aurélie CARBONI, Notaire à LE MESNIL-SAINT-DENIS (78320), 26, rue Raymond Berrurier, le 9 décembre 2021.

Information concernant les oppositions :
Opposition à adresser, s'il y a lieu, dans les trois mois de la date de la parution du présent avis, par lettre recommandée avec demande d'avis de réception ou par exploit d'huissier, auprès de Maître Aurélie CARBONI, Notaire à LE MESNIL-SAINT-DENIS (78320), 26, rue Raymond Berrurier.
Pour avis et mention,
Maître Aurélie CARBONI, Notaire.
120927

**ABONNEZ-VOUS
A NOTRE JOURNAL**

**INSERTION - CHANGEMENT DE
RÉGIME MATRIMONIAL**

Monsieur Olivier Jean-Yves HERVIO et Madame Anne Marie Danièle LELONG, son épouse, demeurant ensemble à VERSAILLES (78000) 26, rue Marie Henriette, mariés tous deux en premières noces à la Mairie de SAINT-MAURDES-FOSSES (94100) le 31 mars 1990 sous le régime légal de la communauté d'acquêts à défaut de contrat de mariage préalable.

Ont décidé apporter à la communauté existante les biens et droits immobiliers propres indivis de Madame Anne Marie Danièle LELONG ci-après plus amplement désignés :

UN CINQUIÈME (1/5ème) DE LA NUE-PROPRIÉTÉ d'un immeuble à FOUESNANT (FINISTÈRE) 29170, 15 Hent Park Huelletrec, lieudit Lanveur Foenec Parc Roac, cadastré Section CW numéro 61 pour une contenance de 1 hectare 6 ares vingt centiares.

Suivant acte reçu par Maître Paul BOURNIQUE, Notaire associé à VERSAILLES (78000) 60, rue du Maréchal Foch, le 6 décembre 2021.

Les éventuelles oppositions seront reçues dans les trois mois de la présente insertion en l'office notarial où domicile a été élu à cet effet.

Pour insertion. Le notaire.
120903

Suivant acte reçu par Maître Patrice SAMBAIN, Notaire Associé de la Société Civile Professionnelle « Patrice SAMBAIN, Anne-Laure REGARD & Adrien MIGNAN, Notaires Associés », titulaire d'un Office Notarial à NEAUPHLE-LE-CHATEAU (Yvelines), CRPCEN 78125, le 30 novembre 2021, a été conclu le changement de régime matrimonial portant adoption de la communauté universelle entre :

Monsieur Joachim FLORENS, retraité, et Madame Martine CURIAUX, retraitée, demeurant ensemble à PLAISIR (78370) 3 bis, rue Calmette.

Monsieur est né à VERSAILLES (78000) le 21 octobre 1955,
Madame est née à VERSAILLES (78000) le 8 juin 1957.

Mariés à PLAISIR (78370) le 30 juillet 1977 sous le régime de la communauté d'acquêts à défaut de contrat de mariage préalable.

Tous deux de nationalité française.
Tous deux Résidents au sens de la réglementation fiscale.

Les oppositions des créanciers à ce changement, s'il y a lieu, seront reçues dans les trois mois de la présente insertion, en l'office notarial où domicile a été élu à cet effet.

Pour insertion, Le notaire.
120811

Le Journal Spécial des Sociétés

paraît :
le mercredi et le samedi
dans les départements suivants :
75, 78, 91, 92, 93, 94 et 95



ESSONNE

91

SOCIÉTÉS

CONSTITUTIONS

Avis de constitution

SCEA NIOCHE

Société civile en formation
au capital de 2 000 Euros
Siège social :
91410 AUTHON LA-PLAINE
19, rue de Chatignonville

Suivant acte sous seing privé en date du 06/12/2021, la collectivité des associés a décidé de former une Société Civile d'Exploitation Agricole dénommée SCEA NIOCHE avec effet du 01/12/2021.

Le gérant est : M. Alexandre NIOCHE, demeurant « Ferme de Champrond » - 91780 SAINT-HILAIRE.

Les associés indéfiniment responsables, sont : M. Alexandre NIOCHE demeurant : Ferme de Champrond - 91780 SAINT-HILAIRE et M. Eric NIOCHE, demeurant à 45300 GUIGNEVILLE, 1, rue du Moulin de Pierre.

La société a pour objet l'exploitation et la gestion de biens agricoles, apportés ou mis à disposition par les associés, achetés, créés ou pris à bail par la société, ainsi que toutes opérations se rattachant à l'objet ci-dessus pourvu qu'elles ne modifient pas le caractère civil de la société.

La société est constituée pour une durée de 99 ans à compter de son immatriculation au RCS et expirera le même jour de l'année 2120 sauf dissolution anticipée ou prorogation.

Le capital social est fixé à 2 000 euros (apports en numéraire).

Un associé peut librement céder tout ou partie de ses parts sociales à son conjoint dans les cas prévus par la loi, à ses ascendants ou descendants, à l'un de ses co-associés ou au conjoint de l'un d'eux. Lorsque l'ensemble des associés a la qualité de co-contractant dans la cession de parts sociales, aucun agrément préalable n'est requis. Toute autre cession ne peut avoir lieu qu'avec l'agrément des associés.

La Société sera immatriculée au RCS d'EVRY
Pour avis et mention, la gérance.
120704

Aux termes d'un ASSP en date du 03/12/2021, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes :
Dénomination :

MALO 91

Forme : Société civile immobilière
Objet social : Acquisition, en état futur d'achèvement ou achevés, apport, propriété, mise en valeur, transformation, construction, aménagement, administration, location et vente exceptionnelle de tous biens et droits immobiliers, ainsi que de tous biens et droits pouvant constituer l'accessoire, l'annexe ou le complément des biens et droits immobiliers en question.

Siège social : 7, allée des Grives, 91210 DRAVEIL.

Capital : 1 000 €.

Gérance : CALLEWAERT Olivier et BRAULT Ludvine demeurant ensemble 7, allée des Grives 91210 DRAVEIL

Cession des parts : Clauses d'agrément
Durée : 99 ans à compter de son immatriculation au RCS de EVRY.
120768

Aux termes d'un Acte SSP en date du 25/11/2021, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes :

Dénomination :

TAVARES VAZ CONSTRUCTION

Forme : Société par actions simplifiée
Objet social : La réalisation, l'installation, l'achat, la vente, la pose se rapportant aux activités concernant : Travaux de maçonnerie générale et gros œuvre de bâtiment. La réalisation de façon générale de tous corps d'état. Travaux de dépannage et d'entretien des installations mises en place.

Siège social : 7 résidence du Grand Val, 91600 SAVIGNY SUR ORGE.

Capital : 1 500 €.

Présidence : TAVARES VAZ Adriano demeurant 7 résidence du Grand Val, 91600 SAVIGNY SUR ORGE

Cession d'actions : Clauses d'agrément
Admission et droit de vote : Tout associé a le droit de participer aux Assemblées Générales et aux délibérations personnellement ou par mandataire. Chaque action donne droit à une voix

Durée : 99 ans à compter de son immatriculation au RCS de EVRY.
120762

Aux termes d'un acte authentique reçu par Maître ROMAIN VIEIRA, notaire au 13, rue Edouard Branly 91120 PALAISEAU, le 17/11/2021, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes :

Dénomination :

MORILLE

Forme : Société civile immobilière.

Objet social : Acquisition, en état futur d'achèvement ou achevés, apport, propriété, mise en valeur, transformation, construction, aménagement, administration, location et vente (exceptionnelle) de tous biens et droits immobiliers, ainsi que de tous biens et droits pouvant constituer l'accessoire, l'annexe ou le complément des biens et droits immobiliers en question.

Siège social : 7, place de Touraine, 91300 MASSY.

Capital : 1 000 €.

Gérance : LEGHRABLI Mourad demeurant 7, place de Touraine 91300 MASSY.

Cession des parts : Clauses d'agrément.
Durée : 99 ans à compter de son immatriculation au RCS de EVRY.
120933

MODIFICATIONS

BOUCHERIE CBE QUARTIER DES VIANDES

SAS au capital de 40 100 Euros
Siège social : 91200 ATHIS-MONS
102, avenue Henri Dunant
820 009 454 R.C.S. EVRY

Aux termes de l'AGM en date du 29/10/2021, il a été décidé qu'en application de l'article L. 225-248 du Code de commerce, il n'y avait pas lieu à dissolution de la Société. Le dépôt sera effectué au greffe D'EVRY.
120795

LAVINGO

Société par actions simplifiée
au capital de 3 000 Euros
Siège : 91130 RIS-ORANGIS
2, rue Clément Marot
798 156 386 R.C.S. EVRY

Par décision du 10/11/2021, L'assemblée générale extraordinaire, en application de l'article L. 225-248 du Code de commerce, a décidé qu'il n'y avait pas lieu à dissolution de la Société.
120886

TERIDEAL AGRIGEX NORD PICARDIE

SAS au capital de 1 778 000 Euros
Siège social : 91320 WISSOUS
4, boulevard Arago
814 714 184 R.C.S. EVRY

Par décision de l'associé unique le 11/10/2021, il a été décidé d'augmenter le capital social pour le porter à 2 278 000 euros puis de le réduire le capital social pour le ramener à 647 519 Euros.

Les statuts ont été modifiés en conséquence.

Le dépôt légal sera effectué au RCS de EVRY.
120918

EXTENDED NETWORK CONSULTING

SARL au capital de 1 000 Euros
Siège : 92260 FONTENAY-AUX-ROSES
31, avenue Paul Langevin
537 496 333 R.C.S. NANTERRE

Le 01/08/2021, l'associé unique de la SARL, EXTENDED NETWORK CONSULTING a décidé de transférer le siège social du 31, avenue Paul Langevin, 92260 FONTENAY-AUX-ROSES au 14, avenue d'Estienne d'Orves 91300 MASSY à compter du 01/08/2021 et de modifier l'article 4 des statuts, avec immatriculation au RCS d'EVRY. Gérant : Farid CHAMSEDDINE 14, avenue d'Estienne d'Orves 91300 MASSY. Pour avis
120937

DISSOLUTIONS

Société HODLING

Société par actions simplifiée
Au capital de 100 Euros
Siège social : 91330 YERRES
28, avenue du Général Leclerc
835 052 002 R.C.S. EVRY

L'associé unique a décidé aux termes d'une délibération en date du 30 novembre 2021 la dissolution anticipée de la SAS HODLING à compter de ce jour et sa mise en liquidation amiable en application des dispositions statutaires.

Elle a nommé en qualité de liquidateur M. DASSONVILLE Thierry demeurant 28, avenue du Général Leclerc, 91330 Yerres, à compter de la même date. La présidence assumée par M. DASSONVILLE Thierry a pris fin à la même date.

L'associé unique a conféré au liquidateur les pouvoirs les plus étendus pour les opérations de liquidation et notamment réaliser l'actif et acquitter le passif.

Le siège de la liquidation est fixé à 28, avenue du Général Leclerc 91330 Yerres qui sera le lieu d'envoi et de réception de la correspondance et celui de la notification des actes et documents concernant la liquidation.

Les actes et pièces relatifs à la liquidation seront déposés au greffe du tribunal de commerce de EVRY

Pour avis et mention, Le liquidateur
120931



LOCATIONS- GÉRANCES

Aux termes d'un acte SSP du 30 septembre 2021, la location-gérance du fonds de commerce de « Commerce de gros de produits et services destinés à des lieux privés ou ouverts au public incluant les services logistiques comme la gestion des approvisionnements », sis et exploité :

- 12/15, rue du Bois Chaland - ZAC du Bois Chaland - Lisses 91029 Evry CEDEX - 3, rue Désir Prévost - La Grande Brèche 91919 Bondoufle CEDEX
- 73, avenue Georges Politzer - ZI Trappes Elancourt 78190 Trappes qui avait été consentie par acte SSP à effet du 1^{er} janvier 2014 par KL SERVICES SAS (93 boulevard Malesherbes 75008 Paris - 453 999 930 RCS Paris), à STEF RESTAURATION FRANCE SAS (ZAC de la Marinière - 3, rue Désir Prévost 91070 Bondoufle - 500 890 959 RCS Evry), a été résiliée à compter du 30 septembre 2021 et n'a pas été renouvelée.
Le fonds ne fera pas l'objet d'une reprise par le loueur.
120764

Suivant acte SSP en date du 30/11/2021, ADECOR, SASU au capital de 100 000 euros, ayant son siège social ROUTE DE LONGJUMEAU, 91380 Chilly-Mazarin, 378 230 569 RCS d'Evry, a confié en location-gérance à, DECORAMA, SAS au capital de 207 360 euros, ayant son siège social ROUTE DE LONGJUMEAU, 91380 Chilly-Mazarin, 612 036 996 RCS d'Evry, son fonds de commerce de : Agencement pour magasins, points de vente, accueil, espaces événementiels, montage de stands d'expositions, constructions de décors pour divers événements, construction de mobiliers sur mesure sis et exploité au Route de Longjumeau 91380 Chilly-Mazarin. La présente location-gérance est consentie et acceptée pour une durée d'un an à compter du 01/12/2021 pour se terminer le 30/11/2022, renouvelable par tacite reconduction.
120934

AVIS RELATIFS AUX PERSONNES

RÉGIME MATRIMONIAL

Suivant acte reçu par Maître Christophe CABART, Notaire associé de la Société à responsabilité limitée dénommée « B & S NOTAIRES », titulaire d'offices notariaux et dont le siège est à BRETIGNY-SUR-ORGE (Essonne), 20, rue de Flandre, CRPCEN numéro 91008, le 8 décembre 2021, a été reçu l'aménagement de régime matrimonial avec ajout d'une société d'acquêts ne prenant effet qu'en cas de décès de l'un d'entre eux :

PAR : Monsieur Christophe Pierre Joseph GENDRE, directeur commercial, et Madame Valérie L'AMOULEN, ingénier, demeurant ensemble à BRETIGNY-SUR-ORGE (91220) 202, rue du Bois de Châtres.
Monsieur est né à LE RAINCY (93340) le 4 août 1965, Madame est née à PONTIVY (56300) le 1^{er} janvier 1969.
Mariés à la mairie de SOSPEL (06380) le 5 août 1991 sous le régime de la séparation de biens pure et simple défini par les articles 1536 et suivants du Code civil aux termes du contrat de mariage reçu par Maître Hervé DUBREUIL, notaire à NOISY-LE-SEC (93130), le 25 juillet 1991.

Ce régime matrimonial n'a pas fait l'objet de modification.

Monsieur est de nationalité Française.

Madame est de nationalité Française.

Résidents au sens de la réglementation fiscale.

Les oppositions des créanciers à ce changement partiel, s'il y a lieu, seront reçues dans les trois mois de la présente insertion, en l'office notarial où domicile a été élu à cet effet.

Pour insertion, Le notaire.

120773

HAUTS-DE-SEINE

92

SOCIÉTÉS

CONSTITUTIONS

Aux termes d'un ASSP en date du 01/11/2021, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes :

Dénomination :

Fort Brest

Forme : Société civile immobilière de construction vente

Objet social : L'acquisition de tous droits et biens immobiliers sis à Maisons-Alfort au numéro 130, avenue de la République, figurant au cadastre section AH numéro 81 et au numéro 20 rue de Brest, figurant au cadastre section AH numéro 80 ; la construction, après démolition éventuelle des bâtiments existants, de bâtiments à usage de logements, activités, commerces ou bureaux, avec leurs dépendances et services communs, ainsi que tout équipement public ; la vente, en totalité ou par lots, après achèvement ou en cours de construction - vente en l'état futur d'achèvement ou à terme - dudit ensemble, et à titre accessoire la location nue desdits lots en stock en l'attente de leur commercialisation.

Siège social : 25, avenue Pierre Grenier, 92100 BOULOGNE-BILLANCOURT.

Capital : 1 000 €.

Gérance : La société PHILIA PROMOTION IMMOBILIERE, SAS dont le siège social est au 25 bis, avenue Pierre Grenier 92100 BOULOGNE-BILLANCOURT immatriculée sous le n° 433 683 240 RCS Nanterre.

Cession des parts : Clauses d'agrément
Durée : 99 ans. La société sera immatriculée au RCS de NANTERRE.
120713

Aux termes d'un acte authentique reçu par Maître PEZARD Samuel, notaire au 15, rue Roquépine 75008 PARIS, le 02/12/2021, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes :

Dénomination :

CARRIER TROUVILLE

Forme : Société civile immobilière.

Objet social : L'acquisition, en état futur d'achèvement ou achevés, l'apport, la propriété, la mise en valeur, la transformation, la construction, l'aménagement, l'administration, la location et la vente (exceptionnelle) de tous biens et droits immobiliers ainsi que de tous biens et droits pouvant constituer l'accessoire, l'annexe ou le complément des biens et droits immobiliers en question.

Siège social : 29 ter Parc de Montretout, 92210 ST-CLOUD.

Capital : 1 000 €.

Gérance : LION ép. CARRIER Françoise demeurant 29 ter Parc de Montretout 92210 ST-CLOUD.

Cession des parts : Clauses d'agrément.
Durée : 99 ans.

La société sera immatriculée au RCS de NANTERRE.
120731

CML Production

Société par Actions Simplifiée
Au capital de 4 000 Euros
Siège social : 92700 COLOMBES
102, rue Denis Papin

Suite actes sous seing privé, en date du 29 novembre deux mille vingt et un, il a été constitué une Société par Actions Simplifiée, dont les principales caractéristiques sont les suivantes :

Dénomination : CML Production
Objet : La société a pour objet, directement ou indirectement, en France et dans tous les territoires dépendant de sa souveraineté ou de sa communauté ainsi qu'à l'étranger :

La production de contenus digitaux et de tous supports publicitaires.

Négociation des devis, contrôle des plannings et suivi des budgets.
Casting, recherche de talents, représentation de photographes et de réalisateurs.

Ces activités pouvant être exercées directement ou indirectement et notamment par voie de création de nouveaux établissements, d'apport, de prise en location-gérance.

Et d'une manière plus générale, toutes opérations financières, mobilières ou immobilières pouvant se rattacher directement ou indirectement à l'objet de la société ou à des objets connexes et susceptibles d'en faciliter le développement ou la réalisation.

La société ne peut faire publiquement appel à l'épargne.

Siège Social : 102, rue Denis Papin 92700 Colombes

Durée : Quatre-vingt-dix-neuf ans
Capital Social : Quatre mille Euros, divisé en quatre cents actions de dix Euros chacune, souscrites en totalité et entièrement libérées.

Président : - Madame Carole Miele, demeurant, 102, rue Denis Papin 92700 Colombes née le 04/01/1979 à Paris 14°, de nationalité française.

La Société sera immatriculée au registre du commerce et des sociétés de NANTERRE.

120729

Aux termes d'un acte sous seing privé en date du 28/10/2021, il a été constitué une SAS Unipersonnelle présentant les caractéristiques suivantes :

Dénomination :

194CENTELEC SAS

Siège social : Tour Carpe Diem, 31, place des Corolles, Esplanade Nord 92400 COURBEVOIE

Objet : la société a pour objet dans tous pays : l'industrie et le commerce de toutes espèces de matériel électrique, électronique ou mécanique ; l'achat, la fabrication, la vente de tous produits, composants et matières susceptibles d'être utilisés dans le cadre des activités ci-dessus définies ; l'entreprise de tous travaux et la fourniture de tous services relatifs à ces activités ou s'y rattachant ; la recherche et l'étude scientifique et technique, l'obtention, l'acquisition, l'exploitation et la cession de tous brevets, licences, inventions, procédés, marques et modèles pouvant se rattacher à l'objet social.

Capital : 10 000 Euros

Durée : 90 années à compter de son immatriculation au RCS de NANTERRE

Cession des actions : les actions sont librement cessibles

Conditions d'admission aux Assemblées d'associés et d'exercice du droit de vote : La propriété d'une action emporte de plein droit adhésion aux statuts et aux décisions de l'Associé Unique.

Président : Mme Dominique ROUVIER demeurant 68, rue Jules Guesde 92300 LEVALLOIS-PERRET

Commissaire aux Comptes titulaire : MAZARS, 61, rue Henri Regnault 92400 COURBEVOIE

120911



Aux termes d'un ASSP en date du 02/12/2021, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes :

Dénomination :

IP-CM

Forme: Société par actions simplifiée
Objet social : Toutes activités de services et de conseil aux entreprises, notamment en rapprochement, développement, réorientation stratégique, croissance externe, cession de tout ou partie d'une entreprise, administration et gouvernance, communication et gestion des ressources humaines, dans tous les domaines relatifs à la direction financière et à la gestion d'entreprise ou de projets, qu'ils soient financiers, administratifs, commerciaux ou techniques, de recherche, d'étude, de mise en œuvre ou d'exploitation.

Siège social : 77, rue Denis Papin, 92700 COLOMBES.

Capital : 3 000 €.

Présidence : SOLUDAF, SAS, 132, rue du Faubourg Saint-Vincent 45000 ORLEANS immatriculée sous le n° 848 182 739 RCS Orléans

Directeur général : FAAS, SAS, 77, rue Denis Papin 92700 COLOMBES immatriculée sous le n° 878 112 978 RCS Nanterre

Cession d'actions : Clauses d'agrément
Durée : 99 ans à compter de son immatriculation au RCS de NANTERRE.

120787

Aux termes d'un ASSP en date du 29/11/2021, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes :

INDIGO STATIONNEMENT 13

Forme : SASU

Objet social : La conception, la construction et l'exploitation sous quelque forme que ce soit d'aires de stationnement publiques ou privées souterraines, en élévation ou en surface, en concession ou en pleine propriété.

Siège social : Tour Voltaire 1 place des Degrés, 92800 PUTEAUX LA DEFENSE.
Capital : 20 000 €.

Présidence : INDIGO INFRA, SAS au capital de 192 533 360 €, Tour Voltaire-1, place des Degrés 92800 PUTEAUX immatriculée sous le n° 642 020 887 RCS Nanterre
Commissaire aux Comptes titulaire : DELOITTE & ASSOCIES, 6, place de la Pyramide 92908 PARIS LA DEFENSE CEDEX immatriculée sous le n° 572 028 041 RCS Nanterre

Durée : 99 ans à compter de son immatriculation au RCS de NANTERRE.

120796

Aux termes d'un ASSP en date du 29/11/2021, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes :

Dénomination :

INDIGO STATIONNEMENT 14

Forme : SASU

Objet social : La conception, la construction et l'exploitation sous quelque forme que ce soit d'aires de stationnement publiques ou privées souterraines, en élévation ou en surface, en concession ou en pleine propriété.

Siège social : Tour Voltaire 1, place des Degrés, 92800 PUTEAUX LA DEFENSE.
Capital : 20 000 €.

Présidence : INDIGO INFRA, SAS au capital de 192 533 360 €, Tour Voltaire-1, place des Degrés 92800 PUTEAUX immatriculée sous le n°642 020 887 RCS Nanterre

Commissaire aux Comptes titulaire : DELOITTE & ASSOCIES, 6, place de la Pyramide 92908 PARIS LA DEFENSE CEDEX immatriculée sous le n°572 028 041 RCS Nanterre

Durée : 99 ans à compter de son immatriculation au RCS de NANTERRE.

120801



annonces@jss.fr

Aux termes d'un acte sous seing privé en date du 1er novembre 2021, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes :

Forme : SAS

Dénomination :

KEYRELL

Capital : 7 500 euros

Siège social : 2, allée Le Titien – 92400 COURBEVOIE

Objet : La Société a pour objet, tant en France qu'à l'étranger :

- Toutes opérations et prestations de service, de conseil pour les affaires et autres conseils de gestion, de formation et de coaching auprès des entreprises, des particuliers, des collectivités et autres organismes publics ou privés. Ainsi que toutes opérations ou prestations se rattachant directement ou indirectement à l'objet social.

- La participation de la société, par tous moyens, à toutes entreprises ou sociétés créées ou à créer, pouvant se rattacher directement ou indirectement à l'objet social ou à tous objets similaires ou connexes, notamment par voie de création de sociétés nouvelles, d'apport, commandite, souscription ou rachat de titres ou droits sociaux, fusion, alliance ou association en participation ou groupement d'intérêt économique ou de location gérance.

- Et plus généralement toutes opérations économiques, juridiques, industrielles, commerciales, civiles, financières, mobilières ou immobilières se rapportant directement ou indirectement à son objet social (y compris toute activité de conseil se rapportant directement ou indirectement à l'objet social), ou tous objets similaires, connexes ou complémentaires ou susceptibles d'en favoriser l'extension ou le développement.

Durée : 99 ans à compter de son immatriculation au R.C.S.

La présidente Madame Valérie OHAYON, demeurant au 2, allée Le Titien 92400 COURBEVOIE.

Immatriculation : au R.C.S. de NANTERRE en cours.
120955

Suivant acte SSP du 28 novembre 2021, constitution d'une Société par actions simplifiée dénommée :

SimoAnna Consult

Siège social : 24, rue Guynemer 92380 GARCHES

Objet : Conseils en stratégie et organisation, coaching et formation

Durée : 99 années à compter de son immatriculation au R.C.S.

Capital : 1 000 €

Président : Madame Stéphanie CHAFFIN-VEIL, demeurant 24, rue Guynemer 92380 GARCHES

Directeur Général : Monsieur Philippe DELANOY, demeurant 26, rue Delambre 75017 PARIS

Cessions d'actions : soumises à agrément, sauf cession entre actionnaires.

Admission aux assemblées : chaque actionnaire a le droit de participer aux décisions collectives. Chaque action donne droit à une voix

La société sera immatriculée au R.C.S. de NANTERRE
120775

Par acte SSP à Neuilly le 7 décembre 2021, il a été constitué la Société Civile Immobilière :

PADEFAD

Durée : 55 ans.

Capital : 100 000 Euros.

Siège social : 73 bd Victor Hugo, 92200 Neuilly-sur-Seine.

Objet : Acquisition et gestion de biens immobiliers.

Gérants : Monsieur Frédéric BLOCH, 73 bd Victor Hugo – 92200 Neuilly-sur-Seine et Madame Pascale BLOCH, 73 bd Victor Hugo, 92200 Neuilly-sur-Seine.

Immatriculation au RCS de Nanterre.
120859

Aux termes d'un ASSP en date du 29/11/2021, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes :

Dénomination :

INDIGO STATIONNEMENT 15

Forme : SASU

Objet social : La conception, la construction et l'exploitation sous quelque forme que ce soit d'aires de stationnement publiques ou privées souterraines, en élévation ou en surface, en concession ou en pleine propriété.

Siège social : Tour Voltaire 1, place des Degrés, 92800 PUTEAUX LA DEFENSE.
Capital : 20 000 €.

Présidence : INDIGO INFRA, SAS au capital de 192 533 360 €, Tour Voltaire-1, place des Degrés 92800 PUTEAUX immatriculée sous le n° 642 020 887 RCS Nanterre

Commissaire aux Comptes titulaire : DELOITTE & ASSOCIES, 6 place de la Pyramide 92908 PARIS LA DEFENSE CEDEX immatriculée sous le n° 572 028 041 RCS Nanterre

Durée : 99 ans à compter de son immatriculation au RCS de NANTERRE.
120803

Aux termes d'un ASSP en date du 29/11/2021, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes :

Dénomination :

INDIGO STATIONNEMENT 16

Forme : SASU

Objet social : La conception, la construction et l'exploitation sous quelque forme que ce soit d'aires de stationnement publiques ou privées souterraines, en élévation ou en surface, en concession ou en pleine propriété.

Siège social : Tour Voltaire 1, place des Degrés, 92800 PUTEAUX LA DEFENSE.
Capital : 20 000 €.

Présidence : INDIGO INFRA, SAS au capital de 192 533 360 €, Tour Voltaire-1, place des Degrés 92800 PUTEAUX immatriculée sous le n° 642 020 887 RCS Nanterre.

Commissaire aux Comptes titulaire : DELOITTE & ASSOCIES, 6 place de la Pyramide 92908 PARIS LA DEFENSE CEDEX immatriculée sous le n° 572 028 041 RCS Nanterre
Durée : 99 ans à compter de son immatriculation au RCS de NANTERRE.
120804

Erratum à l'annonce n°120641 parue dans le présent journal le 08/12/2021, concernant la société SAINTES GENEVIEVE ASNIERES, il convenait de lire comme capital social 1 700 000 € et non pas 17 000 €.
120833

Aux termes d'un ASSP en date du 29/11/2021, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes :

INDIGO STATIONNEMENT 17

Forme : SASU

Objet social : La conception, la construction et l'exploitation sous quelque forme que ce soit d'aires de stationnement publiques ou privées souterraines, en élévation ou en surface, en concession ou en pleine propriété.

Siège social : Tour Voltaire 1, place des Degrés, 92800 PUTEAUX LA DEFENSE.
Capital : 20 000 €.

Présidence : INDIGO INFRA, SAS au capital de 192 533 360 €, Tour Voltaire-1, place des Degrés 92800 PUTEAUX immatriculée sous le n° 642 020 887 RCS Nanterre

Commissaire aux Comptes titulaire : DELOITTE & ASSOCIES, 6, place de la Pyramide 92908 PARIS LA DEFENSE CEDEX immatriculée sous le n° 572 028 041 RCS Nanterre.

Durée : 99 ans à compter de son immatriculation au RCS de NANTERRE.
120805



Aux termes d'un acte SSP du 08/12/2021, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes :

Dénomination :

ANTHEMA

Forme : SAS

Objet : toutes prestations de services et de conseil dans tous les domaines d'activité et notamment dans ceux du tourisme, de l'industrie cinématographique et de l'audiovisuel ; l'activité de holding, toutes activités d'assistance et de prestations de services auprès de filiales ou participations.

Siège social : 29, rue Saint Denis 92100 Boulogne-Billancourt

Capital : 6 000 Euros divisé en 6 000 actions de 1 Euro chacune

Durée : 99 années à compter de son immatriculation au R.C.S.

Cession des actions : clauses de préemption et d'agrément.

Conditions d'admission aux Assemblées d'associés et d'exercice du droit de vote : chaque associé a le droit de participer aux décisions collectives. Le droit de vote attaché aux actions est proportionnel à la quotité de capital qu'elles représentent.

Président : Vincent GRIMOND demeurant 29, rue Saint Denis - 92100 Boulogne Billancourt

La société sera immatriculée au RCS de NANTERRE.

120845

Suivant acte reçu par Maître Elsa BAGARRY, Notaire, membre de la Société par Actions Simplifiée « ELSA BAGARRY NOTAIRE ASSOCIÉ », titulaire d'un Office Notarial à CLICHY (Hauts-de-Seine), 28-30, rue Palloy, le 8 décembre 2021, a été constituée une société civile immobilière ayant les caractéristiques suivantes :

Objet : acquisition, détention, propriété, administration et gestion, par tous moyens, de tous droits et biens immobiliers et mobiliers

Dénomination sociale :

SCI MHS

Siège social : CLICHY (92110), 14, rue Gustave Eiffel, Chez Madame Hajer MABROUK

Durée : 99 ans à compter de son immatriculation au RCS de NANTERRE

Capital social : 100,00 Euros. Apports en numéraires. Toutes les cessions de parts sont soumises à agrément.

Premiers gérants : M. Brahim MABROUK, demeurant à PARIS 15EME (75015), 1, place Alfred Sauvy, et Mme Hajer MABROUK demeurant à CLICHY (92110) 14, rue Gustave Eiffel

Pour avis, Le notaire.

120782

Aux termes d'un acte sous seing privé en date du 28/10/2021, il a été constitué une SAS Unipersonnelle présentant les caractéristiques suivantes :

Dénomination :

195CENTELEC SAS

Siège social : Tour Carpe Diem, 31, place des Corolles, Esplanade Nord 92400 COURBEVOIE

Objet : la société a pour objet dans tous pays : l'industrie et le commerce de toutes espèces de matériel électrique, électronique ou mécanique ; l'achat, la fabrication, la vente de tous produits, composants et matières susceptibles d'être utilisés dans le cadre des activités ci-dessus définies ; l'entreprise de tous travaux et la fourniture de tous services relatifs à ces activités ou s'y rattachant ; la recherche et l'étude scientifique et technique, l'obtention, l'acquisition, l'exploitation et la cession de tous brevets, licences, inventions, procédés, marques et modèles pouvant se rattacher à l'objet social.

Capital : 10 000 Euros

Durée : 99 années à compter de son immatriculation au RCS de NANTERRE

Cession des actions : les actions sont librement cessibles

Conditions d'admission aux Assemblées

d'associés et d'exercice du droit de vote : La propriété d'une action emporte de plein droit adhésion aux statuts et aux décisions de l'Associé Unique.

Président : Mme Dominique ROUVIER demeurant 68, rue Jules Guesde 92300 LEVALLOIS-PERRET

Commissaire aux Comptes titulaire : MAZARS, 61, rue Henri Regnault 92400 COURBEVOIE

120913

MODIFICATIONS

SCCV AVENUE

DU DOCTEUR FLEMING

SCCV au capital de 1 000 Euros

Siège social :

92130 ISSY-LES-MOULINEAUX

3, boulevard Gallieni

901 152 629 R.C.S. NANTERRE

Aux termes des décisions unanimes des associés en date du 23/11/2021, il a été décidé de modifier l'objet social comme suit : « L'Acquisition des terrains, biens et droits immobiliers situés à Asnières-sur-Seine -92600-, avenue du Docteur Fleming sur les parcelles cadastrées section : C231 issue de C174 ; C234 issue de C175 ; C240 issue de C176 ; C245 issue de C177 ; Ainsi qu'une partie du terrain non encore cadastré, issue du domaine, conformément au plan de vente du lot A3. ». Les statuts ont été modifiés en conséquence.

Le dépôt légal sera effectué au RCS de NANTERRE.

120904

AUXILIAIRE D'ETUDES ET DE CONSTRUCTION - AEC

SAS au capital de 181 000 Euros

Siège social : 92160 ANTONY

82B, rue Roger Salengro

393 355 508 R.C.S. NANTERRE

Aux termes de l'AGO du 30/06/2021, il a été décidé de ne pas renouveler les mandats de commissaires aux comptes titulaire et suppléant de la société AO2C AUDIT et de M. Thierry LOUBIERE et de ne pas désigner de commissaire aux comptes.

Le dépôt légal sera effectué au RCS de NANTERRE.

120735

CAMALT HOLDING

SAS au capital de 1 Euro

Siège social :

92127 MONTROUGE CEDEX

12, place des États-Unis

904 178 233 R.C.S. NANTERRE

Par décision du Président le 02/12/2021, il a été décidé d'augmenter le capital social pour le porter à 70 118 838 Euros.

Les statuts ont été modifiés en conséquence.

Le dépôt légal sera effectué au RCS de NANTERRE.

120817

DRH PARTENAIRE

Société à responsabilité

au capital de 20 000 Euros

Siège social : 92210 SAINT-CLOUD

206, boulevard de la République

752 468 900 R.C.S. NANTERRE

Aux termes d'une décision en date du 18 janvier 2021, l'associé unique, statuant en application de l'article L. 225-248 du Code de commerce, a décidé qu'il n'y avait pas lieu à dissolution de la Société.

POUR AVIS, Le gérant.

120778

BOOST-UP

S.A.R.L. au capital de 8 000 Euros

Siège social :

92200 NEUILLY-SUR-SEINE

129, avenue Charles de Gaulle

445 314 966 R.C.S. NANTERRE

La Gérance a décidé en date du 18 novembre 2021, de transférer le siège social du 129 avenue Charles de Gaulle 92200 NEUILLY-SUR-SEINE au 16 Place de l'Iris 92400 COURBEVOIE, et ce, à compter du 1^{er} janvier 2022. L'article 04 des statuts a été modifié en conséquence. Le dépôt légal sera effectué au RCS de Nanterre.

120781

P.C.V.

Société Civile capital de 2 000 Euros

Siège social :

92600 ASNIERES-SUR-SEINE

34, rue des Frères Chausson

897 404 869 R.C.S. NANTERRE

Aux termes de l'AGE du 30/11/2021, les associés ont décidé de transférer le siège social au 43 rue Gerhard 92800 PUTEAUX. L'article 4 des statuts a été modifié en conséquence.

Mention au RCS de NANTERRE.

120834

CREDIT AGRICOLE SA

SA au capital de 9 276 058 473 Euros

Siège social :

92127 MONTROUGE CEDEX

12, place des États-Unis

784 608 416 R.C.S. NANTERRE

Aux termes de l'AG en date du 12/05/2021 et des décisions du Directeur Général Délégué en date du 02/12/2021, il a été décidé d'augmenter le capital social pour le porter à 9 340 726 773 Euros. Les statuts ont été modifiés en conséquence.

Le dépôt légal sera effectué au RCS de NANTERRE.

120828

PARC OPERA

SAS au capital de 37 240 Euros

Siège social : 92800 PUTEAUX

Tour Voltaire 1, place des Degrés

383 952 405 R.C.S. NANTERRE

Par décision de l'associé unique le 01/06/2021, il a été décidé de nommer en qualité de commissaire aux comptes titulaire la société DELOITTE & ASSOCIES, SAS, 6, place de la Pyramide 92908 PARIS LA DEFENSE CEDEX immatriculée sous le n° 572 028 041 RCS Nanterre, en remplacement de la société CABINET TAVERNIER.

Il a été décidé de ne pas renouveler M. Jean-Pierre EPINAT dans ses fonctions de commissaire aux comptes suppléant. Le dépôt légal sera effectué au RCS de NANTERRE.

120821

ALLIANZ WORK'IN PARK

SCI au capital de 1 000 Euros

Siège social :

92076 PARIS LA DEFENSE CEDEX

1, cours Michelet

904 017 183 R.C.S. NANTERRE

Par décision de la collectivité des associés le 30/11/2021, il a été décidé de nommer en qualité de commissaire aux comptes titulaire la société PRICEWATERHOUSECOOPERS AUDIT, SAS, 63, rue de Villiers 92200 NEUILLY-SUR-SEINE immatriculée sous le n° 672 006 483 RCS Nanterre.

Le dépôt légal sera effectué au RCS de NANTERRE.

120824

Oneida Partners

Société par Actions Simplifiée

Au capital de 6 450 636 Euros

Siège social : 75016 PARIS

30 bis, rue Spontini

891 735 409 R.C.S. PARIS

Aux termes de l'Assemblée Générale Extraordinaire en date du 1^{er} décembre 2021, il résulte que le siège social a été transféré du 30 bis, rue Spontini à Paris (75016) au 6, boulevard Raymond Poincaré à Garches (92380) et ce à compter du même jour.

La SARL ILEX (RCS n°793 753 666) 11, rue Barbet de Jouy à Paris (75007) demeure Président.

La SARL ASTROLABE (RCS n°820 717 205) 6, avenue Ingres à Paris (75016) demeure Directeur Général.

La SARL RESTANCE (RCS n°820 771 756) 36, avenue Etienne de Montgolfier à Marne-la-Coquette (92430) demeure Directeur Général.

La SARL H2A (RCS n°820 711 174)46, rue Raymond Losserand à Paris (75014) demeure Directeur Général.

La SARL MIMP (RCS n°820707826)127, boulevard Malesherbes à Paris (75017) demeure Directeur Général.

La SARL HOWARD (RCS n°823 783 600) 11 Villa Aublet à Paris (75017) demeure Directeur Général.

La SARL PERICO (RCS n°820 708 709) 9, rue de la Montagne à L'Etang-la-Ville (78620) demeure Directeur Général.

La SARL SAM (RCS n° 884 585 688) 48, allée de la Fontaine à LE RAINCY (93340) demeure Directeur Général.

L'article 4 des statuts a été modifié.

Mention sera faite au RCS de PARIS.

120846

A.C.V.

SAS au capital de 942 096 Euros

Siège social : 75018 PARIS

142, rue de Clignancourt

891 838 658 R.C.S. PARIS

Aux termes d'une décision du 30/11/2021, l'associé unique a décidé de transférer le siège social au 43 rue Gerhard 92800 PUTEAUX également adresse du Président, M. DIB Zahi. L'article 5 des statuts a été modifié en conséquence. Radiation au RCS de PARIS et nouvelle immatriculation au RCS de NANTERRE.

120841

R.C.V.

SAS au capital de 2 034 970 Euros

Siège social : 75018 PARIS

142, rue de Clignancourt

878 014 687 R.C.S. PARIS

Aux termes d'une décision du 30/11/2021, l'associé unique a décidé de transférer le siège social au 43 rue Gerhard 92800 PUTEAUX également adresse du Président, M. DIB Zahi. L'article 5 des statuts a été modifié en conséquence. Radiation au RCS de PARIS et nouvelle immatriculation au RCS de NANTERRE.

120842

Découvrez
notre nouveau service

DOMICILIATION



www.jss.fr

DISSOLUTIONS

LORDE

Société par Actions Simplifiée
Unipersonnelle
en liquidation au capital de 2 222 Euros
Siège social :
92100 BOULOGNE-BILLANCOURT
109, rue de Bellevue
798 376 067 R.C.S. NANTERRE

Par décisions de l'associée unique du 07/12/2021, il a été décidé de prononcer la dissolution anticipée de la société et de nommer Madame Alix DE RIBEROLLES, demeurant au 59, rue Vaneau 75007 PARIS, en qualité de liquidateur.
Le siège de la liquidation a été fixé au siège social.
Mention au GTC de NANTERRE.
120755

SOCIETE EN NOM COLLECTIF

**ADAGIO BAIL par abréviation
SNC ADAGIO BAIL**

SNC au capital de 1 000 Euros
Siège social :
92547 MONTROUGE CEDEX
12, place des États-Unis CS 70052
530 508 571 R.C.S. NANTERRE

Aux termes de l'AGE en date du 06/12/2021, il a été décidé de prononcer la dissolution anticipée de la société. M. Philippe DELION demeurant 12, place des États-Unis CS 70052 92547 MONTROUGE Cédex, a été nommé en qualité de liquidateur. Le siège de la liquidation a été fixé au siège social de la société. Le dépôt légal sera effectué au RCS de NANTERRE.
120916

**CLÔTURES
DE LIQUIDATION**

LE BLANC-MESNIL CASANOVA

SCCV en liquidation
au capital de 1 000 Euros
Siège social :
92130 ISSY-LES-MOULINEAUX
43, rue Camille Desmoulins
841 325 814 R.C.S. NANTERRE

Aux termes de l'AGO en date du 30/11/2021, il a été approuvé les comptes de liquidation, donné quitus et décharge de son mandat au liquidateur et prononcé la clôture des opérations de liquidation.
La société sera radiée du RCS de NANTERRE.
120784

SUCY JEAN MOULIN

SCCV en liquidation
au capital de 1 000 Euros
Siège social :
92130 ISSY-LES-MOULINEAUX
43, rue Camille Desmoulins
835 368 689 R.C.S. NANTERRE

Aux termes de l'AGO en date du 30/11/2021, il a été approuvé les comptes de liquidation, donné quitus et décharge de son mandat au liquidateur et prononcé la clôture des opérations de liquidation.
La société sera radiée du RCS de NANTERRE.
120789

**ABONNEZ-VOUS
A NOTRE JOURNAL**

**LOCATIONS-
GÉRANCES**

Location-gérance

Suivant acte SSP du 08/11/21, la société **TOTAL ENERGIES MARKETING FRANCE, SAS** au capital de 390 553 839 €, dont le siège est situé à NANTERRE (Hauts-de-Seine), 562, avenue du Parc de l'Île, immatriculée au RCS de NANTERRE sous le n°531 680 445 a confié sous contrat de location gérance du 03/01/22 au 31/12/24 à la société **L2R DISTRIBUTIONS, SARL** au capital de 8 000,00 € dont le siège est à CLAMART (92140), 6, avenue Claude Trébignaud, immatriculée au RCS de NANTERRE sous le numéro 905 041 448, un fonds de commerce de **station-service et activités annexes (carburants (distribués sous le régime du mandat), lubrifiants et produits connexes ; boutiques : produits et articles pour l'automobile et les automobilistes, produits alimentaires, lavage (mandat), dépeussierage, entretien, vente de cartes lavage, offre café, alcool (vente à emporter), casiers automatiques de retrait de colis), dénommé le RELAIS CLAMART TREBIGNAUD**, exploité à CLAMART (92140), 6, avenue Claude Trébignaud.

Suivant acte SSP du 09/11/21, la société **TOTAL ENERGIES MARKETING FRANCE, sus-nommée**, a confié sous contrat de location gérance du 03/01/22 au 31/12/24 à la société **L2R DISTRIBUTIONS, sus-nommée**, un fonds de commerce de **station-service et activités annexes [carburants (distribués sous le régime du mandat), lubrifiants et produits connexes ; boutiques : produits et articles pour l'automobile et les automobilistes, produits alimentaires, entretien, gaz en bouteilles, vente de cartes lavage, offre café, alcool (vente à emporter), casiers automatiques de retrait de colis], dénommé le RELAIS CLAMART TREBIGNAUD 2**, exploité à CLAMART (92140), 1, avenue Claude Trébignaud.
120694

OPPOSITIONS

VENTES DE FONDS

Cession de fonds de commerce

Suivant acte SSP contresigné par avocat en date du 17 novembre 2021 enregistré le 22 novembre 2021 au Service de l'enregistrement de VANVES 2, dossier 2021 00128286, référence 9224P02 2021 A 04616, la SELARL MMJ, Mandataire Judiciaire au redressement et à la liquidation des entreprises, demeurant à PONTOISE (95300) 23, rue Victor Hugo, 95300 PONTOISE, représentée par Me Aymeric MANDIN, agissant en qualité de liquidateur judiciaire de la société Happyflow, SARL dont le siège social est sis au 36, rue Hoche à BEZONS (95870) immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de PONTOISE sous le numéro 838 416 394, fonctions auxquelles il a été nommé par jugement du Tribunal de Commerce de PONTOISE en date du 3 mai 2021, a cédé au visa d'une ordonnance du juge commissaire en date du 15 juillet 2021, à la Commune d'ASNIERES-SUR-SEINE, dont l'adresse est 1, place de l'Hôtel de ville à ASNIERES-SUR-SEINE (92600), identifiée au SIREN sous le numéro 219 200 045, représentée par son maire en exercice, suite à l'exercice de son droit de préemption commercial en vertu d'une décision en date du 30 août 2021 (n°21.0136), les éléments résiduels du fonds de commerce de détail d'habillement en magasin spécialisé exploité au 70, avenue de la Marne à ASNIERES-SUR-SEINE (92600). Cette vente a été consentie au prix de 19 840 euros, avec entrée en jouissance au 1er septembre 2021.

Les oppositions, s'il y a lieu, seront reçues dans les formes légales dans les dix jours de la publication au BODACC, à l'adresse du fonds de commerce, 70, avenue de la Marne à ASNIERES-SUR-SEINE (92600) pour la validité, et au Cabinet de Maître Mathieu LARGILLIERE, avocat au barreau du Val-d'Oise, 59, rue du Général Leclerc à PONTOISE (95300), pour la correspondance. Pour avis.
120701

**AVIS RELATIFS
AUX PERSONNES**

**AVIS DE SAISINE DE LEGATAIRE
UNIVERSEL- DELAI D'OPPOSITION**

Article 1007 du Code civil
Article 1378-1 Code de procédure civile
Loi n°2016-1547 du 18 novembre 2016

Par testament olographe, en date à SCEAUX du 27 mai 2019, Madame Elisabeth Marie-Thérèse Gilberte Geneviève TERRIER, épouse de Monsieur Jean Eugène MOUILLERON, née à LE PLESSIS-ROBINSON (Hauts-de-Seine) le 26 août 1930 et décédée à PARIS (15^e arrondissement) le 3 juin 2021.

A institué plusieurs légataires universels. Les oppositions pourront être formées auprès du Notaire chargé du règlement de la succession : Maître Jacqueline PIEDELIEVRE, notaire associé membre de la Société Civile Professionnelle « Jacqueline PIEDELIEVRE, Isabelle POIRIER et Sylvie DUPONT, notaires associés » titulaire d'un office notarial dont le siège est à SCEAUX (92330), 5, rue des Ecoles, dans le mois suivant la réception par le greffe de l'expédition du procès-verbal d'ouverture du testament et copie de ce testament.
120732

**RÉGIME
MATRIMONIAL**

Suivant acte reçu par Maître Dominique SAGNES, Notaire Associé, membre de la Société dénommée « Anne-Sophie AGUESSY, Valérie HEMERY-DUFOUR, Paul BARRAS, Dominique SAGNES, Alexandra SIMON-ESTIVAL et Sabrina GUERINE, notaires associés », Société Civile Professionnelle titulaire de l'Office Notarial de RUEIL-MALMAISON (Hauts-de-Seine), 123, avenue Paul Doumer, code CRPCEN : 92020, le 7 décembre 2021, a été reçu le changement de régime matrimonial portant adoption de la SEPARATION DE BIENS par :

Monsieur Samuel MATTA, ingénieur application, et Madame Yasmeen WAHBA, sans emploi, demeurant ensemble à COURBEVOIE (92400) 22 rue Adam Ledoux.

Monsieur est né à ALEXANDRIE (EGYPTE) le 16 juin 1991,
Madame est née à ALEXANDRIE (EGYPTE) le 22 janvier 1997.

Mariés tous deux en uniques noces à ALEXANDRIE (EGYPTE) le 26 août 2021 sous le régime légal français de la communauté d'acquêts à défaut de contrat de mariage préalable et les époux ayant établi leur première résidence habituelle commune après leur mariage en France, ainsi déclaré.

Monsieur est de nationalité franco-égyptienne.

Madame est de nationalité égyptienne. Résidents au sens de la réglementation fiscale.

Les oppositions des créanciers à ce changement, s'il y a lieu, seront reçues dans les trois mois de la présente insertion, en l'Office Notarial où domicile a été élu à cet effet.
120887

Suivant acte reçu par Maître François-Xavier LAUNAIS, Notaire Associé de la Société d'Exercice Libéral par Actions Simplifiée « Office notarial de la Madeleine - PARIS », titulaire d'un Office Notarial à PARIS 8ème, 3, place de la Madeleine, le 9 décembre 2021, a été reçu le changement partiel de régime matrimonial avec ajout d'un avantage entre époux ne prenant effet qu'en cas de décès de l'un d'entre eux :

Par : Monsieur Jean-Philippe CHEVALIER, consultant, et Madame Sophie Diane COHEN, sans profession, demeurant ensemble à ISSY-LES-MOULINEAUX (92130) 44, rue Séverine.

Monsieur est né à RUEIL-MALMAISON (92500) le 27 octobre 1964,

Madame est née à SURESNES (92150) le 11 juillet 1965.

Mariés à la mairie de PARIS 14^{ÈME} ARRONDISSEMENT (75014) le 23 octobre 1989 sous le régime de la communauté d'acquêts à défaut de contrat de mariage préalable.

Les oppositions des créanciers à ce changement partiel, s'il y a lieu, seront reçues dans les trois mois de la présente insertion, en l'office notarial où domicile a été élu à cet effet.
120942

Par acte authentique reçu le 08/12/2021, par Maître Kévin DALMASSO-VUATTOUX, notaire à PARIS (75008) 2, avenue Hoche, CRPCEN 75164, M. Yoël Albert Alain SADOWN et Mme Liza Eva Alice GORDON, son épouse, demeurant ensemble à BOULOGNE-BILLANCOURT (92100) 56, rue de Bellevue, mariés à la mairie de BOULOGNE-BILLANCOURT (92100) le 17/02/2011 sous le régime de la communauté d'acquêts à défaut de contrat de mariage préalable, ont déclaré adopter le régime de la séparation de biens tel qu'il est établi par les articles 1536 à 1543 du Code civil.

Les oppositions seront reçues dans les trois mois de la présente publication, chez Maître DALMASSO-VUATTOUX susnommé.

En cas d'opposition, la convention devra, pour avoir effet entre les parties, être soumise à l'homologation du Tribunal judiciaire du domicile des époux.
120748

SEINE-ST-DENIS



SOCIÉTÉS

CONSTITUTIONS

Aux termes d'un ASSP en date du 01/12/2021, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes :
Dénomination :

S.C.I. VERCUR

Forme : Société civile immobilière
Objet social : L'acquisition, l'administration et la gestion par bail, location ou toute autre forme de tous immeubles et biens immobiliers, ainsi qu'à toutes opérations financières, mobilières ou immobilières de caractère purement civil se rattachant directement ou indirectement à cet objet et susceptibles d'en favoriser la réalisation.
Siège social : 129, rue Danielle Casanova, 93300 AUBERVILLIERS.
Capital : 1 €.
Gérance : VERGNES Muriel demeurant 129, rue Danielle Casanova 93300 AUBERVILLIERS
Durée : 99 ans à compter de son immatriculation au RCS de BOBIGNY.
120815

Suivant acte reçu par Maître Maud NONNI, Notaire Associé de la Société Civile Professionnelle « Béatrice CRENEAU-JABAUD - Brigitte LATOUR - Maud NONNI - François CHENEAU et Karen LEMOINE-VIEUX Notaires Associés », titulaire d'un Office Notarial à NOISY-LE-SEC (Seine Saint Denis), 10, rue Carnot, le 3 décembre 2021, a été constituée une société civile immobilière ayant les caractéristiques suivantes :

La société a pour objet : l'acquisition par voie d'achat ou d'apport, la propriété, la mise en valeur, la transformation, la construction, l'aménagement, l'administration, la location et la vente (exceptionnelle) de tous biens et droits immobiliers, de tous biens et droits pouvant constituer l'accessoire, l'annexe ou le complément des biens et droits immobiliers en question.

La dénomination sociale est :

SCI ANDLB

Le siège social est fixé à : DRANCY (93700), 97, rue Groperrin.

La société est constituée pour une durée de 99 années

Le capital social : 500 Euros

Toutes les cessions de parts, quelle que soit la qualité du ou des cessionnaires, sont soumises à l'agrément préalable à l'unanimité des associés.

Le gérant est Domenico BARTUCCIO demeurant DRANCY (93700), 97, rue Groperrin.

La société sera immatriculée au registre du commerce et des sociétés de BOBIGNY

Pour avis, Le notaire.

120751

Aux termes d'un ASSP en date du 30/11/2021, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes :
Dénomination :

SOHEL DESIGN

Forme : SARL

Objet social : Tous travaux de bâtiment, de construction et de rénovation générale que ce soit en intérieur et en extérieur : construction et démolition, toute coordination de travaux et de décoration intérieure, la réalisation de prestations de services ou conseil liées aux activités ci-dessus

Siège social : 39, rue André Sigonney, 93700 DRANCY.

Capital : 1 000 €.

Gérance : CHOUDHURY Sohel demeurant 39, rue André Sigonney 93700 DRANCY ;

Durée : 99 ans

Immatriculation au RCS de BOBIGNY.

120878

MODIFICATIONS



Périgueux
Tél. 05.53.08.08.51

SOCIETE NOUVELLE GENERATION TRAVAUX

SAS au capital de 10 000 Euros

Siège social :

93600 AULNAY-SOUS-BOIS
135-137, rue de Mitry
851 702 043 R.C.S. BOBIGNY

Aux termes d'une AGE du 01/12/21, il a été décidé de transférer le siège social du 135-137, rue de Mitry, 93600 AULNAY-SOUS-BOIS au 6 bis, rue Henri Becquerel 93600 AULNAY-SOUS-BOIS à compter du 01/12/2021.

120790



E-LECTIO

SAS au capital de 1 000 Euros

Siège social :

93290 TREMBLAY-EN-FRANCE
4, rue de la Haye, Immeuble Le Dôme,
Roissy Pôle
891 240 848 R.C.S. BOBIGNY

Par décision de l'associé unique le 15/11/2021, il a été décidé d'augmenter le capital social pour le porter à 183 000 Euros. Il a été décidé de nommer en qualité de directeur général M. Roberto SERGENESE demeurant Via Giordano Bruno, 4 - 21013 GALLARATE (VA), ITALIE. Les statuts ont été modifiés en conséquence.

Le dépôt légal sera effectué au RCS de BOBIGNY.

120747

Erratum à l'annonce 116682 parue dans le présent journal concernant la SAS L'ACHEMINEUR, il fallait lire : « Aux termes d'une AGO du 22/11/2021, il a été décidé de nommer en qualité de commissaire aux comptes suppléant M. Philippe MACÉ en remplacement de M. François AUGER, à compter du 28/04/2021 » et non pas « Aux termes de l'Assemblée générale en date du 16/06/2021, il a été pris acte de la démission de M. François AUGER de ses fonctions de commissaire aux comptes suppléant, et ce à compter du 24/04/2021 »

120763

ASL AIRLINES FRANCE S.A.

SA au capital de 32 052 406 Euros

Siège social :

93290 TREMBLAY-EN-FRANCE
15, rue du Haut de Laval, Cargo 7
344 461 546 R.C.S. BOBIGNY

Aux termes de l'AGO en date du 30/06/2021, M. Christophe MIARA demeurant 48, rue de la Promenade des Horts 83400 HYERES et M. Frédéric JEANDENANS demeurant 27, rue Saint Medard 60113 BAUGY, ont tous deux été nommés en qualité d'administrateurs.

Le dépôt légal sera effectué au RCS de BOBIGNY.

120829

RADIOMETER SAS

SAS au capital de 1 050 000 Euros

Siège social :

93360 NEUILLY-PLAISANCE
8, rue Edmond Michelet
775 662 331 R.C.S. BOBIGNY

Par décision de l'associé unique le 30/09/2021, il a été décidé de nommer en qualité de directeur général M. Marianne HELSTRUP demeurant Gasebaeksvej 15 DK-2500 VALBY, DANEMARK en remplacement de M. Claus MADSEN il a été décidé de nommer en qualité de président de sas M. Claus Lonborg MADSEN demeurant Jagtvej 1 4040 JYLLINGE, DANEMARK en remplacement de M. Henrik BRANDBORG.

Le dépôt légal sera effectué au RCS de BOBIGNY.

120807

KERLINE

SCI au capital de 30 000,00 Euros

Ancien siège social :

93290 TREMBLAY-EN-FRANCE
44, avenue Mozart
794 468 058 R.C.S. BOBIGNY

Suivant décision d'assemblée générale du 27 novembre 2021, il a été décidé de transférer le siège social au 19, avenue Diderot - 93290 TREMBLAY-EN-FRANCE, à compter du 27 novembre 2021.

Mention sera faite au RCS de BOBIGNY.

120881

MONSIEUR JACQUES

Société par actions simplifiée

au capital de 51 000 Euros

Siège social :

93210 SAINT-DENIS LA PLAINE
50, avenue du Président Wilson
Bâtiment 103
822 985 438 R.C.S. BOBIGNY

Par décision en date du 23 novembre 2021, le Président a constaté :

- la réalisation définitive de l'augmentation de capital de 25 500 euros, par création de 50 actions nouvelles de 510 euros chacune de valeur nominale, émises au prix de 2 500 euros chacune, soit avec une prime d'émission de 1 990 euros par action, souscrites et libérées de 25 % du montant nominal et intégralement de la prime d'émission, lors de leur souscription, - et le versement d'espèces à concurrence de 105 875 euros, correspondant pour 6 375 euros à 25 % du montant nominal des actions et pour 99 500 euros à la totalité de la prime d'émission.

En conséquence, le capital s'élève à 76 500 euros. Il est divisé en 150 actions de 510 euros chacune, réparties entre plusieurs associés.

La nomination de Monsieur Sylvain PETETIN demeurant à SAINT-DENIS LA PLAINE (93210), 11, rue des blés, en qualité de Directeur Général.

120848

SIYHRA ISOL

EURL au capital de 6 000 Euros

Siège Social : 95190 GOUSSAINVILLE
4, boulevard des Frères de Montgolfier
820 753 291 R.C.S. PONTOISE

Par AGE du 22/11/2021, il a été décidé de transférer le siège social au 64, rue Victor Hugo 93150 LE BLANC-MESNIL. D'augmenter le capital social de 24 000 euros pour le porter de 6 000 euros à 30 000 euros. De changer l'objet social pour le remplacer par Isolation et Staff. De nommer Gérant Monsieur SINGH Jaspal demeurant 64, rue Victor Hugo 93150 LE BLANC-MESNIL en remplacement de Monsieur SINGH Pushvit démissionnaire à compter de ce jour. Radiation du RCS de PONTOISE et Immatriculation au RCS de BOBIGNY

120688

SAS TUNA

SAS au capital de 1 000 Euros

Siège social : 93100 MONTREUIL
95, avenue du Président Wilson
539 395 921 R.C.S. BOBIGNY

Par AG MIXTE du 8 décembre 2021, l'associé unique a décidé de modifier la dénomination qui devient SAS TUNA COUVERTURE à compter de cette date. L'article 3 de statuts est modifié en conséquence.

120947

DISSOLUTIONS

SCI JADE

SC au capital de 1 000 Euros

Siège social : 93200 ST-DENIS
24, boulevard Marcel Sembat
497 856 880 R.C.S. BOBIGNY

Aux termes de l'AGE du 11/12/2020, il a été décidé de prononcer la dissolution anticipée de la société.

M. Michel TORDJAMN demeurant 79, rue de Paris 94220 CHARENTON-LE-PONT, a été nommé en qualité de liquidateur. Le siège de la liquidation a été fixé au domicile du liquidateur. Le dépôt légal sera effectué au RCS de BOBIGNY.

120885

"TWINS PROJECT"

SARL en liquidation
au capital de 8 000 Euros
Siège social : 93230 ROMAINVILLE
23, rue Arago
495 059 032 R.C.S. BOBIGNY

L'Assemblée Générale Extraordinaire du 14 octobre 2021 a décidé :

- La dissolution anticipée de la Société à compter rétroactivement du 1^{er} octobre 2021. Monsieur Charles SIMAH a été nommé en qualité de liquidateur et mis fin à ses fonctions de gérant, la correspondance ainsi que tous les actes et documents relatifs à la liquidation devront être adressés et notifiés au siège : 23, rue Arago - 93230 ROMAINVILLE. Mention sera faite au R.C.S. de BOBIGNY.

120906

DAN

SCI au capital de 1 500 Euros

Siège social :

93210 LA PLAINE-ST-DENIS
5, rue Frazier
538 263 989 R.C.S. BOBIGNY

Aux termes de l'Assemblée Générale Extraordinaire en date du 11/12/2020, il a été décidé de prononcer la dissolution anticipée de la société. M. MICHEL TORDJMAN, actuel gérant a été nommé en qualité de liquidateur. Le siège de la liquidation a été fixé au siège social de la société.

Le dépôt légal sera effectué au RCS de BOBIGNY.

120924

UP TELECOM

Société par Actions Simplifiée
à Associé Unique en liquidation
au capital de 5 000 Euros

Siège social et siège de liquidation :
93190 LIVRY GARGAN
4, allée Faidherbe
828 752 543 R.C.S. BOBIGNY

Selon décision du 30/11/2021, l'associé unique a décidé la dissolution anticipée de la Société à compter du 30/11/2021 et sa mise en liquidation amiable. Mr Pierre DIOUF, demeurant 33 Promenade Jean Rostand 93000 BOBIGNY a été nommé liquidateur. Le siège de la liquidation est fixé au siège social. Mention sera faite au RCS BOBIGNY.

120914

CLÔTURES DE LIQUIDATION

"TWINS PROJECT"

S.A.R.L. en liquidation
au capital de 8 000 Euros
Siège de liquidation :
93230 ROMAINVILLE
23, rue Arago
495 059 032 R.C.S. BOBIGNY

Aux termes d'une A.G.E. du 19 octobre 2021, les associés ont approuvé le compte définitif de liquidation, donné quitus au liquidateur et déclaré la liquidation close. La Société sera radiée au R.C.S. de BOBIGNY.

120908

Consultation gratuite pour
toutes les convocations
d'assemblées sur :

www.jss.fr

DAN

SCI en liquidation au capital de 1 500 Euros
Siège social :
93210 LA PLAINE-ST-DENIS
5, rue Frazier
538 263 989 R.C.S. BOBIGNY

Aux termes de l'AG en date du 12/12/2020, il a été approuvé les comptes de liquidation, donnés quittus et déchargés de son mandat au liquidateur et prononcé la clôture des opérations de liquidation.
La société sera radiée du RCS de BOBIGNY.
120925

**CONVOICATIONS
AUX ASSEMBLÉES**

VIVAUTO

Société par Actions Simplifiée
au capital de 152 500 Euros
Siège social : 93100 MONTREUIL
102, rue Etienne Marcel
391 863 008 R.C.S. BOBIGNY

AVIS DE CONVOCAION

Mesdames et Messieurs les actionnaires sont convoqués en assemblée générale extraordinaire le **lundi 27 décembre 2021 à 8 heures** au siège social de la Société situé 102 rue Etienne Marcel – 93100 MONTREUIL à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Décision de ne pas faire intervenir un commissaire à la scission dans le cadre de l'apport partiel d'actif projeté entre la société SAKAR et la Société ;
- Désignation d'un commissaire aux apports ;
- Décision de ne pas faire établir par les dirigeants le rapport prévu à l'article L. 236-9 du Code de commerce ;
- Pouvoirs pour les formalités.

A défaut d'assister personnellement à l'assemblée, les actionnaires peuvent :
- soit remettre une procuration à un autre actionnaire ou à leur conjoint ou partenaire pacsé ;
- soit adresser à la Société une procuration sans indication de mandataire ;
- soit utiliser et faire parvenir à la Société un formulaire de vote à distance.

Des formules de procuration sont à la disposition des actionnaires au siège social, ainsi qu'à l'adresse électronique suivante : jean-marc.bensaid@jmbavocats.com.
Un formulaire de vote à distance sera remis ou adressé, par courrier électronique, le cas échéant, à tout actionnaire qui en fera la demande par lettre simple ou par courrier électronique à la Société au plus tard six jours avant la date de l'assemblée.

Pour être pris en compte, le formulaire de vote à distance complété et signé doit être parvenu au siège social trois jours avant la date de l'assemblée.

Les procurations transmises par voie électronique peuvent valablement parvenir à celle-ci jusqu'à 15 heures, heure de Paris, la veille de la réunion.

Les coordonnées de la Société, auquel peuvent être envoyés les formulaires de vote à distance ou les votes électroniques émis pendant la réunion de l'assemblée sont les suivantes : jean-marc.bensaid@jmbavocats.com.

Les actionnaires ont la faculté de poser des questions écrites adressées au Conseil d'administration et auxquelles il sera répondu lors de l'assemblée, dans les conditions prévues par la loi et les statuts de la Société, et qui pourront être envoyées à l'adresse électronique suivante : jean-marc.bensaid@jmbavocats.com, au plus tard le quatrième jour ouvré précédant l'assemblée générale.

Sauf instruction contraire, les procurations et les votes à distance reçus pour la première assemblée restent valables pour toute assemblée ultérieure, sur convocation portant sur le même ordre du jour.

Le Conseil d'administration.

120954

**AVIS RELATIFS
AUX PERSONNES**

**AVIS DE SAISINE DE LEGATAIRE
UNIVERSEL – DELAI D'OPPOSITION**
Article 1007 du Code civil

Article 1378-1 Code de procédure civile
Loi n°2016-1547 du 18 novembre 2016

Par testament olographe du 8 septembre 2019, Monsieur Marcel Emile JACQUEMIN né à PARIS 20EME le 25 octobre 1930. Célibataire. Non lié par un pacte civil de solidarité, demeurant à AULNAY-SOUS-BOIS (93600) 22, rue Guynemer décédé à VILLEPINTÉ (93420), le 8 août 2021, a institué un légataire universel.

Ce testament a été déposé le 7 décembre 2021 au rang des minutes de l'Office notarial de LEVALLOIS-PERRET (92300) par Maître Lionel LEDARD, notaire à LEVALLOIS-PERRET (92300), 11-11 bis, place du Général Leclerc.

Opposition à l'exercice de ses droits pourra être formée par tout intéressé auprès du notaire chargé du règlement de la succession : Maître Lionel LEDARD, notaire à LEVALLOIS-PERRET (92300), 11-11 bis, place du Général Leclerc, CRCPEN : 92013, dans le mois suivant l'accusé réception délivré par le greffe de l'expédition du procès-verbal d'ouverture du testament et copie de ce testament. En cas d'opposition, le légataire sera soumis à la procédure d'envoi en possession.
120825

**AVIS DE SAISINE DE LEGATAIRE
UNIVERSEL – DELAI D'OPPOSITION**
Article 1007 du Code civil

Article 1378-1 Code de procédure civile
Loi n°2016-1547 du 18 novembre 2016

Par testament du 16 Juin 2004 déposé au rang des minutes de Maître Eric MILLET Notaire à PARIS (75009), 75, rue Saint Lazare (Numéro CRCPEN : 75120) suivant procès-verbal en date du 8 décembre 2021 dont une copie authentique est en cours de dépôt auprès du greffe du Tribunal Judiciaire de BOBIGNY, Monsieur Georges Emile PASSAGA, demeurant à VILLEMOMBLE (93250) 12 avenue du Général Leclerc, né à BREST (29200), le 14 juin 1933 et décédé à VILLEMOMBLE (93250) (FRANCE), le 21 juin 2021, célibataire a institué des légataires universels. Les oppositions seront reçues dans le délai d'un mois à compter de la date de réception de la copie par le greffe du TGI entre les mains de Maître Eric MILLET, Notaire sus-nommé, en charge du règlement de la succession.
120948

**AVIS DE SAISINE DE LEGATAIRE
UNIVERSEL – DELAI D'OPPOSITION**
Article 1007 du Code civil

Article 1378-1 Code de procédure civile
Loi n°2016-1547 du 18 novembre 2016

Suivant testament olographe en date du 29 janvier 1996, Madame Jacqueline Marcelle GRUARDET, en son vivant Fonctionnaire en retraite, veuve de Monsieur Robert Léon PERRON, demeurant à EPINAY-SURSEINE (93800) 15, rue des Econdeaux. Née à PARIS 12ème arrondissement (75012), le 17 octobre 1923. Décédée à STAINS (93240) (FRANCE), le 7 mai 2021.

A consenti un legs universel. Consécutivement à son décès, ce testament a fait l'objet d'un dépôt aux termes du procès-verbal d'ouverture et de description de testament reçu par Maître Adeline MARTEL, Notaire au sein de la Société Civile Professionnelle « Maîtres Philippe BOURDEL, Pierre ABGRALL, Jérôme DRAY, Véronique DEJEAN de La BÂTIE, Fabien LIVA, Laurent BOUILLOT, Valérie ESANU, Carole DELELIS-FANIEN, Notaires

Associés » d'une société titulaire d'un Office Notarial dont le siège est à PARIS (15è), 7-11, quai André Citroën, le 8 décembre 2021, duquel il résulte que le légataire remplit les conditions de sa saisine.

Opposition à l'exercice de ses droits pourra être formée par tout intéressé auprès du notaire chargé du règlement de la succession : Maître Nathalie RENOUARD, notaire à PARIS (75015) 164, rue de Javel, référence CRCPEN : 75039, dans le mois suivant la réception par le greffe du tribunal judiciaire de BOBIGNY de l'expédition du procès-verbal d'ouverture du testament et copie de ce testament. En cas d'opposition, le légataire sera soumis à la procédure d'envoi en possession.
120802

ADJUDICATIONS

VENTE aux enchères publiques,
au Palais de Justice de BOBIGNY (93)
le **mardi 18 janvier 2022 à 13 h 30** -
EN UN SEUL LOT
APPARTEMENT de 68,60 M²
à **GAGNY (93)**
19 rue du 18 juin

Au 8^{ème} Et. : entrée, 2 chambres, cuisine, salon/SaM, cagibi, SdB, WC - CAVE
Mise à Prix : 26 600 € Loués et occupés
Consignation pour enchérir 3 000 €
S'adresser : - A Me Florence LOUIS, Avocat, 3, rue Charles Auray (93) PANTIN
Tél. 01.40.11.74.20, dépositaire d'une copie du CCV - Au Greffe du JEX du TJ de BOBIGNY où le CCV est déposé (N° RG 21/03150) - Sur les lieux pour visiter **lundi 3 janvier 2022 de 14h30 à 15h** - INTERNET : www.vench.fr
120743

ADJUDICATION du 01 FÉVRIER 2022 à 13H30 - TJ BOBIGNY
SCP CALESTROUPAT - THOMAS & Associés
Société d'Avocats
au Barreau de Seine-Saint Denis
8 ter Boulevard Barbusse
93100 MONTREUIL

VENTE AUX ENCHERES PUBLIQUES
AU PALAIS DE JUSTICE DE BOBIGNY
EN UN SEUL LOT
Le **mardi 1^{er} février 2022 à 13 heures 30**
d'un **APPARTEMENT (lot 398)**

Avec **CAVE (lot 672)** et **EMPLACEMENT DE PARKING (lot 910)** dépendant d'un ensemble immobilier situé Commune de ROSNY-SOUS-BOIS (93) 6, place Carnot
Cadastré section AF n° 393 pour 17a 38ca
DPE : non produit - Superficie 60,86 m²
VISITE SUR PLACE le 18 janvier 2022 à 10 heures
Mise à prix de : 139 000 € avec faculté de baisse d'un quart puis de moitié en cas de carence d'enchères

Pour tous renseignements : Selas NEGREVERGNE-FONTAINE-DESENLIS, Société d'avocats 6, rue Aristide Briand - 77100 MEAUX, Tél. 01.64.34.93.45 ; au greffe du JEX du TJ de BOBIGNY où le cahier des conditions de vente peut être consulté ; Sur INTERNET www.licitor.com; www.avoventes.fr
120754


Portail de la Publicité Légale des Entreprises
Site officiel d'accès aux publicités et aux informations légales des entreprises


VAL-DE-MARNE
94

SOCIÉTÉS

CONSTITUTIONS

Aux termes d'un acte SSP en date du 08/12/2021 à Marolles en Brie, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes :
Forme : Société par actions simplifiée.

Dénomination : **SACHA**
Siège : 50, avenue de Grosbois - 94440 MAROLLES EN BRIE. Durée : 99 ans à compter de son immatriculation au RCS de Créteil. Capital : 10 000 €.

Objet : réalisation de toutes opérations financières et étude, création, mise en valeur, exploitation, direction, gérance, régie, organisation, financement, contrôle de toutes affaires ou entreprises industrielles, commerciales, financières, agricoles, mobilières, immobilières, etc., soit par elle-même, pour son propre compte ou pour le compte de tiers, soit en suscitant la création de tout groupement, association ou organisme quelconque ; de façon générale, assumer toutes fonctions visant à accomplir les objets ci-dessus, vendre ou acheter toutes actions de société, parts sociales, valeurs mobilières et réaliser toutes opérations d'ordre financier, commercial, industriel, mobilier et immobilier.

Exercice du droit de vote : Tout associé peut participer aux décisions collectives sur justification de son identité et de l'inscription en compte de ses actions au jour de la décision collective. Sous réserve des dispositions légales, chaque associé dispose d'autant de voix qu'il possède ou représente d'actions.

Agrément : Les cessions d'actions au profit de tiers sont soumises à l'agrément de la collectivité des associés.

Présidente : Mme Chantal de LARRARD, demeurant 120, avenue Félix Faure – 75015 PARIS.
120853

Aux termes d'un acte sous seing privé en date du 03/12/2021, il a été constitué une société :

Dénomination : **NIKIJETSERVICE**

Forme : SASU
Capital : 5 000€
Siège social : 2, rue Théophile Gautier – 94350 VILLIERS-SUR-MARNE

Objet : La création, l'achat, l'exploitation, la vente de tous de fonds de commerce de TRANSPORT ROUTIER DE PERSONNES AVEC DES VEHICULES N'EXCEDANT PAS NEUF PLACES, Y COMPRIS LE CONDUCTEUR – TRANSPORT LEGER DE MARCHANDISES - LES PRESTATIONS DE SERVICES SE RAPPORTANT AUX OPERATIONS DE TRANSPORTS ROUTIERS, sous toutes ses formes

Durée : 99 années
Conditions d'admission aux assemblées d'actionnaires/associés et d'exercice du droit de vote : chaque actionnaire a le droit de participer aux décisions collectives. Chaque action donne droit à une voix.

Présidente : la société « YH INVESTISSEMENT », SARL au capital de 2 000 €, RCS de CRETEIL n° 834 008 898, siège social : 2, rue Théophile Gautier – 94350 VILLIERS-SUR-MARNE.
La société sera immatriculée au RCS de CRETEIL.
120836

Aux termes d'un ASSP en date du 01/12/2021, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes :

Dénomination :

PURA VIDA

Forme : Société civile immobilière
Objet social : l'acquisition et la gestion, par voie de location ou autrement, de tous immeubles

Siège social : 10, av du Maréchal Joffre, 94170 LE PERREUX-SUR-MARNE.

Capital : 500 000 €.

Gérance : DOLLOT Alexis demeurant 10B, av du Maréchal Joffre 94170 LE PERREUX-SUR-MARNE

Durée : 99 ans à compter de son immatriculation au RCS de CRETEIL.
120798

Aux termes d'un ASSP en date du 25/11/2021, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes :

Dénomination : EvEmma

Forme : Société civile immobilière
Objet social : Acquisition, en état futur d'achèvement ou achevés, apport, propriété, mise en valeur, transformation, construction, aménagement, administration, location et la vente (exceptionnelle) de tous biens et droits immobiliers, ainsi que de tous biens et droits pouvant constituer l'accessoire, l'annexe ou le complément des biens et droits immobiliers en question ; et faculté d'emprunter à l'effet de réaliser ces opérations ;

Siège social : 10, boulevard Albert 1er, 94130 NOGENT-SUR-MARNE.

Capital : 1 000 €.

Gérance : MARTIAL Alexandre et POTIRON Eveline épouse MARTIAL demeurant ensemble Lotissement Thalemont 97240 LE FRANCOIS

Cession des parts : Libre entre associés et au profit de l'ascendant ou du descendant d'un associé, toutes les autres cessions sont soumises à agrément préalable

Durée : 99 ans à compter de son immatriculation au RCS de CRETEIL.
120777

Par acte SSP à Saint-Maur le 7 décembre 2021, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes :

Dénomination :

CASTLE AUTOMOBILE

Forme : Société par Actions Simplifiée à Associé Unique.

Capital : 10.000 Euros.

Siège social : 24 rue Garnier Pagès, 94100 SAINT-MAUR.

Durée : 50 ans.

Objet : l'achat, la vente de toutes voitures et autres moyens de locomotion.

Président : Brandon ZIRAH, demeurant 13 rue Cavallo Peduzzi - 77400 Lagny-Sur-Marne.
Immatriculation au R.C.S. de CRETEIL.
120771

Suivant acte reçu par Me François MARTEL, Notaire à THIAIS (94), 121, av. du Gal de Gaulle, le 09/12/2021 a été constituée une société ayant les caractéristiques suivantes :

Forme : société civile immobilière

Dénomination :

SCI EUSKADI

Objet :

- acquisition, apport, propriété, mise en valeur, transformation, construction, aménagement, administration, location et vente à titre inhabituel de tous biens et droits immobiliers,

- prise de participation dans le capital de toute société ou groupement quels qu'ils soient, souscription de tous titres d'autres sociétés cotées ou non cotées, activité de holding et de gestion de participations,

Siège social : 61 Voie Daumier 94400 VITRY-SUR-SEINE

Durée : 99 années à compter de son immatriculation

Capital social : 2 320 000 EUR

Apports réalisés :

en numéraire : NEANT ;

en nature : 2 320 000 EUROS

1) 500 parts sociales de SCI BD4, SCI au capital de 10 000 €, dont le siège social est situé 61 Voie Daumier 94400 VITRY-SUR-SEINE, RCS CRETEIL 443 151 634, soit une valeur de 1 500 000 €

2) 12 00 parts sociales de SCI HELLER, SCI au capital de 1 200 €, dont le siège social est situé 61 Voie Daumier 94400 VITRY-SUR-SEINE, RCS CRETEIL 827 492 257 soit une valeur de 100 000 €

3) 100 parts sociales de SCI 169 TALMA, SCI au capital de 1 000 €, dont le siège social est situé 61 Voie Daumier 94400 VITRY-SUR-SEINE, RCS CRETEIL 827 492 257 soit une valeur de 100 000 €.

Gérants : M. Denis BENARD et Mme Margaret KREMER épouse BENARD demeurant 61 Voie Daumier 94400 VITRY-SUR-SEINE.

Agrément : Toute cession est soumise à l'agrément de l'AGE à l'unanimité, sauf cession entre associés, ou au profit d'un ascendant ou descendant d'eux.

Immatriculation au RCS de CRETEIL.

Pour avis, le Notaire.

120930

Aux termes d'un acte authentique reçu par Maître PRONNIER-COMY AUDE, notaire au 155-157, avenue du Général Leclerc 94700 MAISONS-ALFORT, le 08/11/2021, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes :

Dénomination :

Société Civile CSJR

Forme : société civile

Objet social : L'acquisition, en état futur d'achèvement ou achevés, l'apport, la propriété, la mise en valeur, la transformation, la construction, l'aménagement, l'administration, la location -hors location meublée- et la vente -exceptionnelle- de tous biens et droits immobiliers, ainsi que de tous biens et droits pouvant constituer l'accessoire, l'annexe ou le complément des biens et droits immobiliers en question.

Siège social : 76, rue Victor Hugo, 94700 MAISONS-ALFORT.

Capital : 100 €.

Gérance : BOUNEMEUR Samir demeurant 76, rue Victor Hugo 94700 MAISONS-ALFORT;

Cession des parts : Clauses d'agrément

Durée : 99 ans à compter de son immatriculation au RCS de CRETEIL.

120884

Aux termes d'un acte sous seing privé en date du 03/12/2021, il a été constitué une société :

Dénomination :

CLEVER CONSEIL

Forme : SASU

Capital : 100 €

Siège social : Allée de la Pompadour - Domaine du Piple - 94470 BOISSY-SAINT-LEGER

Objet : La création, l'achat, l'exploitation, la vente de tous de fonds de commerce de TRANSACTIONS IMMOBILIERES ET COMMERCIALES - NEGOCIATIONS - LOCATION - FOURNITURE DE SERVICES - CONSEILS POUR LES AFFAIRES ET LA GESTION NOTAMMENT DANS LE SECTEUR DE CAFES, HOTELS, RESTAURANTS, sous toutes ses formes

Durée : 99 années

Conditions d'admission aux assemblées d'actionnaires/associés et d'exercice du droit de vote : chaque actionnaire a le droit de participer aux décisions collectives. Chaque action donne droit à une voix.

Présidente : Monsieur Hadi CHMAIT demeurant : Allée de la Pompadour - Domaine du Piple - 94470 BOISSY-SAINT-LEGER.

La société sera immatriculée au RCS de CRETEIL.

120897

Suivant acte authentique du 03/12/2021, avis de constitution d'une SCI dénommée :

SCI POMUNITA

Capital : 1 000 Euros.

Objet : gestion, administration de biens et droits immobiliers.

Siège social : CRETEIL (94000) 4, allée de Toison d'Or.

Gérance : Monsieur Puth KEO, demeurant à PHNOM-PENH (12200) (CAMBODGE) 37 rue Preah Suramarit Blvd, Chaktomuk Dau, Madame Reasmy KEO demeurant à PARIS 15ème arrondissement (75015) 10, allée Joseph Recamier et Monsieur Maximiliano SILVERA BATTAGLIA demeurant à PARIS 15ème arrondissement (75015) 10, allée Joseph Recamier.

Durée : 99 ans à compter de son immatriculation au RCS de CRETEIL.

120941

MODIFICATIONS

ADAPT'ESPACE

Société par Actions Simplifiée

au capital de 5 000 Euros

Siège social : 75016 PARIS

17, boulevard de Beauséjour

813 138 872 R.C.S. PARIS

Selon AGE du 15/09/2021 il a été décidé de transférer le siège social au 6 rue de BEAUTE 94130 NOGENT SUR MARNE à compter de ce jour. Président : Monsieur FOURNAISE Nicolas, 7 rue des Prés 77171 LEHELLE. L'article 4 des statuts a été modifié en conséquence.

Dépôt légal RCS CRETEIL.

120835

EPIDEBAT

Société par Actions Simplifiée

au capital de 30 000 Euros

Siège Social : 94200 IVRY-SUR-SEINE

5, place des Bouleaux

823 648 282 R.C.S. CRETEIL

Aux termes des décisions en date du 30 novembre 2021 de l'Assemblée Générale Ordinaire, la collectivité des associés a nommé M. Issam MANSOUR demeurant 1, allée des Lilandry - 77300 BUSSY-SAINT-GEORGES, Président de la société pour une durée d'un an à compter du 30 novembre 2021, en remplacement de Mlle Stéphanie BARAY, non renouvelée.

Le dépôt légal sera effectué au Registre du Commerce et des Sociétés de CRETEIL.

120890

ALL HOTELS

SASU au capital de 4 000 Euros

Siège Social : 94250 GENTILLY

92, avenue Léonie

824 256 291 R.C.S. CRETEIL

Par DAU du 2 décembre 2021, HAREK Idir, Demeurant 2, avenue Cité du Chaperon Vert 94250 Gentilly, a été nommé en qualité de Président de la société à compter du 2 décembre 2021 en remplacement de ALLICHE Aomar démissionnaire.

120852

FUSIONS

Erratum à l'annonce n° 120574 parue dans le présent journal du 08/12/2021, il fallait lire : le montant de la prime de fusion est de 8 143 454 € et non 5 690 000 €. Le reste de l'annonce demeure sans changement.

120889

CLÔTURES DE LIQUIDATION

ESPACE BERCY

Société à Responsabilité Limitée en liquidation

au Capital de 7 622,45 Euros

Siège social :

94220 CHARENTON-LE-PONT

10, place de l'Europe

379 100 613 R.C.S. CRETEIL

Aux termes des décisions en date du 01/12/2021, l'Associé unique a approuvé les comptes de la liquidation, donné quitus et décharge de son mandat au liquidateur Mme Angèle PEZET demeurant 35, route de Boraldette - 12500 SAINT-COME-D'OLT, et prononcé la clôture des opérations de liquidation.

La société sera radiée du RCS de CRETEIL
120891

OPPOSITIONS

VENTES DE FONDS

Par acte SSP en date à Paris du 25/11/2021 enregistré au Service Départemental de l'Enregistrement CRETEIL le 06/12/2021 dossier 2021 00030697 réf 9404P61 2021 A 06247 ;

La société JIN XING, SARL au capital de 3 000 €, siège social : 90, rue Jean Jaurès - 94800 VILLEJUIF, R.C.S. CRETEIL n°501 916 019 ;

A cédé à la société SARL CHEZ WU, SARL au capital de 8 000 €, siège social : 90, rue Jean Jaurès - 94800 VILLEJUIF, R.C.S. CRETEIL n°903 659 456 ;

La totalité du fonds de commerce de restauration et vente de plats à emporter exploité 90, rue Jean Jaurès - 94800 VILLEJUIF pour lequel le vendeur est immatriculé au R.C.S. de CRETEIL n°501 916 019, moyennant le prix de 250 000 euros, dont 240 000 euros pour les éléments incorporels et 10 000 € pour les éléments corporels. Prise de possession le 26/11/2021. Les oppositions seront reçues dans les dix jours de la dernière en date des publications légales, pour la validité au fonds vendu et pour la correspondance au Cabinet DEHENG - SHI & CHEN Associés, 148, avenue de Wagram - 75017 PARIS.

120900

AVIS RELATIFS AUX PERSONNES

RÉGIME MATRIMONIAL

Suivant acte reçu par Maître Thierry CASSIN, Notaire Associé de la Société dénommée « Thierry CASSIN - Didier RABOULIN - Christine BELLETOILE - David KIRSZENBAUM, notaires, associés d'une société civile professionnelle titulaire d'un office notarial », titulaire d'un Office Notarial à CHARENTON-LE-PONT (94220) 4, place Arthur Dussault, le 9 décembre 2021, a été conclu le changement de régime matrimonial portant adoption de la séparation de biens entre :

Monsieur Mohamed Karim FEKAR, Informaticien, et Madame Karima KHIDER, Chef de projet big data, demeurant ensemble à CHARENTON-LE-PONT (94220) 2, rue Jean Moulin.

Monsieur est né à SIDI M'HAMED (ALGERIE) le 22 octobre 1980, Madame est née à BAB EL OUED (ALGERIE) le 21 août 1982.

Mariés à la mairie de PARIS 12ème arrondissement (75012) le 12 octobre 2019 sous le régime de la communauté d'acquêts à défaut de contrat de mariage préalable.

Ce régime matrimonial n'a pas fait l'objet de modification.

Monsieur est de nationalité algérienne. Madame est de nationalité française.

Les oppositions des créanciers seront reçues dans les trois mois de la présente insertion, en l'office notarial où domicile a été élu à cet effet.

120936

Suivant acte reçu par Maître Pierre FERTÉ, Notaire, membre de la Société Civile Professionnelle dénommée « Dominique BAES, Pierre FERTÉ, Bertrand SCHNEEGANS », titulaire d'un Office Notarial à VINCENNES (Val-de-Marne), 120, rue de Fontenay, le 8 décembre 2021, a été conclu le changement de régime matrimonial portant adoption de la communauté universelle entre : Monsieur Eric Jean Joseph René ALLAIN, Retraité, et Madame Delphine Aurélie THONNIER, Avocate, demeurant ensemble à JOINVILLE-LE-PONT (94340) 1, avenue Gille. Monsieur est né à PARIS 16ème arrondissement (75016) le 15 juillet 1951, Madame est née à TASSIN-LA-DEMI-LUNE (69160) le 15 décembre 1967. Mariés à la mairie de VINCENNES (94300) le 12 mars 1993 sous le régime de la séparation de biens pure et simple défini par les articles 1536 et suivants du Code civil aux termes du contrat de mariage reçu par Maître FORTIER, notaire à PARIS, le 10 mars 1993.

Ce régime matrimonial n'a pas fait l'objet de modification.

Monsieur est de nationalité française. Madame est de nationalité française.

Résidents au sens de la réglementation fiscale

Les oppositions des créanciers à ce changement, s'il y a lieu, seront reçues dans les trois mois de la présente insertion, en l'office notarial où domicile a été élu à cet effet.

120920



SOCIÉTÉS

CONSTITUTIONS

Par acte reçu par Maître Lucie DRUON-GUILLEMAIN, notaire à MAGNY-EN-VEXIN, en date du 02 décembre 2021, il a été constitué une société civile immobilière :

Dénomination :

SCI NÉNUPHAR

Capital : 1 000 Euros

Apports : 1 000 euros en numéraire

Siège social : 6 sente des Rosières 95770 SAINT-CLAIR-SUR-EPTE

Objet : L'acquisition par voie d'achat ou d'apport, la propriété, la mise en valeur, la transformation, la construction, l'aménagement, l'administration, la location et la vente (exceptionnelle) de tous biens et droits immobiliers.

Durée : 99 ans

Gérance : M. Adrien DEVERITE 6 sente des Rosières 95770 SAINT-CLAIR-SUR-EPTE.

Les parts sont librement cessibles entre associés statutaires et au profit du descendant d'un associé statuaire, toutes les autres cessions sont soumises à l'agrément préalable à l'unanimité des associés.

Immatriculation au RCS de PONTOISE.

120680

Par acte SSP en date du 26/10/2021, il a été constitué une SASU :

Dénomination : SULTAN TP

Capital : 1 000 €

Siège social : 238, route d'Enghien 95100 ARGENTEUIL

Durée : 99 ans

Objet : Bâtiment tous corps d'état et génie civil.

Président : M. LAHBATI Mohamed demeurant 19, rue Raymond de la grange 94190 Villeneuve-St-Georges.

Inscription au RCS de PONTOISE 120719

Suivant un acte ssp en date du 20/11/2021, il a été constitué une SASU :

Dénomination :

STRUCTURE ENVIRONNEMENT

Siège social : 11, square Aquitaine 95100 ARGENTEUIL

Capital : 1 000 €

Activités principales : rénovation, bardage, maçonnerie, location-vente et achat d'échafaudages, assainissement

Durée : 99 ans

Président : M. BEN M BAREK Salah 11, square Aquitaine 95100 ARGENTEUIL

Immatriculation au RCS de PONTOISE 120721

Suivant un acte ssp en date du 17/11/2021, il a été constitué une SASU :

Dénomination :

MMT DIFFUSION

Siège social : 2, rue de Cernay 95130 FRANCONVILLE

Capital : 2 000 €

Activités principales : achat et vente produit cosmétique, import-export

Durée : 99 ans

Président : M. LAÏD MEHDI YOUSSEF 2, rue De Cernay 95130 FRANCONVILLE

Immatriculation au RCS de PONTOISE 120718

Par acte ssp en date du 03/11/2021, il a été constitué une SARL unipersonnelle :

Dénomination :

OKAB

Siège social : 14, allée Des Verdiers 95800 COURDIMANCHE

Capital : 1 050 000 €

Activités principales : la prise de participation, d'intérêts ou de contrôle dans toute société en France ou à l'étranger

Durée : 99 ans

Gérance : M. JRIDI Mohamed Hedi 14, allée Des Verdiers 95800 COURDIMANCHE

Immatriculation au RCS de PONTOISE 120715

Suivant un acte ssp en date du 18/11/2021, il a été constitué une SASU :

Dénomination :

MAZAK CONSULTING

Nom commercial :

MAZAK CONSULTING

Siège social : 6 Les Rayes Ocres 95610 ERAGNY

Capital : 500 €

Activités principales : la réalisation de toutes prestations de consultant, de conseil, de services et d'apporteurs d'affaires auprès de toute entreprise ; l'activité de conseil, de création et réalisation en communication et marketing ; les études et l'audit dans le domaine de la stratégie d'entreprise, du management et des ressources humaines et dans celui des approches commerciales et des approches marketing ;

Durée : 99 ans

Président : M. SMATI Adam 6 Les Rayes Ocres 95610 ERAGNY

Cession d'actions : Libre

Exercice du droit de vote : Une action égale une voix

Conditions d'admission aux assemblées : Une action égale une voix

Immatriculation au RCS de PONTOISE 120716

Suivant acte SSP du 22/06/2021 constitution de la SASU :

ELISE AIDE A DOMICILE

Capital social : 500 euros.

Siège social : 1, rue du Docteur Leray à Enghien-les-Bains (95880)

Objet : réalisation de toutes opérations et la prestation de tous services susceptibles de contribuer directement ou indirectement au développement exclusif de l'activité de prestation de services de ses associés dans le domaine des services à la personne à domicile.

Président : M. Georgy DEMURASHVILI, 1, rue du Docteur Leray à Enghien-les-Bains (95880)

Durée de la société : 99 ans à compter de son immatriculation au RCS PONTOISE.

120717

Suivant un acte ssp en date du 24/11/2021, il a été constitué une SASU :

Dénomination :

SASU AM

Nom commercial : NAAN DISTRICT

Siège social : 90, avenue De Stalingrad 95100 ARGENTEUIL

Capital : 1 000 €

Activités principales : restauration rapide, sans alcool, sur place et à emporter

Durée : 99 ans

Président : M. MIRZA MUSHTAQ Amar 18, rue Pierre Curie 93350 LE BOURGET

Cession d'actions : libre

Immatriculation au RCS de PONTOISE 120689

Suivant un acte ssp en date du 29/11/2021, il a été constitué une SASU :

Dénomination :

YOTTA ENERGIES

Siège social : 4, place François Rabelais 95100 ARGENTEUIL

Capital : 1 000 €

Activités principales : installation plomberie chauffeur climatisation

Durée : 99 ans

Président : M. CHERIF Abde Jabbar 4, place François Rabelais 95100 ARGENTEUIL

Cession d'actions : Libre

Immatriculation au RCS de PONTOISE 120690

Suivant un acte ssp en date du 20/11/2021, il a été constitué une SCI :

Dénomination :

RK

Siège social : 7, avenue boulevard Henri Poincaré 95200 SARCELLES

Capital : 1 000 €

Activités principales : acquisition, mise en valeur, location propriété de biens immobiliers.

Durée : 99 ans

Gérant : M. PEREZ Jakoub 7, Bd Henri Poincaré 95200 SARCELLES et M. DJIAN Chalom, Dov, Ber, 7, Bd Henri Poincaré 95200 SARCELLES

Cession de parts sociales : soumise à agrément

Immatriculation au RCS de PONTOISE 120699

Suivant un acte ssp en date du 29/10/2021, il a été constitué une SAS :

Dénomination :

B.A.O

Siège social : 17, rue Marcel Lecat 95210 ST-GRATIEN

Capital : 500 €

Activités principales : toute prestation de service ayant pour objectif de mettre en relation des clients et des fournisseurs au moyen de tous supports de communications (téléphone, internet, papier)

Durée : 99 ans

Président : M. ARBAOUI Morad 17, rue Marcel Lecat 95210 SAINT-GRATIEN

Immatriculation au RCS de PONTOISE 120710



Aux termes d'un acte SSP du 02/12/2021, Il a été constitué une Société Civile Immobilière présentant les caractéristiques suivantes :

Dénomination :

LAPORTE

Objet : - L'acquisition de biens immobiliers, la propriété, la gestion, l'administration, l'édification de toutes constructions et la disposition de tous biens bâtis ou non bâtis, en quelque lieu qu'ils soient situés, dont elle pourrait devenir propriétaire par la suite, par voie d'acquisition, échange, apport ou autrement, tous placements de capitaux sous toutes formes, y compris la souscription ou l'acquisition de toutes actions et obligations, parts sociales et plus généralement l'exploitation par bail, location ou toute autre forme de tous immeubles,

Siège social : 6, Boulevard Charles de Gaulle - 95110 SANNOIS

Capital : 1.000,00 Euros

Durée : 50 ans à compter de son immatriculation au R.C.S. de PONTOISE.

Cession des actions : Libre

Gérant : Monsieur Pierre MILOUDI-LAPORTE demeurant 17, Boulevard Charles de Gaulle - 95110 SANNOIS.

120952

Par acte ssp en date du 05/12/2021, il a été constitué une SARL unipersonnelle :

Dénomination : PIZZA NOVA

Siège social : 3, place Hubert Reeves 95550 BESSANCOURT

Capital : 10 000 €

Activités principales : restauration rapide sur place ou à emporter de type pizzeria

Durée : 99 ans

Gérance : Mme TELMAT Elena 9, rue Sao Joao Da Pesqueira 95550 BESSANCOURT

Immatriculation au RCS de PONTOISE 120695

Suivant un acte ssp en date du 19/11/2021, il a été constitué une SAS :

Dénomination :

AUBIN ESTHETIQUE

Nom commercial : CRYO CELSIUS

Siège social : 18, rue Des Carrières VILLA AUBIN 95160 MONTMORENCY

Capital : 1 000 €

Activités principales : entretien corporel

Durée : 99 ans

Président : M. METURA MICKAEL 64, avenue De Domont 95160 MONTMORENCY

Immatriculation au RCS de PONTOISE 120679

Suivant un acte ssp en date du 22/10/2021, il a été constitué une SASU :

Dénomination : AL SAMY2

Siège social : 6, rue Defresne Bast 95100 ARGENTEUIL

Capital : 1 000 €

Activités principales : achat, vente, reprise de véhicules et moto d'occasions, pièces détachées location de véhicules sans chauffeur.

Durée : 99 ans

Président : M. GHALY HASSAN SAMY FADEL MOHAMED Ezbet El Sharif 22511 BEHEIRA EGYPT

Cession d'actions : Soumise à agrément

Immatriculation au RCS de PONTOISE 120682

Par acte ssp en date du 14/10/2021, il a été constitué une SARL :

Dénomination : MS BTP

Siège social : Espace Godard Rn 370 Rond Point De La Laïcité 95500 GONESSE

Capital : 5 000 €

Activités principales : électricité, travaux de bâtiment intérieur extérieur

Durée : 99 ans

Gérance : M. SHAHBAZ Ahmed 6, rue d'Amiens Bât A Lt2 60120 BRETEUIL

Immatriculation au RCS de PONTOISE 120687

MODIFICATIONS

C.E.D.

SASU au capital de 1 500 Euros
Siège social : 95360 MONTMAGNY
73, rue Maurice Bertheaux
853 315 810 R.C.S. PONTOISE

L'AGE du 22.11.21 décide de :

-Nommer nouveau président M. TRAORE Mahamoudou demeurant 2, Av.de la Porte Brancion 75015 PARIS remplaçant M. DIALLO Moussa Demba président démissionnaire.

-Transférer le siège au 22 Grande Rue 78640 NEAUPHLE-LE-CHATEAU 120722

SCI RASPAIL

Société Civile Immobilière
au capital de 730 000 francs
(111 287,78 Euros)

Siège social :
95530 LA FRETTE-SUR-SEINE
28, rue du 11 Novembre
430 391 888 R.C.S. PONTOISE

Transfert du siège

Suivant décision unanime des associés du 25/10/2021, la société SCI RASPAIL demeurant 28, rue du 11 novembre - 95530 LA FRETTE-SUR-SEINE, a décidé de transférer le siège social à BOUGUENNAIS (44), 83, rue de la Pagerie à compter du 1er novembre 2021.

Modification au RCS de PONTOISE. Nouvelle immatriculation au RCS de NANTES. 120728

NOLOW SPIRIT FREE SAS

SASU au capital de 5 000 Euros
Siège social : 95427 MONTMAGNY
4, Sentier du Poteau
881 138 325 R.C.S. PONTOISE

Par AGE du 15/11/2021 il a été décidé de transférer le siège social de la société du 4, sentier du Poteau (95427) MONTMAGNY au 10, rue des Châtaigniers (59700) MARCQ-EN-BAROEUL et de modifier en conséquence l'article 4 des statuts, Mention au RCS de PONTOISE 120711

Erratum à l'insertion 120609 parue dans le présent journal du 08/12/2021, il fallait lire, dénomination sociale : NC CARS 120843

NASSETRANS

SASU au capital de 8 000 Euros
Siège social : 95500 VILLIERS-LE-BEL
Rn 370 Espace Godard
844 140 665 R.C.S. PONTOISE

Par AGE du 24/11/2021, il a été décidé de transférer le siège social au 25, avenue Paul Valery 95200 SARCELLES, à compter du 24/11/2021. Mention au RCS de PONTOISE 120712

SANA DECO

SASU au capital de 5 000 Euros
Siège social : 95400 VILLIERS-LE-BEL
2, place Messager
849 033 006 R.C.S. PONTOISE

Par AGE du 23/11/2021, il a été décidé à compter du 23/11/2021 : - D'adopter à l'objet social les activités de : revêtement de sol, carrelage, plâtrerie, plomberie, petite maçonnerie, rénovation intérieure, menuiserie. Statuts modifiés en conséquence. Mention au RCS de PONTOISE. 120714

SCI IMMOPLY

Société civile immobilière
au capital de 15 000 Euros
Siège social :
95140 GARGES-LES-GONESSE
20, avenue Carnot
753 310 051 R.C.S. PONTOISE

Aux termes d'une AGE en date du 20/10/2021, les associés ont décidé de :
- transférer le siège social de la société à compter de ce jour au 61, rue Marat - 95400 ARNOUVILLE-LES-GONESSE
- de nommer en qualité de gérant Monsieur Bobker TOULOU, 61, rue Marat, 95400 ARNOUVILLE-LES-GONESSE, à compter de ce jour, en remplacement de Mr Mikael THILAVANH, démissionnaire.

Modification sera faite au RCS de PONTOISE 120869

KAP SHUTTLE

SAS au capital de 10 000 Euros
Siège : 95700 ROISSY-EN-FRANCE
11, avenue Charles de Gaulle
798 356 812 R.C.S. PONTOISE

L'AGE du 15/11/2021 a transféré le siège au 15, Bld André Bouis 83920 LA MOTTE. Radiation au RCS de PONTOISE et réimmatriculation au RCS de DRAGUIGNAN 120692

PURPLE MONEY

SASU au capital de 5 000 Euros
Siège social : 95400 VILLIERS-LE-BEL
11, rue Jean Racine
528 668 403 R.C.S. PONTOISE

L'associé unique en date du 01/09/2021, a décidé de transférer le siège social au 13, rue Washington 75008 PARIS 08, à compter du 01/09/2021. Mention au RCS de PONTOISE 120702

PYRAMID SQUARE FRANCE

SASU au capital de 5 000 Euros
Siège social :
95880 ENGHEN-LES-BAINS
11, rue Jules Ferry Bat C
820 455 137 R.C.S. PONTOISE

Par l'AGE du 25/11/2021, il a été décidé de transférer le siège social au 7, place De L'hôtel De Ville 93600 AULNAY-SOUS-BOIS, à compter du 25/11/2021. Mention au RCS de PONTOISE 120707

OFFICE PAL

SASU au capital de 3 000 Euros
Siège social : 95100 ARGENTEUIL
4, rue Desfréne Bast
905 531 820 R.C.S. PONTOISE

Par AGE du 17/11/2021, il a été décidé de transférer le siège social au 278, rue De Rosny 93100 MONTREUIL. Radiation au RCS de PONTOISE et immatriculation au RCS de BOBIGNY 120681

NLS CHAUFFAGE ENERGIE

SAS au capital de 1 500 Euros
Siège social : 95620 PARMAN
4 bis, rue Raymond Poincaré
878 967 678 R.C.S. PONTOISE

Par AGE du 10/09/2021, il a été décidé de nommer nouveau président M. PURGAL Jean-Pierre demeurant 2, rue Des Vergers 95740 FREPILLON à compter du 10/09/2021 en remplacement de M. BANC Nicolas démissionnaire Mention au RCS de PONTOISE. 120684

PREMIER PRIX

SAS au capital de 17 751,48 Euros
Siège social : 95190 GOUSSAINVILLE
19, rue le Corbusier
801 847 161 R.C.S. PONTOISE

Par décision de l'associé unique le 30/11/2021, il a été décidé de nommer en qualité de président la société JADE HOTEL, SARL, 4, rue François Mauriac 95540 MERY-SUR-OISE immatriculée sous le n° 790 102 008 RCS Pontoise, en remplacement de M. David DASSIN, Il a été décidé de nommer en qualité de commissaire aux comptes titulaire M. Rémi COTILLARD demeurant professionnellement 1/5, avenue Pierre Brossolette 94000 CRETEIL, en remplacement de M. Fitzgerald KRIEF. Il a été décidé de transférer le siège social du 19, rue le Corbusier - 95190 GOUSSAINVILLE au 4, allée des 3 Caravelles - 95310 ST-OUEN-L'AUMONE. Les statuts ont été modifiés en conséquence. Le dépôt légal sera effectué au RCS de PONTOISE. 120816

FL INGENIERIE

SAS au capital de 1 000 Euros
Siège social : Technopole Transalloy
Siège : 59300 FAMARS
251, rue Joseph-Louis Lagrange
841 511 827 R.C.S. VALENCIENNES

Aux termes des décisions de l'associé unique du 01/09/2021 de la société FL INGENIERIE, le siège social a été transféré au 99, avenue du Château - 95310 SAINT-OUEN-L'AUMONE, à compter du 01/09/2021.

En conséquence, la société qui est immatriculée au RCS de VALENCIENNES fera l'objet d'une nouvelle immatriculation au RCS de PONTOISE.

L'article 4 des statuts a été modifié en conséquence.

Président : M. Frédéric LACOFFE, demeurant 14, rue de Vaux - 95620 PARMAN Commissaire aux comptes titulaire : Société G'AUDIT PLUS, dont le siège social se situe 3, square Claude Debussy - 75017 PARIS, immatriculée sous le n° 799 316 229 RCS PARIS. Pour avis.

120703

INTERNATIONALS MULTISERVICES

Société à responsabilité limitée
au capital de 200 000 Euros
Siège social : 95340 PERSAN
5, rue Gambetta
418 427 225 R.C.S. PONTOISE

Le 01/12/2021, l'associée unique a décidé de : - transférer le siège social au 19, rue Joseph Cugnot 60000 BEAUVAIS à compter du même jour, de procéder à une refonte complète des statuts. La société sera radiée du RCS de PONTOISE et réimmatriculée au RCS de BEAUVAIS 120923

SAINT MAUR STYLES

Société par actions simplifiée
au capital de 1 111 Euros
Siège social : 95190 GOUSSAINVILLE
19, rue le Corbusier
820 171 171 R.C.S. PONTOISE

Aux termes des décisions du Président en date du 30/11/2021, il a été décidé d'augmenter le capital de 668 921 euros par émission d'actions nouvelles, portant le capital à 670 032 euros. Les statuts sont modifiés en conséquence. Dépôt légal au RCS de PONTOISE. 120740

SAINT EXUPERY

SAS au capital de 11 120 Euros
Siège social :
95310 SAINT-OUEN-L'AUMONE
4, allée des 3 Caravelles
801 845 330 R.C.S. PONTOISE

Par décision de l'associé unique le 30/11/2021, il a été décidé de nommer en qualité de président la société JADE HOTEL, SARL, 4, rue François Mauriac 95540 MERY SUR OISE immatriculée sous le n° 790 102 008 RCS Pontoise, en remplacement de M. David DASSIN. Le dépôt légal sera effectué au RCS de PONTOISE. 120895

SKRAPS FRANCE

Société par actions simplifiée
au capital de 5 280 Euros
Siège social : 95400 ARNOUVILLE
21, rue de la Paix
850 626 987 R.C.S. PONTOISE

Aux termes des décisions du 29/10/2021, les associés ont décidé de nommer en qualité de Directeurs Généraux Délégués Mme Chloé GALLIER, 3, rue de l'Amiral Mouchez 75013 Paris et M. Josué NGOM, 11, avenue Paul Verlaine 93330 Neuilly-sur-Marne.

Mention sera faite au RCS de PONTOISE. 120946

DISSOLUTIONS

RAYAN COIFFURE

SARL au capital de 1 000 Euros
Siège social : 95360 MONTMAGNY
10, route De Saint Leu
534 412 093 R.C.S. PONTOISE

Par AGE du 30/09/2021, il a été décidé la dissolution anticipée de ladite société à compter du 30/09/2021. M. TIAIBA LAKHDARI 19, Av Pablo Picasso 77290 MITRY-MORY a été nommé liquidateur. Le siège de liquidation a été fixé au siège social, adresse à laquelle toute correspondance devra être envoyée, et, actes et documents relatifs à la liquidation devront être notifiés.

Mention au RCS de PONTOISE 120706

SCI PIMEKO

SCI au capital de 1 000 Euros
Siège social : 95270 CHAUMONTEL
3, rue Du Pont
513 332 726 R.C.S. PONTOISE

Par AGO du 02/11/2021, il a été décidé la dissolution anticipée de ladite société à compter du 30/11/2021. M. MEIGNOTTE PASCAL ADOLPHE 3, rue Du Pont 95270 CHAUMONTEL a été nommé liquidateur. Le siège de liquidation a été fixé au siège social, adresse à laquelle toute correspondance devra être envoyée, et, actes et documents relatifs à la liquidation devront être notifiés.

Mention au RCS de PONTOISE 120709

Publiez vos annonces...

OFFRE DE SERVICE



PHARMACIE DIALLO-SENHAJI

Société d'Exercice Libéral de Pharmaciens d'Officine par Actions Simplifiée au capital de 10 000 Euros
Siège social : 95870 BEZONS
10, allée Georges Bizet
879 239 499 R.C.S. PONTOISE

L'AGE du 31/07/2021, a décidé la dissolution anticipée de la Société « PHARMACIE DIALLO-SENHAJI », avec effet au 31 Juillet 2021, date de la cessation d'activité de la Société au même jour, a été nommée Liquidateur amiable Monsieur Amadou DIALLO, demeurant 15, rue George Stephenson – 60100 Creil. Le siège de la liquidation est fixé au siège de la Société.

120905

**DISSOLUTIONS
CLÔTURES**

MB DISTRIBUTION

SAS au capital de 1 000 Euros
Siège social : 95300 PONTOISE
25, route de Menandon
840 455 869 R.C.S. PONTOISE

Par AGE du 31/12/2020, il a été décidé à compter de ce même jour : - la dissolution anticipée de la société, il a été nommé liquidateur MME BOUJEMAQUI Maryame 29, BD de l'évasion 95800 CERGY PONTOISE le siège de liquidation a été fixé au siège social ;

- L'AGE du 31/12/2020 il a été approuvé les comptes définitifs de liquidation, donné quitus au liquidateur pour sa gestion, l'a déchargé de son mandat et constaté la clôture définitive de la liquidation à compter de ce jour.
Mention au RCS de PONTOISE.

120683

**CLÔTURES
DE LIQUIDATION**

Avis

EBKOM PARIS

EBK

SASU en liquidation au capital de 300 Euros
Siège : 95290 L'ISLE-ADAM
14, rue Haute Salle
877 701 631 R.C.S. PONTOISE

Aux termes d'une décision de l'associé unique du 30/06/2021, l'associé unique, statuant au vu du rapport du Liquidateur, a approuvé les comptes de liquidation au 30/06/2021 ; donné quitus au Liquidateur et l'a déchargé de son mandat, et prononcé la clôture des opérations de liquidation à compter du 30/06/2021. Mention au RCS de PONTOISE.

120691

ATLANTIQUE SARL

SARL au capital de 8 000 Euros
Siège social : 95190 GOUSSAINVILLE
123, boulevard Paul Vaillant Couturier
794 601 526 R.C.S. PONTOISE

Par AGO du 31/10/2021, il a été approuvé les comptes définitifs de liquidation, donné quitus au liquidateur M. ABDELHAKEM GABER 123, Bd Paul Vaillant Couturier 95190 GOUSSAINVILLE pour sa gestion, l'a déchargé de son mandat et constaté la clôture définitive de la liquidation à compter du 31/10/2021
Radiation du RCS de PONTOISE

120686

RMA ASCENSEURS

Société par actions simplifiée en liquidation Au capital de 5 000 Euros
Siège social : 95150 TAVERNY
41, rue Carnot
847 681 160 R.C.S. PONTOISE

Clôture de liquidation

L'Assemblée Générale Ordinaire réunie le 18/11/2021 a approuvé le compte définitif de liquidation, déchargé M. Pierre STEPHAN de son mandat de liquidateur, donné à ce dernier quitus de sa gestion et constaté la clôture de la liquidation à compter du jour de ladite assemblée.

Les comptes de liquidation sont déposés au greffe du TC de PONTOISE, en annexe au RCS et la Société sera radiée dudit registre.

Pour avis

120677

OPPOSITIONS

VENTES DE FONDS

Cession de fonds de commerce

Suivant acte SSP en date du 14 septembre 2021 enregistré le 22 septembre 2021 au Service départemental de l'enregistrement d'ERMONT, dossier 202100017652, référence 9504P61 2021 A 04294, la société F.T.S.R, SARL, au capital social de 8 000 euros, dont le siège social est sis 119, rue du Général Leclerc à FRANCONVILLE (95130) immatriculée au RCS de PONTOISE, numéro 482 179 355, a cédé à la Commune de FRANCONVILLE, sise 11, rue de la Station, à FRANCONVILLE (95130), identifiée au SIREN sous le numéro 219 502 523, représentée par son maire en exercice, suite à l'exercice de son droit de préemption commercial en vertu d'une décision en date du 22 janvier 2021 (n°21.035), un fonds de commerce de restaurant rapide, café, salon de thé, location de DVD exploité au 119, rue du Général Leclerc à FRANCONVILLE (95130). Cette vente a été consentie au prix de 115 940 euros, avec entrée en jouissance au 14 octobre 2021. Les oppositions, s'il y a lieu, seront reçues dans les formes légales dans les dix jours de la publication au BODACC, à l'adresse du fonds de commerce pour la validité, et au Cabinet de Maître Mathieu LARGILLIERE, avocat au barreau du Val d'Oise, 59, rue du Général Leclerc à PONTOISE (95 300), pour la correspondance. Pour avis.

120698

Par acte SSP du 24/11/2021, enregistré auprès du SIE de ERMONT, le 02/12/2021, Dossier 2021 00021665, Référence 9504P61 2021 A 05277, SULTAN MARCHÉ 1, SARL au capital de 4 000 € sise 63, rue Pierre Butin 95300 PONTOISE, 800 508 657 RCS PONTOISE, a cédé à DESPOTES, SARL au capital de 1 000 €, sise 63, rue Pierre Butin 95300 PONTOISE, 904 930 443 RCS PONTOISE, un fonds de commerce de Supérette alimentaire, sis et exploité 63, rue Pierre Butin 95300 PONTOISE, comprenant éléments incorporels 125 000 €, éléments corporels 40 000 €, moyennant le prix de 165 000 €. La date d'entrée en jouissance est fixée au 24/11/2021. Les oppositions, s'il y a lieu, seront reçues dans les dix jours de la dernière en date des publicités légales pour la validité au fonds vendu et pour la correspondance chez Me Julien Sebban 138, Av de Malakoff 75016 Paris.

120879

**ABONNEZ-VOUS
A NOTRE JOURNAL**

Catherine PUECH FABRE
Avocat en Droit des Sociétés
tel : 01.30.10.02.05

Suivant acte SSP en date du 01/12/2021, enregistré au Service départemental de l'enregistrement ERMONT le 07/12/2021, dossier 2021 00021923 référence 9504P61 2021 A 05343, La société « MAISON QUELIN » SAS au capital de 1 000 €, siège social à MONTMORENCY (95160) 6, rue Carnot, 833 165 475 RCS PONTOISE, A VENDU A : La société « L'ATELIER DES FROMAGES ET SAVEURS » ayant pour sigle « AFS », SAS au capital de 1 000 €, siège social à MONTMORENCY (95160) 6, rue Carnot, 904 970 696 RCS PONTOISE, le Fonds de Commerce de FROMAGERIE CREMERIE, sis et exploité à MONTMORENCY (95160) 6, rue Carnot, pour lequel la société « MAISON QUELIN » est immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de PONTOISE sous le numéro 833 165 475, moyennant le prix principal de 140 000 €.

La prise de jouissance du fonds a été fixée au 01/12/2021.

Pour la validité et la réception des oppositions, dans les 10 jours de la publicité au BODACC, et pour la correspondance, domicile est élu au Cabinet secondaire de Maître Catherine PUECH FABRE, Avocat à MONTMAGNY (95) 273 ter, rue d'Epinau.

120929

Catherine PUECH FABRE
Avocat en Droit des Sociétés
tel : 01.30.10.02.05

Suivant acte SSP du 01/12/2021, enregistré au Service départemental de l'enregistrement ERMONT le 07/12/2021, dossier 2021 00021935 référence 9504P61 2021 A 05345, Mme Cindy MONTALDO, 176, avenue 95610 ERAGNY-SUR-OISE Roger Guichard, et à compter du 01/02/2021 5, chemin de l'Aire 06110 LE CANNET, 439 520 297 RCS PONTOISE, A VENDU A : La société « 3NPM » SNC au capital de 1 000 €, 176, avenue Roger Guichard, 65610 ERAGNY-SUR-OISE 905 072 989 RCS PONTOISE, le Fonds de Commerce de CAFE, BAR, DEBIT DE TABAC, JEUX DE LA FRANCAISE DES JEUX, JOURNAUX, TOUS PARIS, connu sous l'enseigne LE DIPLOMATE », sis et exploité 176 avenue Roger Guichard 95610 ERAGNY-SUR-OISE.

Moyennant le prix principal de 650 000 €.

La prise de jouissance du fonds a été fixée au 01/12/2021.

Pour la validité et la réception des oppositions, dans les 10 jours de la dernière en date des publicités, et pour la correspondance, domicile est élu au Cabinet secondaire de Maître Catherine PUECH FABRE, Avocat à MONTMAGNY (95) 273 ter, rue d'Epinau.

120928

**AVIS RELATIFS
AUX PERSONNES**

**AVIS DE SAISIE DE LEGATAIRE
UNIVERSEL – DELAI D'OPPOSITION**
Article 1007 du Code civil
Article 1378-1 Code de procédure civile
Loi n°2016-1547 du 18 novembre 2017

Suivant testament olographe en date du 02 février 1987, Madame Suzanne Renée Eugénie VERRIER, en son vivant retraitée, demeurant à SOISY-SOUS-MONTMORENCY (95230) Résidence «Le Boisquillon» 21, rue d'Andilly. Née à PARIS 20ème arrondissement (75020), le 23 septembre 1921. Célibataire. Non liée par un pacte civil de solidarité. De nationalité française. Résidente au sens de la réglementation fiscale. Décédée à SOISY-SOUS-MONTMORENCY (95230) le 23 juillet 2021.

A consenti un legs universel. Consécutivement à son décès, ce testament a fait l'objet d'un acte de dépôt au rang des minutes de Maître Sophie DUCAMP-MONOD, Notaire associé de la Société d'Exercice Libéral à Responsabilité Limitée « DUCAMP-MONOD & associés, notaires » titulaire d'un office notarial à PARIS 8ème, 42, boulevard Maeshherbes (75101) suivant procès-verbal en date des 3 et 6 décembre 2021, dont une copie authentique a été adressée au greffe du TRIBUNAL JUDICIAIRE de PONTOISE (95), il résulte dudit procès-verbal constatant le contrôle du légataire universel, le caractère universel du legs et l'absence d'héritiers réservataires au vu des pièces annexées à l'acte.

Les oppositions seront reçues dans les mois suivant la réception par le Greffe de la copie du procès-verbal d'ouverture du testament entre les mains de Maître Sophie DUCAMP-MONOD, chargé du règlement de la succession.

En cas d'opposition, les légataires seront soumis à la procédure d'envoi en possession.

120800

**RÉGIME
MATRIMONIAL**

Aux termes d'un acte reçu par Me Agathe MARBAUD de BRENNIGNAN, notaire à PARIS 75116, 64, avenue Kléber (CRPCEN 75067), le 7 décembre 2021, M. Claude Henri DUPONT né à ANNECY (74000) le 16 février 1960 et Madame Sophie-Bénédictine AUVRAY, son épouse, née à LA CELLE-SAINT-CLOUD (78170), le 15 février 1966, demeurant ensemble à ANDILLY (95580), 16, rue Charles de Gaulle, mariés à la mairie de POISY le 14 août 1989 sous le régime de la séparation de biens pure et simple aux termes du contrat de mariage reçu par Me LE PAVEC, notaire à PARIS, le 11 juillet 1989, ont déclaré changer de régime matrimonial et adopter le régime de la communauté tel que défini par l'article 1400 et suivants du Code civil.

Audit acte, Monsieur Claude DUPONT a apporté à la communauté divers biens immobiliers lui appartenant en propre : les lots 14 et 17 dépendant de l'immeuble sis à NEUILLY-SUR-SEINE (92200), 18, rue Bertaux Dumas ; le lot 20 dépendant de l'immeuble sis à NEUILLY-SUR-SEINE, 25, rue Madeleine Michelis ; Les lots 9 et 30 dépendant de l'immeuble sis à PARIS (75008), 24, avenue de Friedland ; une propriété sise à POISY (74330), 176, chemin des Rippes et diverses parcelles de terres sises à POISY et SILLINGY (74330).

Oppositions à adresser, le cas échéant, dans les 3 mois de la date de parution du présent avis, par lettre RAR ou exploit d'huissier au notaire susnommé. En cas d'opposition, les époux pourront demander l'homologation du changement de régime matrimonial au Tribunal de Grande Instance.

POUR AVIS ET MENTION. Me Agathe MARBAUD de BRENNIGNAN.

120786

**Publiez vos annonces...
dans nos colonnes**



**FUSION
ACQUISITION**

“Contente
de déléguer
au JSS
mes annonces
et formalités
légales...
Il s’occupe
de tout.”



Annonces Légales

- ✓ Publication sur toute la France
- ✓ Rédaction, relecture et vérification systématique
- ✓ Devis en ligne, attestation de parution et facture immédiates pour les clients en compte

Formalités

- ✓ Formaliste attitré(e)
- ✓ Contrôle des pièces, remplissage des liasses, vérification du KBIS
- ✓ Obtention rapide du KBIS en pdf valeur probante

JOURNAL SPÉCIAL DES SOCIÉTÉS

UN ACCOMPAGNEMENT DIGITAL ET HUMAIN

www.jss.fr